

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ **2023-2030**

ADOPTÉ LE 26 AVRIL 2023



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Comité technique de gestion des matières résiduelles

Dominic Lirette

Directeur aménagement, environnement et urbanisme
Ville de Saint-Colomban

Frédéric Marceau

Directeur, service de l'environnement
Ville de Prévost

Geneviève Simard

Directrice, service de l'environnement
Municipalité de Saint-Hippolyte

Patrick Boyer

Chef division matières résiduelles et bâtiments
Ville de Saint-Jérôme

Pierre-Yves B. Genest

Responsable de l'environnement et du milieu agricole
Municipalité de Sainte-Sophie

Rafaëlle Charbonneau

Technicienne en environnement
Ville de Prévost

Stéphanie Legault

Inspectrice en environnement
Ville de Saint-Colomban

Coordination et supervision

Josée Yelle

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
MRC de La Rivière-du-Nord

Compilation, recherche, rédaction

STRATZER

Révision linguistique et mise en page

Marie-Claude Marcotte

L'écrit reste

Conseil de la MRC de La Rivière- du-Nord



M. Xavier-Antoine Lalande
Préfet et maire de la Ville de
Saint-Colomban



M. Paul Germain
Maire de la Ville de Prévost



M. Yves Dagenais
Maire de la Municipalité
de Saint-Hippolyte



M. Marc Bourcier
Maire de la Ville de Saint-Jérôme



M. Guy Lamothe
Maire de la Municipalité de
Sainte-Sophie



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
MISE EN CONTEXTE.....	2
CONTENU DU PGMR.....	2
1 PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION.....	3
1.1 GÉOGRAPHIE.....	4
1.1.1 CONTEXTE RÉGIONAL	4
1.1.2 LOCALISATION ET COMPOSITION DE LA MRC RDN.....	5
1.1.3 AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	8
1.2 DÉMOGRAPHIE.....	8
1.2.1 GRANDES TENDANCES ET PROJECTIONS	8
1.2.2 RÉPARTITION SPATIALE.....	9
1.2.3 GROUPES D'ÂGE	9
1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES.....	10
1.3.1 CATÉGORIES D'HABITATION	10
1.3.2 MÉNAGES.....	11
1.3.3 SECTEURS D'ACTIVITÉS	12
2 ENCADREMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS.....	16
2.1 CADRE LÉGAL	17
2.2 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS	22
2.2.1 COMPÉTENCE PARTIELLE DE LA MRC RDN	22
2.2.2 COMPÉTENCES DES MUNICIPALITÉS LOCALES	23
2.2.3 ENTENTES INTERMUNICIPALES.....	23
2.3 DROIT DE REGARD.....	23
3 INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR.....	26
3.1 INSTALLATIONS DE GMR PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE EN 2019	27
3.1.1 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE	28
3.1.2 ÉCOCENTRES.....	29
3.1.3 STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	33
3.1.4 PROJET DE CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES	34
3.2 ORGANISMES ET ENTREPRISES OEUVRANT EN GMR SUR LE TERRITOIRE EN 2019	34
3.2.1 POINTS DE DÉPÔT POUR LES MATIÈRES VISÉES PAR LA REP	35

3.2.2	POINTS DE DÉPÔT POUR LE TEXTILE	35
3.2.3	ORGANISMES DE BIENFAISANCE	35
3.2.4	AUTRES ENTREPRISES DE GMR SUR LE TERRITOIRE.....	37
3.2.5	ORGANISMES ET ENTREPRISES DE GMR SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	39
3.3	SERVICES MUNICIPAUX DE GMR EN 2019	41
3.3.1	GESTION DES DÉCHETS.....	41
3.3.2	GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	44
3.3.3	GESTION DES MO.....	45
3.3.4	GESTION DES RÉSIDUS VERTS	45
3.3.5	GESTION DES BOUES.....	46
3.3.6	JOURNÉES « GRAND MÉNAGE »	46
3.3.7	AUTRES RÉSIDUS.....	47
3.3.8	PROGRAMMES DE SUBVENTION	47
3.3.9	PROGRAMMES D'INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION (ISÉ).....	48
3.3.10	LE PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD	48
4	PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN	50
4.1	GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	51
4.1.1	SECTEUR RÉSIDENTIEL	51
4.1.2	SECTEUR ICI	51
4.1.3	SECTEUR CRD.....	52
4.2	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES EN 2019	53
4.2.1	ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	54
4.2.2	RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	56
4.2.3	BILAN DU SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	57
4.2.4	BILAN DES SECTEURS ICI ET CRD.....	64
5	ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS	70
5.1	BILAN SOMMAIRE DU PGMR 2016-2020.....	71
5.2	FORCES ET FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SYSTÈME ACTUEL DE GMR.....	74
5.3	PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX	76
5.4	ÉNONCÉ DES OBJECTIFS ET DES ORIENTATIONS.....	77
5.5	PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2023-2030	80
5.6	REVENUS POTENTIELS POUR FINANCER LES MESURES DU PLAN D'ACTION.....	102
6	SURVEILLANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	103
7	ANNEXES.....	105

ANNEXE 1 : TABLEAUX GÉNÉRÉS PAR L'OUTIL D'INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, VERSION 2020	106
ANNEXE 2 : LISTE DES MRC DESSERVIES (LET À SAINTE-SOPHIE)	116
ANNEXE 3 : SOURCES D'INFORMATION	117
ANNEXE 4 : PLAN D'ACTION COMPLET	120

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Territoire de la région administrative des Laurentides.....	4
Figure 2 : Territoire de la MRC RDN.....	6
Figure 3 : Répartition de la population de la MRC RDN entre les municipalités en 2019	9
Figure 4 : Répartition de la population par groupes d'âge en 2016	10
Figure 5 : Population totale âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade	12
Figure 6 : Installations de GMR du territoire de la MRC RDN	28
Figure 7 : Pourcentage des matières générées par secteur (estimation 2019)	54
Figure 8 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC RDN (en kg par habitant)	55
Figure 9 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération	60
Figure 10 : Répartition des matières recyclables récupérées par la collecte sélective	61
Figure 11 : Variations saisonnières de la collecte sélective en 2013 et 2019 (en tonnes)	62
Figure 12 : Répartition des MO et leur taux de récupération	63
Figure 13 : Variations saisonnières de la collecte des MO en 2019 (en tonnes)	63
Figure 14 : Répartition des boues municipales.....	64
Figure 15 : Répartition des matières recyclables des ICI.....	66
Figure 16 : Répartition des MO des ICI.....	67
Figure 17 : Répartition des résidus de CRD	69
Figure 18 : Nombre de mesures par secteur d'intervention.....	80

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Municipalités constituant de la MRC RDN	7
Tableau 2 : Les vingt plus grands ICI de la MRC RDN en 2021	12
Tableau 3 : Règlements municipaux relatifs à la GMR	18
Tableau 4 : Coordonnées, périodes et heures d'ouverture des écocentres de la MRC RDN.....	29
Tableau 5 : Catégories de matières acceptées dans les écocentres de la MRC RDN et conditions d'entreposage	31
Tableau 6 : Vidanges des stations de traitement des eaux usées localisées sur le territoire de la MRC RDN	34
Tableau 7 : Organismes de bienfaisance œuvrant sur le territoire de la MRC RDN	36
Tableau 8 : Autres entreprises de GMR sur le territoire de la MRC RDN	37
Tableau 9 : Principaux organismes et entreprises de GMR situés à l'extérieur du territoire desservant la population et les ICI de la MRC RDN.....	39
Tableau 10 : Types de contrats octroyés par les municipalités	42
Tableau 11 : Portrait de la GMR sur le territoire de la MRC RDN	43
Tableau 12 : Nombres de subventions accordées — Programmes de subvention à l'achat de produits écologiques sur le territoire de la MRC RDN en 2019	48
Tableau 13 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 2019	53
Tableau 14 : Taux global de mise en valeur de la MRC RDN par matière en 2013 et en 2019	56
Tableau 15 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel en 2019.....	57
Tableau 16 : Quantités de matières collectées aux écocentres en 2019 ¹	59
Tableau 17 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur ICI en 2019 ¹	65
Tableau 18 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur CRD en 2019 (en tonnes)	68
Tableau 19 : Principales mesures mises en œuvre dans le cadre du PGMR 2016-2020	72
Tableau 20 : Forces et faiblesses du système actuel de GMR.....	74
Tableau 21 : Opportunités et menaces du système actuel de GMR	75
Tableau 22 : Résultats 2013 et 2019 de la MRC RDN et cibles 2023 de la PQGMR.....	77
Tableau 23 : Orientations du plan d'action ventilées en objectifs.....	79
Tableau 24 : Mesures prévues pour atteindre les objectifs 2023-2030 de GMR de la MRC RDN	82
Tableau 25 : Sources de financement potentiel des mesures du PGMR	102
Tableau 26 : Mise en œuvre et révision du PGMR	104

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3RV	Réduction, réemploi, récupération, valorisation
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation, démolition
DDRDN	Développement durable Rivière-du-Nord
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces, institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Matière organique, matières organiques
MRC RDN	Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord
N/D	Non disponible
OSBL	Organisme sans but lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
T	Tonne
TMH	Tonne métrique humide
VHU	Véhicules hors d'usage
WM	Waste Management inc.

INTRODUCTION



MISE EN CONTEXTE

La révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (MRC RDN) relève de l'obligation, dans la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), de mettre à jour le PGMR en vigueur avant son septième anniversaire. De plus, cet exercice a été mené en suivant les directives du *Guide d'accompagnement pour la révision des PGMR* de RECYC-QUÉBEC, publié en octobre 2020. Ces directives visent entre autres à assurer la conformité des PGMR révisés avec le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), ainsi qu'avec la Stratégie de valorisation de la matière organique (MO). Au cours de la période d'application du PGMR révisé, la MRC RDN et les municipalités s'exerceront à atteindre les cibles de réduction et de récupération du gouvernement du Québec relatives aux quantités de matières éliminées. Les rapports annuels de suivi du PGMR permettront d'ailleurs d'évaluer la performance à cet égard.

CONTENU DU PGMR

Le contenu du PGMR a été élaboré en conformité avec la LQE et les exigences des *Lignes directrices*. Il comprend donc les éléments suivants :

- Le profil du territoire d'application;
- L'encadrement législatif et la répartition des responsabilités;
- Les installations, les organismes et les services offerts en gestion des matières résiduelles (GMR);
- Le portrait des générateurs et l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC RDN;
- La description des enjeux, les orientations et les objectifs;
- La description des mesures et le plan d'action;
- La surveillance et le suivi de la mise en œuvre du PGMR.

Le présent PGMR se veut réaliste et adapté au contexte actuel de la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire. Sa mise en œuvre permettra non seulement de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux, mais également de favoriser une saine GMR auprès de tous les générateurs de la MRC RDN.

1

PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION



1.1 GÉOGRAPHIE

1.1.1 CONTEXTE RÉGIONAL

La MRC RDN fait partie de la région administrative des Laurentides avec la MRC d'Argenteuil, la MRC Deux-Montagnes, la MRC Thérèse-De Blainville, la Ville de Mirabel, la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC des Laurentides et la MRC Antoine-Labelle. Adjacente au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, la MRC RDN s'intègre partiellement au territoire géré par Exo avec la desserte du train de banlieue à Saint-Jérôme.

Tel qu'il est illustré à la Figure 1, la région administrative des Laurentides regroupe sept MRC ainsi que la Ville de Mirabel, cumulant 72 municipalités locales.



FIGURE 1 : TERRITOIRE DE LA REGION ADMINISTRATIVE DES LAURENTIDES

1. PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION

1.1.2 LOCALISATION ET COMPOSITION DE LA MRC RDN

La MRC RDN est située dans la région des Laurentides, à une cinquantaine de kilomètres au nord de la ville de Montréal. Son territoire s'étend entre les basses-terres du Saint-Laurent et les contreforts des Laurentides. De façon spécifique, la MRC RDN est limitrophe :

- ▶ Au nord-est : de la MRC de Matawinie (Chertsey);
- ▶ À l'est : de la MRC de Montcalm (Saint-Calixte, Saint-Lin-Laurentides);
- ▶ Au sud-est : de la MRC des Moulins (Mascouche) et de la MRC Thérèse-De Blainville (Sainte-Anne-des-Plaines);
- ▶ Au sud : de la Ville de Mirabel;
- ▶ À l'ouest : de la MRC d'Argenteuil (Lachute, Gore, Mille-Isles) et de la MRC des Pays-d'en-Haut (Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Sainte-Adèle).

La Figure 2 illustre la composition de la MRC RDN ainsi que sa localisation par rapport aux MRC limitrophes.

1. PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION

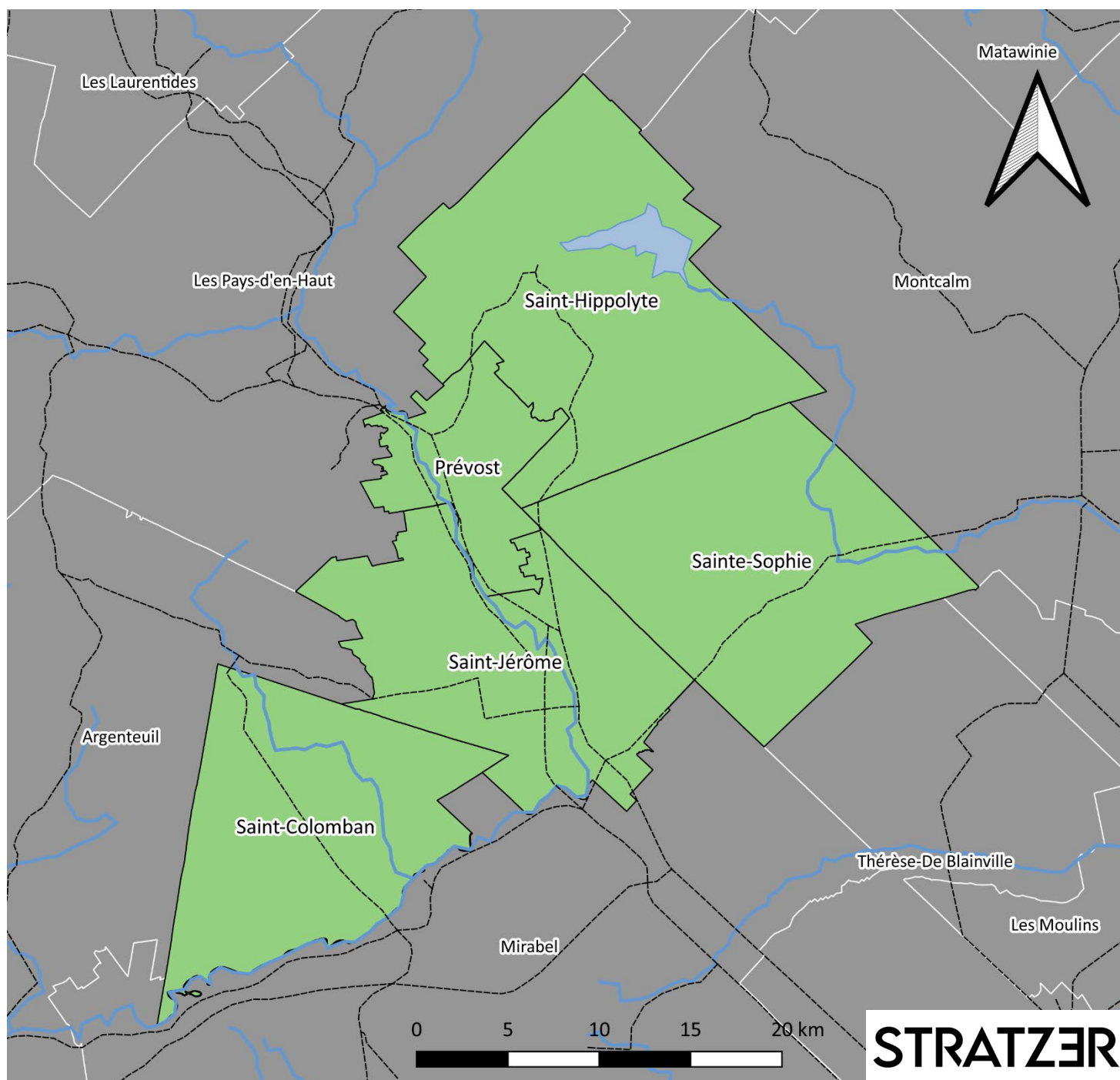


FIGURE 2 : TERRITOIRE DE LA MRC RDN

1. PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION

La MRC RDN s'insère dans le bassin versant de la rivière du même nom, laquelle se jette dans la rivière des Outaouais. Elle est traversée du nord au sud par l'autoroute des Laurentides (autoroute 15), laquelle relie Saint-Jérôme à Sainte-Agathe-des-Monts et à Montréal. La route 117 suit un itinéraire parallèle à l'autoroute. La route 158, dans l'axe est-ouest, relie Saint-Jérôme à Lachute à l'ouest et à Joliette à l'est.

La MRC RDN a été constituée en 1982. D'une superficie totale de 448 km², elle se compose de cinq municipalités : Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie. Le relief est généralement plat à Saint-Colomban, à Saint-Jérôme et à Sainte-Sophie, mais devient montagneux à Prévost et à Saint-Hippolyte. Le tableau 1 présente la désignation, la population totale ainsi que la superficie de chacune de ces municipalités.

TABEAU 1 : MUNICIPALITES CONSTITUANTES DE LA MRC RDN

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION ¹		SUPERFICIE (KM ²) ²	
PRÉVOST	Ville	13 328	10 %	35	7 %
SAINT-COLOMBAN	Ville	17 156	13 %	94	20 %
SAINT-HIPPOLYTE	Municipalité	9 886	7 %	133	29 %
SAINT-JÉRÔME	Ville	78 839	58 %	93	20 %
SAINTE-SOPHIE	Municipalité	17 184	13 %	111	24 %
MRC RDN		136 393		466	

La MRC RDN est constituée de trois milieux physiques distincts : un centre fortement urbanisé, dont Saint-Jérôme constitue la ville-centre, une couronne résidentielle et un vaste arrière-pays agroforestier et récréotouristique. Elle se distingue des autres MRC des Laurentides par une concentration de grands équipements, de secteurs de

¹ Décret de population du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2019.

² Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2014.

1. PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION

villégiature, d'axes et de pôles récréatifs d'envergure, et par l'existence de commerces de grande surface.

1.1.3 AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Le schéma d'aménagement et de développement, dont l'amendement le plus récent date de 2018, est en cours de révision. Les usages relatifs à la GMR sont prévus dans ceux deux périmètres, lesquels sont situés dans l'affectation agricole à Sainte-Sophie : le « périmètre d'élimination et d'entreposage des déchets solides et recyclage des déchets solides et de matières résiduelles et centre de compostage de boues de fosses septiques et autres matières » et le « périmètre de compostage et de traitement de boues de fosses septiques et autres matières ».

Le schéma en vigueur présente treize grandes affectations pour l'ensemble du territoire de la MRC RDN :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------|
| ▶ Urbaine | ▶ Rurale champêtre |
| ▶ Commerciale régionale | ▶ Agricole |
| ▶ Commerciale artérielle | ▶ Périurbaine |
| ▶ Industrielle d'envergure régionale | ▶ Récréative |
| ▶ Services industriels | ▶ Conservation |
| ▶ Villageoise | ▶ Usages contraignants |
| ▶ Rurale | |

1.2 DÉMOGRAPHIE

1.2.1 GRANDES TENDANCES ET PROJECTIONS

L'Institut de la statistique du Québec estime que la population de la MRC RDN atteindra 173 600 habitants en 2041, soit une augmentation de 34 % par rapport à 2016. En comparaison, la croissance démographique prévue pour l'ensemble du Québec est de 14 % pour cette période³. L'expansion de la population devra être prise en compte dans le cadre des actions visant à réduire la quantité de matières

³ Institut de la statistique du Québec, 2020.

1. PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION

résiduelles éliminées. En effet, ces efforts seront en partie contrecarrés par l'augmentation démographique.

1.2.2 RÉPARTITION SPATIALE

Selon le décret du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la population de la MRC RDN s'élevait à 136 493 habitants en 2019. Elle se concentrait dans la ville de Saint-Jérôme, où l'on dénombre 78 839 habitants, soit 58 % de la population totale de la MRC RDN.

La Figure 3 montre la répartition de la population entre les cinq municipalités :

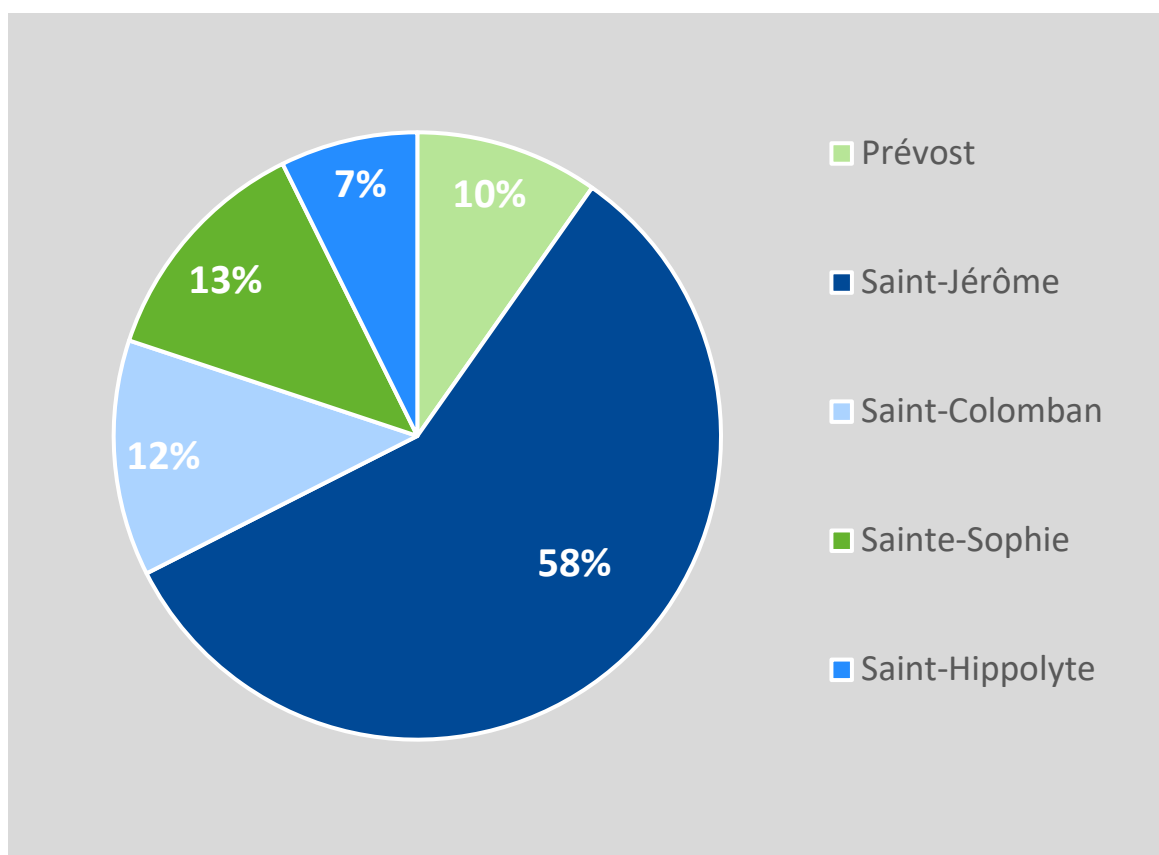


FIGURE 3 : REPARTITION DE LA POPULATION DE LA MRC RDN ENTRE LES MUNICIPALITES EN 2019

1.2.3 GROUPES D'ÂGE

Selon les données du recensement fédéral de 2016, la population de la MRC RDN était légèrement plus jeune que celle du Québec, la proportion des 0-14 ans étant de 17 %

1. PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION

contre 16 %. À l'instar du reste du Québec, toutefois, La population de la MRC RDN subit une tendance au vieillissement, le groupe des personnes de 65 ans et plus représentant désormais 17 % (comparativement à 15 % en 2011).

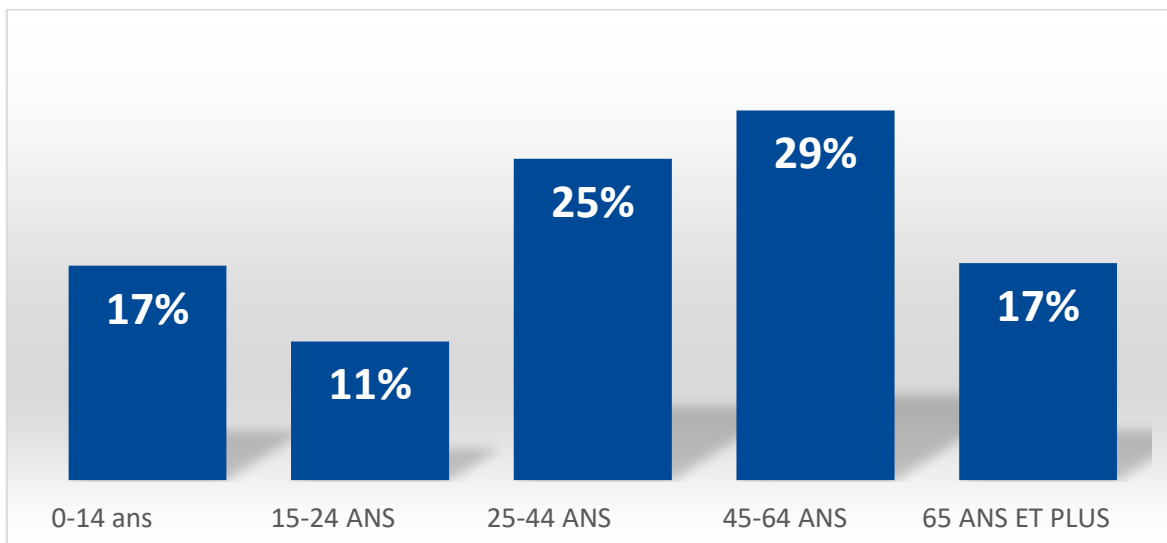


FIGURE 4 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPES D'ÂGE EN 2016

1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES

1.3.1 CATÉGORIES D'HABITATION

Selon les données du sommaire du rôle d'évaluation de 2019, la MRC RDN comprenait 62 422 unités d'habitation privées. Les résidences unifamiliales composent la plus grande partie des logements de ces unités (54,7 %), bien qu'il y ait une part importante d'immeubles de 2 à 9 logements (32,6 %). D'ailleurs, ces deux catégories ont crû par rapport à 2019. Les multilogements de 10 logements et plus représentent 10,5 %. Pour leur part, les chalets constituent 2,2 % de l'ensemble des logements résidentiels.

Près des deux tiers sont propriétaires de leur logement, les autres étant locataires⁴. La proportion des locataires a crû au cours de la dernière décennie.

⁴ Statistiques Canada, 2016.

1.3.2 MÉNAGES

Chaque ménage privé compte en moyenne 2,2 personnes (selon les données de Statistiques Canada, les ménages ne correspondent pas aux unités d'occupation des sommaires de rôles fonciers). Les ménages composés d'une ou deux personnes font plus des deux tiers de l'ensemble. En contrepartie, les ménages de trois ou quatre personnes en font 27 %. Comparée à l'ensemble du Québec, la MRC RDN compte une proportion légèrement plus faible de ménages constitués d'une personne vivant seule.

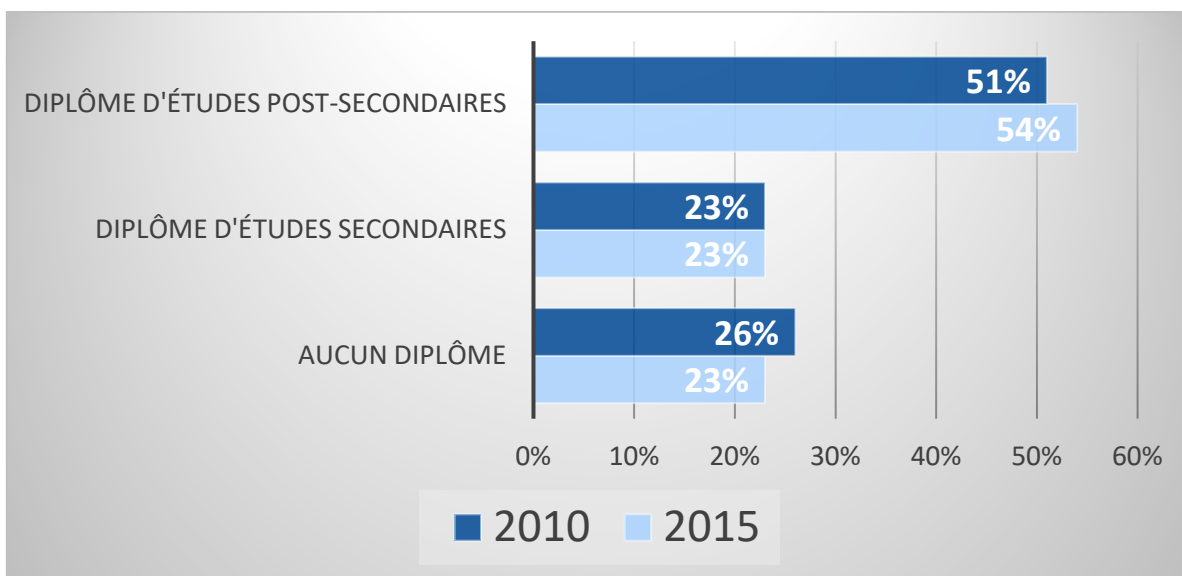
Le revenu d'emploi moyen des résidents de la MRC RDN travaillant à temps plein se chiffrait à 50 634\$ en 2015⁵. Le taux d'emploi de la population des 15 ans et plus s'affiche à 61 % pour la même année, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne du Québec⁶. En conséquence, le taux de chômage, affiché à 6,8 % en 2016, se trouve légèrement en deçà du taux québécois pour la même année.

Sur le plan de la scolarité, la population de 15 ans et plus ayant obtenu un diplôme ou un certificat postsecondaire, ou l'équivalent, a crû de 3 % entre 2010 et 2015. À l'autre bout du spectre, le nombre des 15 ans et plus ne détenant aucun diplôme d'études secondaires a reculé en proportion.

⁵ Statistiques Canada, 2016

⁶ Idem.

1. PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION



Source : Statistiques Canada, 2016

FIGURE 5 : POPULATION TOTALE AGÉE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE PLUS HAUT CERTIFICAT, DIPLOME OU GRADE

1.3.3 SECTEURS D'ACTIVITÉS

En 2019, on dénombre plus de 3000 bureaux d'affaires générant 40 000 emplois sur le territoire de la MRC RDN. Les petites et moyennes entreprises offrant moins de 99 emplois représentent 98 % des établissements. Le Tableau 2 affiche les dix plus grands ICI de la MRC RDN en nombre d'employés.

TABEAU 2 : LES VINGT PLUS GRANDS ICI DE LA MRC RDN EN 2021

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ
3000 EMPLOYÉS ET PLUS		
CISSS	Saint-Jérôme	Services sociaux et soins de santé
500 EMPLOYÉS ET PLUS		
CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME	Saint-Jérôme	Éducation
VILLE DE SAINT-JÉRÔME	Saint-Jérôme	Administration publique

1. PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ
HYDRO-QUÉBEC	Saint-Jérôme	Gestion et distribution d'électricité
CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)	Saint-Jérôme, succursale à Gatineau	Éducation
200 EMPLOYÉS ET PLUS		
ACADÉMIE LAFONTAINE	Saint-Jérôme	Écoles primaires et secondaires
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (BUREAUX ADMINISTRATIFS)	Saint-Jérôme	Écoles primaires et secondaires
CENTRE D'HÉBERGEMENT CHAMPLAIN-DE-LA-VILLA-SOLEIL	Saint-Jérôme	Centres communautaires de soins de santé
CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES	Saint-Jérôme	Services à l'enfance et à la jeunesse
LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE LION	Saint-Jérôme	Fabrication de carrosserie de véhicules automobiles
CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC.	Saint-Jérôme	Travaux de génie civil
ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME	Saint-Jérôme	École secondaire
LES ENTREPRISES ROLLAND INC.	Saint-Jérôme	Usine de pâtes et papier
COSTCO ST-JÉRÔME	Saint-Jérôme	Grossiste et distributeur
HYDRO-QUÉBEC	Saint-Jérôme	Production d'hydroélectricité et génie civil
I.C.C. COMPAGNIE DE CHEMINÉES INDUSTRIELLES INC.	Saint-Jérôme	Fabrication de tôles et de charpentes

1. PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ
MATÉRIAUX LAURENTIENS INC. (MATÉRIO)	Saint-Jérôme	Marchand/Matériaux de construction
MEUBLES FOLIOT INC.	Saint-Jérôme	Fabrication de meubles
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	Saint-Jérôme	Services correctionnels provinciaux
RAYONESE TEXTILE INC.	Saint-Jérôme	Usine de tissus larges
STUDIOS KEYWORDS QC-INTERACTIF INC.	Saint-Jérôme	Conception de systèmes informatiques
VILLE DE SAINT-JÉRÔME	Saint-Jérôme	Administration municipale
SUPERCENTRE WALMART	Saint-Jérôme	Grossiste et distributeur

Source : Emploi Québec – Information sur le marché du travail.

Le **secteur tertiaire** domine la structure économique de la MRC RDN, comportant 71 % des établissements sur le territoire. Le sous-secteur « commerce de gros et de détail » est le plus présent (25 %) dans ce secteur. L'autoroute 15 constitue une vitrine importante pour la MRC RDN : plus de 30 millions d'automobilistes y circulent chaque année. Ce trafic a favorisé le développement d'une zone commerciale de grandes surfaces au sud du territoire de Saint-Jérôme. Le centre-ville de Saint-Jérôme, la rue de Martigny, le Carrefour du Nord, les Galeries des Laurentides et la Place de la Citation constituent, notamment, des lieux d'affaires importants de la MRC RDN.

Saint-Jérôme, à titre de ville-centre et de capitale régionale des Laurentides, bénéficie de la présence de services gouvernementaux importants, tels un cégep, un campus universitaire, un centre d'études professionnelles, deux centres spécialisés de transfert de technologie (matériaux composites et transport avancé), un hôpital régional et une salle de spectacles.

Par ailleurs, la MRC RDN dispose d'une attractivité touristique de plus en plus marquée au sein des Laurentides. Par exemple, Saint-Jérôme offre plusieurs attraits, dont le kilomètre 0 du Parc linéaire le P'tit Train du Nord, le marché public et la

1. PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION

promenade de la Rivière-du-Nord, ainsi que des événements d'envergure tels que les Estivales Saint-Jérôme et le festival Saint-Jérôme Folk.

Le **secteur secondaire** est représenté par 28 % des établissements sur le territoire de la MRC RDN. Ce secteur est dominé par les entreprises de la construction, lesquelles sont au nombre de 673, comptant pour 79 % du secteur.

Le **secteur primaire** est représenté par seulement 1 % des établissements sur le territoire. Le sommaire du rôle d'évaluation de la MRC RDN permet d'ailleurs de préciser que l'agriculture est dominante dans ce sous-secteur, avec 37 entreprises.

2

ENCADREMENT
LÉGISLATIF
ET RÉPARTITION DES
RESPONSABILITÉS



2. ENCACREMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

2.1 CADRE LÉGAL

La LQE rend obligatoires, tous les sept ans, l'adoption et la révision d'un PGMR par les municipalités régionales telle que la MRC RDN. Par ailleurs, le gouvernement du Québec a présenté un Plan d'action 2019-2024 de sa PQGMR et une Stratégie de valorisation de la matière organique dont les objectifs doivent être pris en compte durant l'exercice de révision des PGMR. De façon plus précise, le Guide d'accompagnement pour la révision des PGMR de RECYC-QUÉBEC énonce les consignes applicables à cet exercice.

En ce qui concerne les gouvernements de proximité, les municipalités locales doivent se conformer, par règlement, aux orientations du PGMR. Par ailleurs, les municipalités de la MRC RDN ont mis à jour leurs règlements ou en ont adopté de nouveaux afin de refléter l'évolution des connaissances et les priorités en environnement. Le Tableau 3 illustre les principaux règlements adoptés ou amendés en ce sens.

2. ENCACREMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

TABLEAU 3 : RÈGLEMENTS MUNICIPAUX RELATIFS A LA GMR

MUNICIPALITÉ	TITRE DU RÈGLEMENT	NO	DATE D'ADOPTION	SUJET
PRÉVOST	Règlement visant à instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques	356	Mars 2003	Obligation de vidanger les fosses septiques aux deux ans
	Règlement relatif à l'hygiène et à la salubrité publique	742	Février 2006	Modalités de collecte
	Règlement sur le contrôle des fosses septiques	592	Nov. 2010	Vidange périodique obligatoire des fosses
	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	3005	Avril 2018	Modalités de collecte
	Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplètes dans les commerces de détail	733	Mai 2018	Interdiction de distribuer des sacs d'emplètes en plastique conventionnel
	Règlement relatif à la distribution de sacs d'emplètes	3008	Juillet 2019	Interdiction de distribuer des sacs d'emplètes en plastique
	Règlement relatif à la vente et à la fourniture de contenants, emballages et autres objets à usage unique	779	Nov. 2020	Redevance applicable à la vente de produits à usage unique
	Projet de règlement relatif aux installations septiques	3011	Déc. 2020	Remplacerait le Règlement no 592 Inclurait l'encadrement des installations à rayonnement ultraviolet

2. ENCACREMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

MUNICIPALITÉ	TITRE DU RÈGLEMENT	NO	DATE D'ADOPTION	SUJET
SAINT-HIPPOLYTE	Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles	1140	Février 2017	Modalités de collecte
	Règlement relatif à la vidange des fosses septiques	1177	Juin 2019	Obligation de vidanger les fosses septiques aux deux ans
	Règlement sur l'interdiction d'objets de plastique à usage unique	1188	Janvier 2020	Interdiction de distribuer des sacs et bouteilles d'eau à usage unique
SAINT-JÉRÔME	Règlement relatif à la vidange des boues de fosses septiques	0314	Mars 2008	Modalités de vidange par la municipalité
	Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles	0887	Juin 2019	Modalités de collecte
SAINTE-SOPHIE	Règlement sur la cueillette des déchets, de gros rebuts domestiques et la collecte sélective	1232	Octobre 2010	Modalités de collecte

2. ENCACEMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

De façon générale, ces règlements définissent les types de matières acceptées ou refusées, les normes relatives aux collectes et à la conformité des contenants, les exclusions ainsi que les normes relatives aux fosses septiques. Il est possible de consulter le texte de la grande majorité de ces règlements en ligne.

2. ENCACREMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

Il est important de préciser que seules les matières résiduelles suivantes, telles que décrites dans le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC, sont visées par la révision du PGMR :

- ▶ Matières recyclables de la collecte sélective : contenants, emballages, imprimés et journaux en papier, carton, verre, métal et plastique, en milieu résidentiel ou dans les industries, commerces et institutions (ICI);
- ▶ MO générées en milieu résidentiel ou par les ICI, y compris les résidus verts, alimentaires et marins, boues d'épuration et de fosses septiques, résidus de transformation industrielle (tels que résidus ou boues agroalimentaires);
- ▶ Résidus de construction, de démolition et de rénovation incluant notamment les résidus générés par le secteur résidentiel et le secteur du bâtiment de même que les travaux de construction ou de réfection du réseau de transport et d'infrastructures;
- ▶ Résidus domestiques dangereux (RDD), y compris les résidus assimilables (proportions et compositions similaires au secteur résidentiel) générés par les ICI, à l'exception des produits visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP);
- ▶ Autres matières résiduelles générées en milieu résidentiel et par les ICI, notamment les encombrants et les plastiques agricoles.

Par ailleurs, le Guide d'accompagnement prévoit la mise à jour facultative de certaines matières dans la mesure où les données sont accessibles. La MRC RDN fait donc la mise à jour concernant les matières suivantes :

- ▶ Contenants consignés;
- ▶ Résidus ultimes, soit les rejets des centres de tri et des centres de compostage;
- ▶ Textiles, tapis et caoutchouc;
- ▶ Pneus usés;
- ▶ Véhicules hors d'usage (VHU);
- ▶ Produits de la REP visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits d'entreprises.

En revanche, le PGMR ne comprend pas la mise à jour des matières suivantes en raison de la difficulté à accéder aux informations requises. De façon générale, il s'agit de matières dont l'élimination ou la récupération n'est pas couverte par un système municipal de GMR :

2. ENCACREMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

- ▶ Boues de papetières;
- ▶ Résidus de transformation issus d'un procédé généré par les ICI et transportés vers un lieu d'élimination ou vers des installations de recyclage ou d'autres formes de valorisation des matières résiduelles;
- ▶ Cendres domestiques et industrielles, lesquelles ne sont pas considérées comme des matières dangereuses par le Règlement sur les matières dangereuses;
- ▶ Résidus du secteur primaire, lesquels sont transportés hors du lieu d'origine vers un lieu d'élimination visé par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles ou vers des installations de valorisation des matières résiduelles.

Enfin, le PGMR ne prend pas en compte les matières dangereuses autres que domestiques, les déchets biomédicaux, les résidus miniers, les sols contaminés, les matières gazeuses, les neiges usées, les résidus de secteur primaire gérés sur place, ni les résidus de transformation des ICI utilisés comme remplacement d'une matière première.

2.2 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

La MRC RDN est responsable de la planification régionale de la GMR. Elle doit, selon les dispositions de la LQE, élaborer le PGMR, le réviser tous les sept ans et assurer le suivi ainsi que la surveillance de la mise en œuvre des actions prévues au plan. De plus, la MRC RDN est l'instance tout indiquée pour faciliter la mise en commun des décisions régionales et des pratiques dans le but de favoriser une gestion concertée des matières résiduelles.

2.2.1 COMPÉTENCE PARTIELLE DE LA MRC RDN

En vertu du *Code municipal du Québec*, une MRC peut déclarer sa compétence relativement à une partie ou à tout le domaine de la GMR. Lors de l'élaboration du PGMR 2004-2008, la MRC RDN a déclaré sa compétence partielle en créant un organisme sans but lucratif (OSBL) paramunicipal, responsable de la gestion de tous les écocentres sur son territoire. Cet OSBL, nommé Développement durable Rivière-

2. ENCACREMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

du-Nord (DDRDN), célèbre en 2020 ses quinze ans d'existence. Les services offerts par les écocentres sont décrits à la section 4.1.2 du présent document.

En 2018, le Conseil de la MRC RDN a accepté que la municipalité de Saint-Colomban se retire de DDRDN et gère elle-même son écocentre. DDRDN gère donc les écocentres des quatre autres municipalités constituantes.

2.2.2 COMPÉTENCES DES MUNICIPALITÉS LOCALES

Les municipalités locales gèrent les matières résiduelles générées sur leurs territoires respectifs. Elles conservent leur compétence relative à la prise en charge des collectes de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel et de celui des ICI. Toutes les municipalités locales de la MRC RDN ont recours à des sous-traitants du secteur privé pour la collecte, le transport et le traitement des ordures, des matières recyclables et des MO (incluant la gestion des boues). La description détaillée des services offerts se trouve également au chapitre 3.

2.2.3 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Il n'existe aucune entente intermunicipale sur le territoire de la MRC RDN concernant la GMR. Toutefois, la Ville de Prévost et la Municipalité de Saint-Hippolyte ont procédé à un appel d'offres conjoint pour la collecte et le transport des matières résiduelles de leurs territoires. Ils bénéficient donc des services du même entrepreneur, selon deux contrats distincts, pour les années 2021-2025.

2.3 DROIT DE REGARD

Les matières résiduelles éliminées au lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Sainte-Sophie (point 4.1.1) proviennent, à 94 %, de l'extérieur du territoire de la MRC RDN⁷. En vertu de la LQE, une MRC peut exercer un droit de regard sur l'importation de matières résiduelles à éliminer sur son territoire. En 2004, le Conseil de la MRC RDN de l'époque a exercé ce droit, par résolution, en fixant la limite à un

⁷ Rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie (tonnage total enfoui en 2019) et inventaire des matières éliminées sur le territoire de la MRC RDN.

2. ENCACREMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

million de tonnes de matières résiduelles par année. En 2016, ce Conseil a adopté cette même limitation par règlement.

Dans l'exercice de ce droit, la MRC RDN doit tenir compte des besoins futurs en élimination de la Communauté métropolitaine de Montréal, de même que ceux des principales MRC desservies par le LET de Sainte-Sophie. Les besoins en capacité ont été démontrés, notamment dans le contexte pandémique. Par ailleurs, en novembre 2020 (Décret 1227-2020), le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a autorisé le projet d'agrandissement du LET de Sainte Sophie déposé par Waste Management inc. (WM).

En considérant le volume maximal permis de 18,6 millions de mètres cubes, incluant le matériel de recouvrement journalier, et si le tonnage annuel fixé dans la première période est maintenu, ceci permettrait d'enfouir un million de tonnes par année excluant le matériel de recouvrement journalier, et ce, possiblement pendant plus d'une dizaine d'années dépendant des quantités de matières résiduelles à enfouir provenant de l'extérieur du territoire, de celles générées sur le territoire de la MRC RDN ainsi que les quantités de matériel de recouvrement utilisées. La limite annuelle pourra être revue par le ministre du MELCC chaque cinq ans, à la suite d'une demande d'autorisation déposée par l'exploitant du LET, mais sans toutefois dépasser un million de tonnes métriques. De plus, il est précisé dans le décret, que pour chaque période d'exploitation subséquente, WM Québec Inc. devra faire la démonstration des besoins en enfouissement pour la période visée en tenant compte, notamment, de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan de gestion des matières résiduelles en vigueur à ce moment sur le territoire de la MRC RDN, lesquels seront pris en considération par le ministre dans le cadre de son analyse.

Compte tenu de tous les facteurs considérés, la limite à un million de tonnes de matières résiduelles à éliminer provenant de l'extérieur du territoire par année est renouvelée dans le cadre du présent PGMR. Cette limitation exclut les quelques 85 000 tonnes (génération annuelle moyenne) de matières générées et éliminées sur le territoire de la MRC. Le Conseil de la MRC considère que cette limitation est nécessaire, d'un point de vue environnemental, et que cette dernière n'entraînera pas d'impact négatif pour les MRC et les municipalités situées à l'extérieur du territoire de planification qui éliminent présentement des matières résiduelles au LET de Sainte-Sophie. Par ailleurs, la limitation ne devrait pas affecter la santé ou la

2. ENCACEMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

sécurité publique puisque le droit de regard n'est pas plus restrictif que les autorisations actuelles du décret.

3

INSTALLATIONS,
ORGANISMES ET
SERVICES OFFERTS EN
GMR

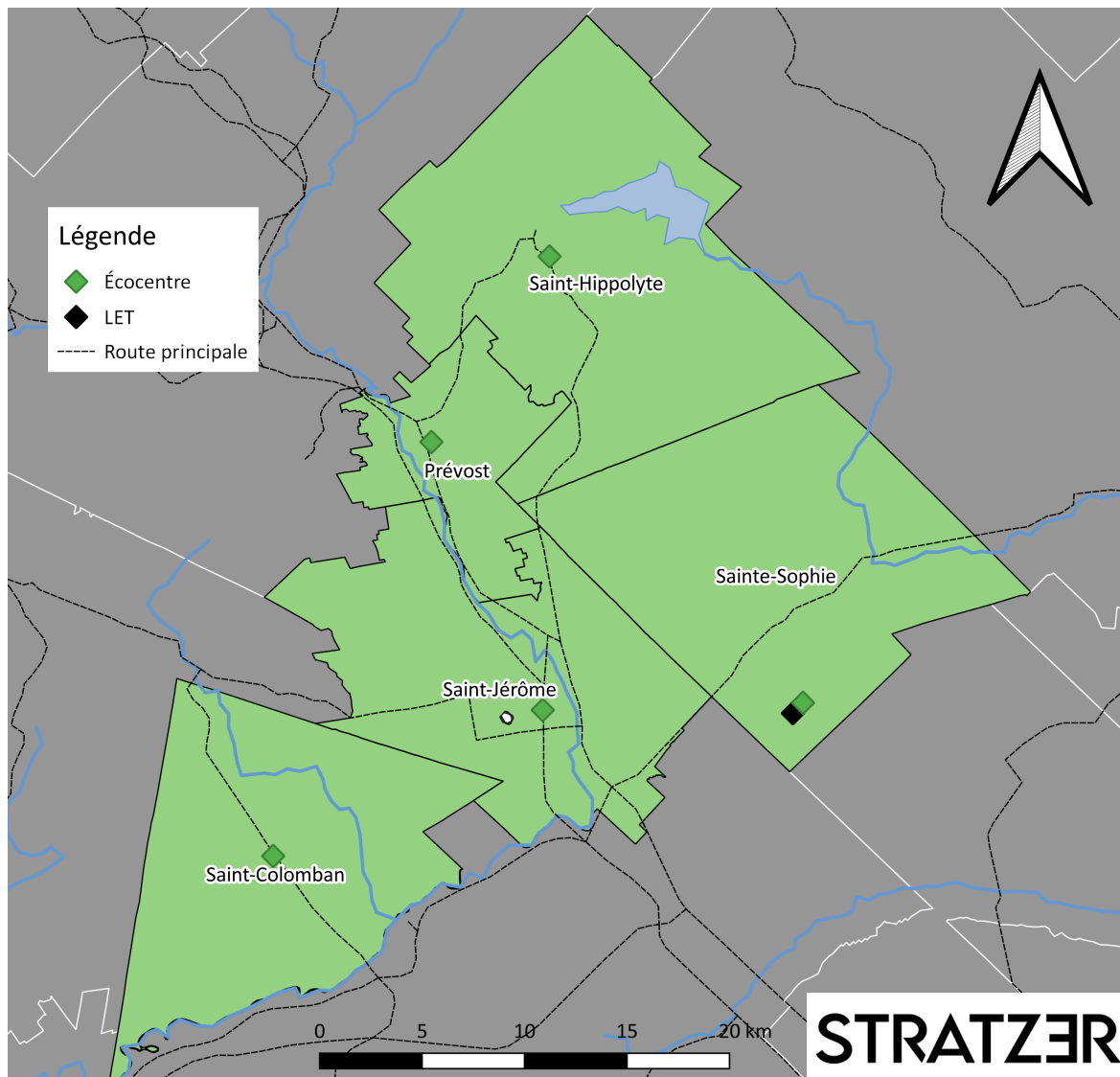


3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

Cette section présente le recensement des acteurs et des infrastructures en GMR sur le territoire de la MRC RDN. Certaines installations dans des municipalités contiguës sont également incluses si elles sont en mesure de desservir le territoire de la MRC RDN.

3.1 INSTALLATIONS DE GMR PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE EN 2019

La Figure 6 illustre la localisation géographique des installations de GMR présentes sur le territoire de la MRC RDN.



3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

FIGURE 6 : INSTALLATIONS DE GMR DU TERRITOIRE DE LA MRC RDN

3.1.1 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE

Depuis 1997, WM exploite le LET situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sophie, et détient les autorisations pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de sa clientèle résidentielle, des ICI et du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD), principalement des régions des Laurentides, de Lanaudière, de la Communauté métropolitaine de Montréal et de l'Outaouais. En 2019, les déchets du secteur résidentiel et des ICI assimilables de la MRC RDN qui étaient enfouis au LET de Sainte-Sophie représentaient 7,6 % de l'ensemble des matières éliminées sur le site⁸.

La capacité réglementaire d'enfouissement du LET était de 989 000 de tonnes en 2019, ce qui en fait le deuxième lieu d'élimination en importance au Québec (après le LET de Terrebonne). Comme les cellules actuelles du site atteindraient leur fin de vie en 2022, WM a déposé une demande d'agrandissement au ministre du MELCC en 2017. En 2020, le ministre a autorisé l'agrandissement, permettant au site de Sainte-Sophie d'accueillir un million de tonnes de matières résiduelles annuellement, et ce, pendant 18 ans.

La gestion des extrants du site se fait d'abord par le traitement des eaux de lixiviation au moyen d'une station d'épuration d'une capacité de 200 000 m³ par an, laquelle fait appel à un traitement biologique conforme aux normes du MELCC. Par ailleurs, WM capte les biogaz de l'ensemble des zones du site ayant fait l'objet d'un recouvrement final. Les puits verticaux de captation sont raccordés au réseau de Gaz Métro qui achemine une partie des biogaz par pipeline à l'usine de pâtes et papiers Les Entreprises Rolland inc., située à Saint-Jérôme. L'usine peut ainsi combler environ 93 % de ses besoins énergétiques thermiques.

En guise de compensation pour la présence d'un LET sur le territoire, les municipalités de la MRC RDN bénéficient d'un tarif d'enfouissement réduit jusqu'à la fin de l'exploitation du secteur visé par le décret 1227-2020. À la demande de la MRC RDN,

⁸ WM : Partenaire dans l'atteinte des objectifs de la MRC en matière de gestion environnementale et d'économie circulaire, Mémoire présenté dans le cadre de l'étude de PGMR révisé 2023-2030 de la MRC de La Rivière-du-Nord (tonnage total enfoui en 2019 – données officielles de WM).

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

WM organise des rencontres d'un comité de vigilance rassemblant des acteurs de différents milieux. Le comité facilite l'accès du public à l'information concernant les activités du LET, lesquelles peuvent être consultées sur le site dédié : <http://vigilancewmste-sophie.org/>.

La liste des autres MRC desservies par le LET se trouve en annexe.

3.1.2 ÉCOCENTRES

Quatre écocentres du territoire sont exploités par DDRDN, un OSBL paramunicipal créé par la MRC RDN en 2005. De son côté, la Ville de Saint-Colomban gère son propre écocentre.

Le Tableau 4 présente les coordonnées, les périodes et les heures d'ouverture de chaque écocentre

TABEAU 4 : COORDONNÉES, PÉRIODES ET HEURES D'OUVERTURE DES ÉCOCENTRES DE LA MRC RDN

MUNICIPALITÉ DESSERVIE	COORDONNÉES	PÉRIODE ET HEURES D'OUVERTURE
PRÉVOST	1144, rue Doucet	Mai à octobre : mercredi au samedi
SAINT-COLOMBAN	355, montée de l'Église	Avril à novembre : mercredi au samedi En hiver : ouvert aux deux semaines, les vendredis et samedis
SAINT-HIPPOLYTE	2056, chemin des Hauteurs	Juin à octobre : mercredi au samedi
SAINT-JÉRÔME	220, boulevard Maisonneuve	Mai à octobre : tous les jours Novembre à avril : mercredi au samedi
SAINTE-SOPHIE	2535, 1 ^{re} Rue	Juin à octobre : mercredi au samedi

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

DDRDN et l'écocentre de Saint-Colomban récupèrent les matières en vue de leur réemploi, ou les acheminent vers des entreprises de recyclage. Lorsque le bois ne peut pas être récupéré par ces filières, il est acheminé à des installations de valorisation énergétique. En dernier recours, les matières sont dirigées vers des sites d'enfouissement.

Les citoyens de Prévost, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie ont accès aux quatre écocentres opérés par DDRDN pour y déposer gratuitement les RDD, les matières recyclables non recueillies par la collecte sélective, ainsi que les objets en bon état dont ils veulent se départir à des fins de réutilisation. Les citoyens de Saint-Colomban ont seulement accès à l'écocentre de leur municipalité, lequel offre les mêmes services. Les résidus de construction des citoyens ne sont pas acceptés dans tous les écocentres. À cet égard, les écocentres de Saint-Jérôme et de Sainte-Sophie acceptent davantage de catégories de résidus de CRD.

Les ICI peuvent déposer aux écocentres seulement les matières qui font l'objet d'une REP.

Le tableau 5 présente les catégories de matières admises dans les écocentres du territoire de la MRC RDN. Il peut toutefois y avoir certaines variantes d'une installation à l'autre, qu'il est possible de vérifier en visitant le site des écocentres (<https://www.ecocentresrdn.org/-deposer-matiere-recycle->). Les plastiques no 6 (polystyrène) sont récupérés dans tous les écocentres.

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

TABLEAU 5 : CATEGORIES DE MATIERES ACCEPTEES DANS LES ECOCENTRES DE LA MRC RDN ET CONDITIONS D'ENTREPOSAGE

CATÉGORIE	MATIÈRE	CONDITION D'ENTREPOSAGE	RÉCUPÉRATEUR OU RECYCLEUR
PRODUITS DE LA REP	• Produits électroniques et leurs composantes : ordinateurs, imprimantes, téléphones, téléviseurs, etc. • Peinture et contenants de peinture • Huiles usées, contenants et filtres, antigels et aérosols • Lampes au mercure : ampoules fluocompactes, tubes au néon, etc. • Piles	Électroniques : entreposés dans une remorque de 53 pieds et un conteneur Autres produits de la REP : entreposés dans des bacs, des cages, un bâtiment et un conteneur	Association pour le recyclage des produits électroniques Éco-Peinture Société de gestion des huiles usagées RecycFluo Appel à Recycler
COMPOSANTES DU BÂTIMENT	• Armoires et comptoirs • Bains, douches et lavabos • Cuvettes de toilette • Lattes de bois • Plomberie • Portes et fenêtres • Quincaillerie • Tuiles de céramique • Vitres	Entreposés à l'extérieur et dans un bâtiment	Multi Recyclage
ENCOMBRANTS	• Barbecues • Chauffe-eau • Électroménagers • Fours à micro-ondes • Matelas et sommiers • Meubles en bon état • Pneus • Vélos	Entreposés à l'extérieur et dans un bâtiment	Recyclage ÉcoSolutions (halocarbures) Matt Canada RECYC-QUÉBEC
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	• Bardeaux d'asphalte non utilisés • Blocs de béton intacts	Entreposés à l'extérieur et dans un bâtiment	Multi Recyclage

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

CATÉGORIE	MATIÈRE	CONDITION D'ENTREPOSAGE	RÉCUPÉRATEUR OU RECYCLEUR
	• Bois pleine longueur • Briques entières • Panneaux de gypse		
MÉTAUX	• Métaux ferreux (acier, fonte, ferraille, rebuts électroménagers, etc.) • Métaux non ferreux (acier inoxydable, aluminium, cuivre, laiton, plomb, etc.)	Entreposés dans un conteneur	Divers
OBJETS DIVERS	• Accessoires de cuisine, jardin, décoration • Accessoires pour enfants • Accessoires de sports et loisirs • Petits appareils électriques • Jeux et jouets • Livres et magazines • Outils • Vêtements	Entreposés dans deux bâtiments et à l'extérieur	Voir la liste des organismes au Tableau 7
RDD	• Batteries de véhicules • Bonbonnes de propane • Cartouches d'encre • Pesticides • Solvants	Entreposés dans des bacs, des cages, un bâtiment et un conteneur	RGC Environnement Fondation Mira

DDRDN et l'écocentre de Saint-Colomban travaillent de part et d'autre en partenariat avec les organismes communautaires œuvrant sur le territoire de planification. Cette collaboration permet aux organismes partenaires de recueillir gratuitement les objets en bon état déposés dans les écocentres et de les vendre à prix modiques dans leurs magasins d'occasions. Quant aux écocentres, ils vendent les surplus à prix avantageux, ainsi que les objets non recueillis par les organismes partenaires. L'entente vise à permettre aux citoyens un accès plus équitable aux objets usagés, à

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

soutenir la mission des partenaires communautaires et à contrer le gaspillage d'objets réutilisables. Environ le tiers des matières admises aux écocentres est traité par la filière du réemploi.

Les résidents de l'extérieur de la MRC RDN peuvent acheter des matières dans les cinq écocentres, mais ne peuvent pas y déposer des objets, à l'exception des matières visées par la REP.

Près de 2,5 tonnes de matières ont transité par l'ensemble des écocentres de la MRC RDN en 2019. De cette quantité, environ 30 % ont effectivement été recyclés. Le traitement des résidus de CRD non triés demeure un défi, puisque ces derniers sont acheminés à l'enfouissement en raison de leur mauvaise qualité.

La MRC RDN se démarque par l'importance des activités de réemploi dans ses écocentres : en effet, les visites pour l'acquisition de biens usagés dépassent souvent celles ayant pour but le dépôt de matières. L'ouverture du nouvel écocentre à Saint-Jérôme élargit les services, entre autres par une ouverture en hiver ainsi qu'un meilleur taux de collecte et de recyclage des résidus de CRD.

3.1.3 STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Pour le traitement des eaux usées, trois municipalités de la MRC RDN opèrent une station d'épuration à étangs aérés. Ces stations génèrent des boues qui, lorsque vidangées, doivent être valorisées ou éliminées. Le tableau 6 montre les vidanges précédentes, la quantité vidangée en 2019 et, s'il y a lieu, la prochaine vidange prévue.

Il faut noter que les municipalités de Saint-Colomban et de Saint-Hippolyte n'ont pas de station de traitement des eaux usées. À défaut d'un réseau d'égout, chaque résidence de ces municipalités est donc liée à une fosse septique.

Les boues sont quantifiées en tonnes de matière humide (t mh) à une siccité de 20%.

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

TABLEAU 6 : VIDANGES DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES LOCALISEES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	VIDANGES ENTRE 2013 ET 2019	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019 (t mh)	VIDANGES APRÈS 2019	DESTINATION
PRÉVOST	Étangs aérés	n/d	0	2020	Épandage agricole
SAINT-JÉRÔME	Étangs aérés	n/d	5 365	n/d	Épandage agricole
SAINTE-SOPHIE	Étangs aérés	n/d	0	2021	Épandage agricole

3.1.4 PROJET DE CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES

WM Québec Inc. a annoncé, le 16 juin 2022, un projet visant la construction et l'opération d'une unité de valorisation des matières organiques sur leur propriété de Sainte-Sophie. Les installations auraient une capacité annuelle de 40 000 tonnes en provenance des ICI et de 10 000 tonnes de provenance municipale. La mise en opération est prévue pour 2025.

3.2 ORGANISMES ET ENTREPRISES OEUVRANT EN GMR SUR LE TERRITOIRE EN 2019

Plusieurs organismes et entreprises de réemploi, de récupération, de recyclage et de valorisation sont présents sur le territoire de la MRC RDN ainsi qu'en périphérie. Les sections suivantes décrivent leur localisation et les services offerts dans leurs établissements.

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

3.2.1 POINTS DE DÉPÔT POUR LES MATIÈRES VISÉES PAR LA REP

Le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* attribue la responsabilité de la gestion des produits en fin de vie aux entreprises qui les introduisent sur le marché au Québec. Celles-ci doivent se conformer au règlement individuellement ou être membres d'un organisme dont la fonction est de mettre en œuvre un système de récupération et de valorisation des produits mis sur le marché.

Tous les écocentres du territoire de la MRC RDN recueillent les produits de la REP :

- ▶ Association pour le recyclage des produits électroniques
- ▶ RecycFluo (lampes au mercure)
- ▶ Éco-Peinture
- ▶ Appel à Recycler (piles)
- ▶ Société de gestion des huiles usagées (huiles, antigels, aérosols)

3.2.2 POINTS DE DÉPÔT POUR LE TEXTILE

Plusieurs organisations situées sur le territoire de la MRC RDN recueillent les vêtements et le textile usagés afin de les revendre ou d'en faire don. Chaque année, de nombreuses tonnes de textiles sont ainsi détournées de l'enfouissement. Une simple recherche sur Internet permet d'identifier rapidement un point de dépôt, une friperie ou d'autres endroits où il est possible de déposer ou d'acheter des vêtements usagés.

3.2.3 ORGANISMES DE BIENFAISANCE

Plusieurs organismes sur le territoire de la MRC RDN, pour la plupart des entreprises d'économie sociale, viennent en aide aux personnes dans une situation de précarité, tout en favorisant le réemploi et la récupération. Notamment, ils offrent au rabais divers articles, objets, meubles et vêtements. Voici leurs coordonnées ainsi que les matières qu'ils récupèrent pour la revente.

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

TABEAU 7 : ORGANISMES DE BIENFAISANCE ŒUVRANT SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN

NOM ET COORDONNÉES	MATIÈRES VISÉES
ACTION SOURCE DE VIE 445, rue Blanchard, Saint-Jérôme	Vêtements, articles de maison, jouets, meubles, électroménagers, articles scolaires
ARMÉE DU SALUT 7, rue Morand, Saint-Jérôme	Vêtements, meubles, électroménagers, don d'articles scolaires
ATELIER ÉCLIPSE 321, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme	Vente de vêtements faits de textiles recyclés
BOUTIQUE DU MERIDIEN 74 181, rue Brière, Saint-Jérôme	Vêtements, articles de maison et jouets
CENTRE D'ENTRAIDE SAINT-COLOMBAN 326, montée de l'Église, Saint-Colomban	Vêtements, articles de maison, jouets, meubles, électroménagers, articles scolaires
CENTRE MARIE ÈVE 433, rue du Palais, Saint-Jérôme	Vêtements de maternité et autres, jouets et articles pour enfants, articles de sport
CERTEX 980, rue de l'Industrie, Saint-Jérôme	Point de dépôt volontaire pour textiles, chaussures et petits accessoires
DEPANNAGE VESTIMENTAIRE BELLEFEUILLE 1016, boul. de la Salette, Saint-Jérôme	Vêtements et articles de maison
FONDATION MIRA (points de dépôt affichés sur le site Internet)	Récupération de cartouches d'imprimantes
HAVRE D'ESPOIR 705, boul. des Laurentides, Saint-Jérôme	Comptoir vestimentaire (pour les résidents de Saint-Jérôme uniquement)
L'AMI-E DU QUARTIER 655, rue Filion, Saint-Jérôme	Vêtements
LA MONTAGNE D'ESPOIR 2523, 1 ^{re} Rue, Sainte-Sophie	Dépannage vestimentaire, articles de maison, jouets, articles scolaires

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

NOM ET COORDONNÉES	MATIÈRES VISÉES
MAISON D'ENTRAIDE DE PRÉVOST 788, rue Shaw, Prévost	Vêtements, articles de maison, jouets, meubles, électroménagers, articles scolaires
OUVROIR SAINTE-PAULE 920, rue Labelle, Saint-Jérôme	Vêtements, articles de maison et jouets
OUVROIR SAINTE-SOPHIE 485, rue Masson, Sainte-Sophie	Vêtements, articles de maison, jouets, meubles, électroménagers
RESSOURCERIE 287, rue de Villemure, Saint-Jérôme	Vêtements, jouets, livres, articles divers
SERVICE HIPPOLYTOIS DE PARTAGE 2282, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte	Vêtements, appareils électroniques fonctionnels, jouets et articles de maison

3.2.4 AUTRES ENTREPRISES DE GMR SUR LE TERRITOIRE

De nombreuses entreprises du territoire effectuent des opérations liées à la collecte, au transport, au recyclage, à la valorisation et à la récupération. Pour certains domaines d'activités, les entreprises et leurs coordonnées sont présentées, tandis que pour d'autres, les liens sont fournis pour retracer ces informations en ligne.

TABEAU 8 : AUTRES ENTREPRISES DE GMR SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN

NOM ET COORDONNÉES	SERVICES/MATIÈRES
COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	
ENVIROBAC LAURENTIDES 972, rue Bélanger, Saint-Jérôme	Location de conteneurs pour résidus de CRD
PACO TRANSPORT 1955, boul. Saint-Antoine, Saint-Jérôme	Vente, location et transport de conteneurs pour résidus de CRD

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

NOM ET COORDONNÉES	SERVICES/MATIÈRES
SANI-SERVICES G. THIBAUT ET FILS INC. 2088, côte Saint-André, Sainte-Sophie	Collecte matières résiduelles Location de conteneurs
SERVICES SANITAIRES SAINT-JÉRÔME ET CONTENEURS TIBO 2006, côte Saint-André, Sainte-Sophie	Collecte matières résiduelles Location de conteneurs Vidange de conteneurs semi-enfouis
WASTE MANAGEMENT INC. 2535, 1 ^{re} Rue, Sainte-Sophie	Collecte et transport de matières résiduelles Gestion du lieu d'enfouissement technique (LET) Location de conteneurs
VIDANGE/TRANSPORT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (BFS)	
POMPAGE SANITAIRE S. RAYMOND 1388, rue Saint-Camille, Saint-Jérôme	Vidange et transport de BFS
SANI-FOSSES 349, côte Saint-Paul, Saint-Colomban	Vidange et transport de BFS
SANI-NORD 2, boul. Maisonneuve, Saint-Jérôme	Vidange et transport de BFS
AUTRES SERVICES/MATIÈRES	
GROUPE BAUVAL INC. 435, chemin de la Carrière, Saint-Hippolyte (SABLES LG) 1128, rue Abercrombie, Sainte-Sophie (BAUVAL SAINTE-SOPHIE)	Récupération/Recyclage agrégats
GROUPE GAGNON 2875, boul. du Curé-Labelle, Prévost	Recyclage de carton, de papier et de polystyrène
SOS APPAREILS MÉNAGERS 76, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme	Réemploi/recyclage électroménagers

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

Cette liste n'est pas exhaustive. La MRC RDN compte un grand nombre de récupérateurs de papier, d'appareils électroniques, de cartouches d'encre et d'articles de sports qui n'ont pas été listés, ceux-ci pouvant toutefois facilement être retracés dans les bottins ou en ligne. À cet égard, les antiquaires et les marchés aux puces de la MRC RDN font également leur part de réemploi et de recyclage.

Pour les métaux, outre les contenants qui peuvent être déposés dans le bac bleu, l'apport volontaire à l'écocentre le plus près constitue une bonne solution. Il est également possible, si le tonnage le justifie, de communiquer directement avec une entreprise de récupération de métaux. Le *Répertoire des services en gestion des matières résiduelles pour le secteur agricole* en présente plusieurs. Pour les VHU et leurs pièces, les centres de pièces automobiles offrent souvent un service de collecte.

3.2.5 ORGANISMES ET ENTREPRISES DE GMR SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Le tableau 9 énumère les intervenants situés à l'extérieur du territoire de la MRC RDN, lesquels sont susceptibles d'exécuter des opérations de GMR sur le territoire de planification. Cette liste inclut également les installations de traitement accueillant des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC RDN.

TABLEAU 9 : PRINCIPAUX ORGANISMES ET ENTREPRISES DE GMR SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DESSERVANT LA POPULATION ET LES ICI DE LA MRC RDN

NOM ET COORDONNÉES	SERVICES/MATIÈRES
ARBRESSENCE INC. 60, rue Marius-Warnet, Blainville	• Récupération de branches de cèdres et de sapins de Noël
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne	• Collecte de matières résiduelles • Enfouissement • Biométhanisation • Déchetterie
COMPO RECYCLE 225, avenue du Progrès, Chertsey	• Location de conteneurs • Compostage de MO • Transbordement • Gestion d'écocentres

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

NOM ET COORDONNÉES	SERVICES/MATIÈRES
GROUPE EBI 61, rue Montcalm, Berthierville	• Collecte de matières résiduelles • Location de conteneurs, bacs et compacteurs • Vidange de fosses septiques • Transbordement/enfouissement
MIRONOR 751, chemin de la 2 ^e Concession, Brownsburg-Chatham	• Compostage MO (incluant les branches et les boues)
MULTI RECYCLAGE 3030, montée Saint-François, Laval	• Location de conteneurs pour résidus de CRD • Centre de tri des résidus de CRD
SERVICE DE RECYCLAGE STERLING 6000, route Sir-Wilfrid-Laurier, Mirabel	• Centre de tri de résidus de CRD
SERVICES SANITAIRES ST-ANTOINE 16 660, route Sir-Wilfrid-Laurier, Mirabel	• Location de conteneurs et compacteurs pour les résidus de CRD • Centre de tri des résidus de CRD
TRICENTRIS 651, chemin Félix-Touchette, Lachute	• Centre de tri des matières recyclables • Recyclage du verre (abrasifs, produit Verrox, etc.)
ENVIRO CONNEXIONS 4141, boul. de la Grande-Allée, Boisbriand	• Collecte de matières résiduelles • Location de conteneurs • Vidange de conteneurs semi-enfouis

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

3.3 SERVICES MUNICIPAUX DE GMR EN 2019

Les cinq municipalités offrent la collecte à trois voies au secteur résidentiel (déchets, matières recyclables et MO). L'année 2019 s'avère marquante du fait que la mise en place de la collecte de porte en porte des MO a été complétée pour l'ensemble des municipalités.

3.3.1 GESTION DES DÉCHETS

Les municipalités et villes de la MRC RDN offrent une collecte de porte en porte des déchets pour toutes les résidences unifamiliales et tous les multilogements. Elles desservent également tous les commerces et toutes les institutions, à quelques exceptions près, par la collecte de porte en porte.

La collecte et le transport sont effectués par des entrepreneurs privés. Le tableau 10 ci-après répertorie les contrats en GMR récemment octroyés, surtout pour la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables et des MO. Hormis les municipalités de Prévost et de Saint-Hippolyte, qui sont regroupées pour les fins de ce contrat, chaque municipalité assure sa propre gestion contractuelle. Comme l'indique le tableau, toutes les municipalités de la MRC RDN ont des contrats venant à échéance avant le 1^{er} janvier 2025, ce qui les rend conformes au projet de loi 65 concernant la modernisation de la consigne et de la collecte sélective.

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

TABLEAU 10 : TYPES DE CONTRATS OCTROYES PAR LES MUNICIPALITES

MUNICIPALITÉS	TYPES ET DUREES DES CONTRATS			
	COLLECTE ET TRANSPORT DES 3 VOIES	ENFOUISSEMENT DES ORDURES	TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES	TRAITEMENT DES MO
PRÉVOST ⁹ SAINT-HIPPOLYTE	2021-2025	2019-2022	Membre du centre de tri (contrat gré à gré)	2017-2021
SAINT-COLOMBAN	2018-2023	2018-2022	2018-2022	2018-2023
SAINT-JÉRÔME	2019-2024	2019-2024	Membre du centre de tri	2019-2024
SAINTE-SOPHIE ¹⁰	2020-2024	2019-2022	2020-2024	2020-2024

À Saint-Jérôme, les propriétaires d'immeuble ou d'ensemble d'immeubles résidentiels de 13 unités et plus doivent signer une entente de service avec la Ville pour bénéficier de la collecte des déchets avec un conteneur. Autrement, des ententes individuelles doivent être prises avec un collecteur et un lieu d'élimination. Les écoles publiques, les centres de la petite enfance ainsi que les lieux de culte sont desservis par la collecte municipale, de même que les petits ICI. Par ailleurs, beaucoup d'édifices à multilogements et d'ICI utilisent des conteneurs semi-enfouis de quatre à huit verges cubes dont la Ville assure la collecte. Saint-Jérôme en compte 67 pour les ordures.

Les collectes de déchets ont lieu aux deux semaines à l'exception d'une municipalité. L'équipement permet généralement la collecte mécanisée des bacs et des

⁹ Les municipalités de Prévost et de Saint-Hippolyte ont un contrat commun de collecte et transport des trois voies.

¹⁰ Les services de collecte et transport des trois voies, de traitement des matières recyclables et de traitement des MO sont inclus dans un seul contrat.

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

conteneurs, bien que tous les secteurs de Saint-Jérôme soient toujours desservis en mode semi-mécanisé. Les encombrants et gros rebuts d'origine résidentielle sont collectés avec les déchets, à l'exception des appareils réfrigérants, lesquels doivent être transportés par les citoyens à l'un des écocentres. Tous les déchets ainsi collectés sont acheminés et éliminés au LET de Sainte-Sophie.

TABEAU 11 : PORTRAIT DE LA GMR SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN

MUNICIPALITÉ	NOMBRE ANNUEL DE COLLECTES			UNITÉS D'OCCUPATION - RÉSIDENTIEL					UNITÉS D' OCCUPATION – ICI ¹¹
	Déchets	Recyclables	Organiques	Permanent				Saisonnnières	
				Unifamiliales	2 à 9 unités	10 unités et plus	Autres habitations ¹²		
PRÉVOST	26	52	40	4 536	936	36	88	145	152
SAINT-COLOMBAN	26	26	40	5 360	1087	12	108	174	61
SAINT-HIPPOLYTE	26	26	40	3 978	815	10	13	897	76
SAINT-JÉRÔME	26	26	40 ¹³	15 521	15 680	6 531	1 776	Dans unifamiliales	1 101
SAINTE-SOPHIE	33	26	20	5 077	2 012	36	95	154	283
TOTAL				34 472	20 529	6 625	2 080	1 392	1 673

¹¹ La Ville de Saint-Jérôme dessert les ICI assimilables et ceux qui ont des ententes de service pour la collecte. Les autres municipalités prennent en charge la desserte de tous les ICI, à quelques exceptions près.

¹² Maisons mobiles, habitations en commun et autres immeubles résidentiels.

¹³ 52 collectes au centre-ville.

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

3.3.2 GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les municipalités de la MRC RDN offrent une collecte de porte en porte des matières de la collecte sélective pour toutes les unités du secteur résidentiel. Elles desservent également la grande majorité des ICI, sauf à Saint-Jérôme, où les ICI et propriétaires d'immeubles résidentiels de 13 unités et plus qui désirent avoir un conteneur de récupération doivent obligatoirement signer une entente de service avec la Ville pour utiliser les services de collecte des matières recyclables de l'entrepreneur attitré.

Les propriétaires d'immeuble résidentiels de 8 à 12 unités peuvent choisir de signer une entente de service avec la Ville pour utiliser les services de collecte des matières recyclables de l'entrepreneur attitré. Pour les commerces et les industries, la Ville fournit un seul conteneur pour un même requérant. Pour tout autre conteneur ou collecte supplémentaire, les frais sont à la charge du requérant.

Par ailleurs, les écocentres de Prévost, de Saint-Colomban et de Saint-Jérôme mettent un conteneur à la disposition des citoyens afin de récupérer les grandes quantités de carton. La collecte et le transport sont effectués par des entrepreneurs privés.

Les immeubles d'habitation en copropriété ainsi que trois édifices municipaux de Saint-Jérôme utilisent des conteneurs semi-enfouis pour les matières recyclables. On en dénombre 64 de quatre à huit verges cubes, lesquels font partie de la collecte de porte en porte des matières recyclables.

Les camions assurent la collecte des matières recyclables de façon mécanisée ou semi-mécanisée, selon les endroits. Les matières sont récupérées dans des bacs roulants de 360 litres. De son côté, la Ville de Saint-Jérôme accepte les conteneurs de quatre à huit verges cubes pour certains ICI et multilogements. Les collectes de porte en porte ont lieu aux deux semaines, sauf à Prévost où l'on assure la collecte hebdomadaire des matières recyclables.

Toutes les matières recyclables ainsi collectées sont acheminées au centre de tri Tricentris de Lachute. À cet égard, les municipalités sont membres de l'OSBL Tricentris et ont un contrat de traitement directement avec l'organisme ou par l'intermédiaire de l'entreprise chargée de la collecte et du transport.

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

Afin de pallier l'absence de débouchés du recyclage du verre, Tricentris le transforme en poudre, laquelle est utilisée comme ajout cimentaire. Les autres matières récupérées sont vendues à des fins de recyclage.

Le Tableau 11 présenté précédemment détaille la fréquence des collectes des matières recyclables ainsi que les unités d'occupation desservies par la collecte sélective.

3.3.3 GESTION DES MO

L'ensemble des municipalités de la MRC RDN offrent désormais la collecte de porte en porte des MO au secteur résidentiel et à la plupart des ICI dites « assimilables au résidentiel ». Les citoyens utilisent un contenant de cuisine et un bac roulant pour récupérer les résidus de table ainsi que les résidus verts (feuilles, petites branches). Les collectes mécanisées (Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Sainte-Sophie) et semi-mécanisée (Saint-Jérôme) sont effectuées une fois par semaine du 1^{er} avril au 30 octobre, et deux fois par mois de novembre à mars. La collecte et le transport sont effectués par des entrepreneurs privés. Les matières sont acheminées à la plateforme de compostage de Mironor, située à Brownsburg-Chatham dans la MRC d'Argenteuil.

L'organisme **Moisson Laurentides** assure également la récupération de MO comestibles des supermarchés de la MRC RDN et du marché public de Saint-Jérôme. Bien que ces aliments représentent un intérêt moindre pour la commercialisation, leur redistribution aux banques alimentaires de la région joue un rôle important dans le soutien aux personnes démunies.

3.3.4 GESTION DES RÉSIDUS VERTS

Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme offrent chaque année de quatre à huit collectes spécifiques de résidus verts (retailles de gazon et de haies de cèdres, sapins de Noël, feuilles mortes, petites branches). Saint-Jérôme offre de plus un service de déchiquetage de branches, lequel est offert de mai à octobre par le Service des travaux publics. De plus, Sainte-Sophie offre, sur demande, jusqu'à trois collectes de branches à chaque domicile par année. La plateforme régionale de compostage Mironor recueille ces résidus.

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

3.3.5 GESTION DES BOUES

Les municipalités de Prévost, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie ont une station d'épuration à étangs aérés. En 2019, la Ville de Saint-Jérôme a vidangé 5 365 tonnes de matière humide (t mh) de ses étangs. Les boues ont été épandues sur des terres agricoles à Mirabel et Terrebonne. D'ailleurs, l'ensemble des municipalités ont recyclé 100 % des boues d'épuration vidangées, par épandage agricole, depuis 2013. De façon générale, les vidanges sont planifiées aux cinq à sept ans.

Du côté des BFS, toutes les municipalités constituantes ont implanté un système de suivi des vidanges. Prévost, Saint-Colomban et Sainte-Sophie procèdent par le suivi des factures que les citoyens doivent leur transmettre tous les deux ans. Pour leur part, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme ont un programme municipal de vidange systématique des fosses septiques. Elles font appel à un entrepreneur privé, lequel procède aux vidanges selon un calendrier préétabli. Les boues issues de ces opérations sont majoritairement éliminées. Dans le cas de Saint-Jérôme, les BFS sont acheminées aux étangs d'épuration de la ville pour ensuite être valorisées. Par ailleurs, l'entrepreneur qui effectue 60 % des vidanges de fosses à Saint-Colomban se charge de transporter les boues à la plateforme de compostage Mironor.

Aucun inventaire des boues générées par le secteur ICI n'existe actuellement. De façon générale, les ICI rejettent leurs eaux usées dans le système d'égout de leur localité. Dans le cas des secteurs non desservis par le réseau municipal, les ICI possèdent des installations septiques et en assument l'entretien. Les municipalités ayant pris en charge la vidange des fosses septiques de résidences isolées s'occupent généralement de la gestion des boues des installations septiques des ICI également.

3.3.6 JOURNÉES « GRAND MÉNAGE »

Les municipalités de Prévost et de Saint-Hippolyte organisent, une dizaine de fois par année, des journées « Grand ménage » correspondant aux corvées périodiques de nettoyage dans les résidences. Ainsi, des points de dépôt temporaires permettent aux citoyens d'y déposer des articles qui peuvent être récupérés. Il s'agit généralement d'articles qui ne sont pas acceptés dans la collecte des ordures, tels les résidus de CRD et les encombrants. En 2019, notamment, la municipalité de Prévost a ainsi récupéré 192 tonnes de matières.

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

3.3.7 AUTRES RÉSIDUS

Les citoyens peuvent acheminer les résidus de CRD vers un centre de tri spécialisé ou vers les écocentres offrant ce service (Saint-Jérôme et Saint-Colomban). Les journées « grand ménage » représentent une autre option pour les citoyens de Prévost et de Saint-Hippolyte, comme mentionné précédemment. Les flux de résidus de CRD gérés par les entrepreneurs ne sont pas connus.

Bien que les quantités ne soient pas toujours comptabilisées, les municipalités et les villes de la MRC RDN réutilisent les agrégats de voirie ainsi que les abrasifs dans les ouvrages municipaux.

Il n'existe pas de collecte ou d'apport volontaire pour les plastiques agricoles. La pertinence d'un tel service a été évaluée, mais n'a pas été retenue en raison du peu d'exploitations agricoles œuvrant sur le territoire de la MRC RDN.

3.3.8 PROGRAMMES DE SUBVENTION

Le tableau 12 présente un aperçu des programmes de subvention déployés sur le territoire de planification. Bien que certains programmes aient été abolis, environ 2 300 composteurs domestiques ont été vendus sur le territoire de la MRC RDN depuis une douzaine d'années.

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

TABLEAU 12 : NOMBRES DE SUBVENTIONS ACCORDEES — PROGRAMMES DE SUBVENTION A L'ACHAT DE PRODUITS ECOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN EN 2019

MUNICIPALITÉS	COUCHES LAVABLES	PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE	SACS À SANDWICHES	COMPOSTEURS DOMESTIQUES
PRÉVOST	25	31	N/A	4
SAINT-COLOMBAN	41	N/A	N/A	N/A
SAINT-HIPPOLYTE	28	Depuis 2020	Depuis 2020	N/A
SAINT-JÉRÔME	94	N/A	N/A	N/A
SAINTE-SOPHIE	41	N/A	N/A	N/A

3.3.9 PROGRAMMES D'INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION (ISÉ)

L'abolition de la vente des sacs à usage unique et la promotion de solutions de rechange ont occupé une part importante des activités d'ISÉ à Sainte-Sophie, Prévost et Saint-Hippolyte. Cette dernière y ajoute l'abolition de la vente des bouteilles d'eau de 500 ml et moins. De plus, Prévost et Saint-Hippolyte sensibilisent leurs citoyens à la réduction de la quantité de déchets en introduisant, dès janvier 2021, les collectes d'ordures aux trois semaines. De son côté, la Ville de Saint-Colomban présente les pratiques « Zéro déchet » sur son site Internet, notamment les commerces offrant des produits écologiques ou la vente en vrac.

Enfin, la Ville de Saint-Jérôme a déployé en 2019 la campagne promotionnelle « Nous sommes tous des bacmans », laquelle visait à promouvoir bonnes pratiques de collecte des MO par l'entremise du bac brun. Dans ce domaine, les autres municipalités offrent des trucs pour la gestion du bac brun, notamment en hiver.

3.3.10 LE PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Le Parc régional de La Rivière-du-Nord, un centre régional touristique paramunicipal, s'étend sur les territoires de Prévost et de Saint-Jérôme. Le parc est muni

3. INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR

d'équipements destinés à recueillir les déchets, pour lesquels l'entreprise RCI assure les collectes à raison d'environ 15 tonnes par année. Pour le secteur Prévost du parc, la Ville intègre les collectes à même sa desserte municipale pour les ordures.

La Ville de Saint-Jérôme, quant à elle, assure chaque semaine la collecte du conteneur de matières recyclables situé à l'intérieur du parc. Pour l'instant, le parc ne dispose pas d'îlots pour la récupération des MO.

4

PORTRAIT DES
GÉNÉRATEURS ET
INVENTAIRE DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES
GÉNÉRÉES SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC
RDN



4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Trois grandes catégories de générateurs sont recensées sur le territoire de la MRC RDN, soit le secteur résidentiel, le secteur ICI et le secteur CRD. Il est possible de consulter les tableaux détaillés de l'inventaire en annexe.

4.1.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel, qui correspond à plus de 65 000 domiciles, a généré un peu plus du quart des matières résiduelles de la MRC RDN. Comme les données réelles sont privilégiées, chaque municipalité a fourni ses données de collecte, de récupération et d'élimination pour les fins de la révision de ce PGMR. Les données des écocentres ont permis de compléter l'inventaire du secteur résidentiel.

4.1.2 SECTEUR ICI

Le secteur ICI génère environ le quart des matières résiduelles en termes de quantité. Il faut distinguer les grands ICI des petits puisque ces derniers, aussi nommés ICI assimilables, génèrent des types et des quantités de matières qui s'apparentent au secteur résidentiel. On y retrouve notamment des bureaux offrant divers services, de petits commerces, de petites concentrations commerciales ainsi que des petites industries et institutions. Comme les ICI assimilables sont desservis par les collectes municipales, il est nécessaire d'extraire les données des matières qu'ils génèrent de celles du secteur résidentiel.

Pour leur part, les grands ICI génèrent divers types de matières, et souvent en grande quantité. Par exemple, les commerces de gros et de détail génèrent une grande quantité de carton. Les marchés d'alimentation quant à eux produisent également du carton, mais aussi des résidus verts et alimentaires. Par ailleurs, les industries peuvent générer, entre autres, des métaux, des boues industrielles ainsi que des résidus de transformation alimentaire. Certains de ces résidus ne relèvent pas de la compétence des municipalités et ne sont pas répertoriés dans ce PGMR. C'est le cas entre autres des boues de papeteries, lesquelles font l'objet d'une réglementation spécifique du gouvernement du Québec.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Comme les données réelles disponibles pour le secteur ICI ne permettent pas de brosser un portrait complet, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (Outil) donne l'occasion de mieux cerner les quantités générées et estimées. Cet Outil a été mis à jour afin d'intégrer les données du *Bilan des matières résiduelles* réalisé par RECYC-QUÉBEC en 2018. Par conséquent, les quantités obtenues reflètent la performance globale des ICI à l'échelle du Québec. Bien que ces estimations soient utiles, RECYC-QUÉBEC rappelle que l'Outil ne permet pas de calculer la performance d'un territoire spécifique¹⁴.

4.1.3 SECTEUR CRD

Pour ce secteur, responsable de 47 % du tonnage de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC RDN, on peut distinguer deux catégories. Il y a d'abord les grands chantiers de travaux routiers qui génèrent et récupèrent une quantité importante d'agréats. La MRC RDN et les municipalités ont peu d'emprise sur ces chantiers relevant en majorité du ministère des Transports du Québec. La deuxième catégorie de résidus de CRD concerne les matières résiduelles résultant des travaux de construction et de rénovation des secteurs résidentiel et ICI. Ces résidus, comme le bois, le gypse et les bardeaux d'asphalte, peuvent être récupérés par le biais du réseau d'écocentres et de centres de tri de CRD.

Les quantités entrantes aux écocentres et les données d'élimination du MELCC permettent de dresser l'inventaire des résidus de CRD sur le territoire de la MRC RDN. L'Outil complète l'exercice lorsque les deux sources précédentes ne suffisent pas. À ce sujet, il faut rappeler que les valeurs générées par l'Outil, fondées sur la performance globale de récupération des résidus de CRD à l'échelle du Québec, ne permettent pas de calculer spécifiquement la performance du secteur de CRD de la MRC RDN.

¹⁴ RECYC-QUÉBEC, 2020. Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.2 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES EN 2019

L'inventaire des matières récupérées, éliminées et générées sur le territoire, vise de façon distincte les secteurs résidentiel, ICI et CRD pour l'année de référence 2019. Comme l'inventaire comprend des données mesurables ainsi que des données estimées, le Tableau 13 identifie les sources utilisées pour chaque secteur. Des précisions supplémentaires ainsi que les limites de cet exercice sont présentées dans les prochaines sections du présent chapitre.

TABLEAU 13 : SOURCES DES DONNÉES SUR LES MATIÈRES RECUPERÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES POUR L'ANNÉE 2019

SECTEUR	SOURCES
RÉSIDENTIEL	• Données des collectes municipales (bons de pesée pour les ordures, matières recyclables, MO et collectes spéciales) • Données des écocentres • Estimations issues de l'Outil, version 2020 • Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'Outil) • Tricentris à Lachute – Taux de rejets 2019 (Le Droit et autres) • Données des municipalités sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées • MELCC – Données d'élimination des matières résiduelles au Québec
ICI	• Estimations issues de l'Outil, version 2020 • Statistique Canada – Emploi selon l'industrie • Solinov – Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013 • Emploi Québec – Répertoire d'entreprises • Enquête de Chamard auprès de grands ICI • Données de la MRC RDN découlant du programme d'accompagnement des ICI • RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec • Tricentris à Lachute – Taux de rejets du centre de tri (Le Droit et autres) • MELCC – Données d'élimination des matières résiduelles au Québec
CRD	• Estimations issues de l'Outil, version 2020 • Institut de la statistique Québec – Profils statistiques par région et MRC géographiques. • MELCC – Données d'élimination des matières résiduelles au Québec

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour les fins des calculs des unités d'occupation résidentielles et des matières générées par ce secteur, lorsqu'une séparation n'était pas disponible, les chalets ont été comptabilisés de la même façon que les résidences permanentes. Bien qu'un écart soit probable en termes de durée d'occupation, il faut considérer que les chalets ne représentent que 2 % de l'ensemble des unités résidentielles de la MRC RDN. Ainsi, leur incidence sur les quantités de l'inventaire est peu significative.

Les tableaux générés par l'Outil se trouvent à l'Annexe. La Figure 7 illustre le pourcentage des matières générées par chaque secteur en 2019 (en excluant les boues). À ce sujet, les proportions imputables à chaque secteur n'ont pas changé depuis 2013.

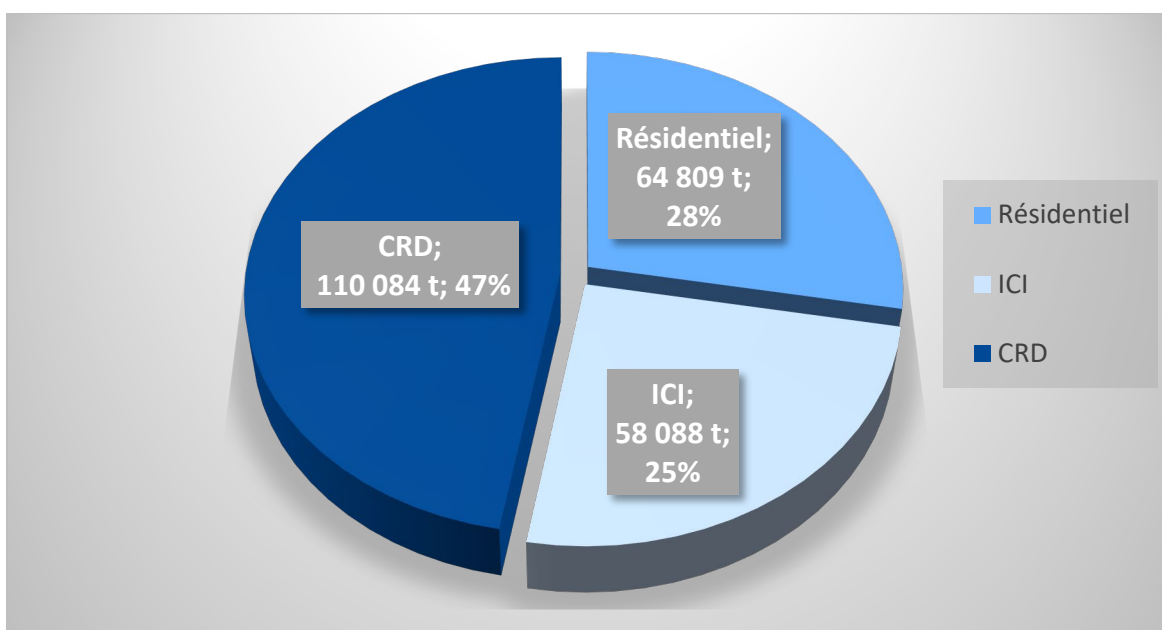


FIGURE 7 : POURCENTAGE DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR SECTEUR (ESTIMATION 2019)

4.2.1 ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En ce qui a trait aux matières éliminées, on remarque une diminution importante depuis 2013. Le secteur ICI connaît la plus forte baisse de l'élimination, soit 27 %. Pour sa part, le secteur résidentiel connaît une baisse de 21 % des quantités éliminées, tandis que le secteur CRD a réduit ses matières éliminées de 10 %. La réduction moyenne est de 20 %.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En somme, la MRC RDN a connu une diminution significative de l'élimination entre 2013 et 2019. En 2019, chaque citoyen de la MRC RDN éliminait en moyenne 582 kg par an de déchets. Malgré cette amélioration notable, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre la cible gouvernementale d'élimination maximale par habitant, soit 525 kg par an d'ici 2023. Par conséquent, des mesures du Plan d'action visent à réduire l'élimination en respectant la hiérarchie de réduction, réemploi, récupération, valorisation (3RV). La Figure 8 illustre l'évolution de l'élimination des matières générées sur le territoire de la MRC RDN. Les données présentées dans cette figure correspondent aux données réelles fournies par les LET au MELCC (matières résiduelles en provenance du territoire de la MRC RDN). Le graphique inclut donc les matières résiduelles générées sur le territoire de planification, mais éliminées à l'extérieur de la MRC RDN.

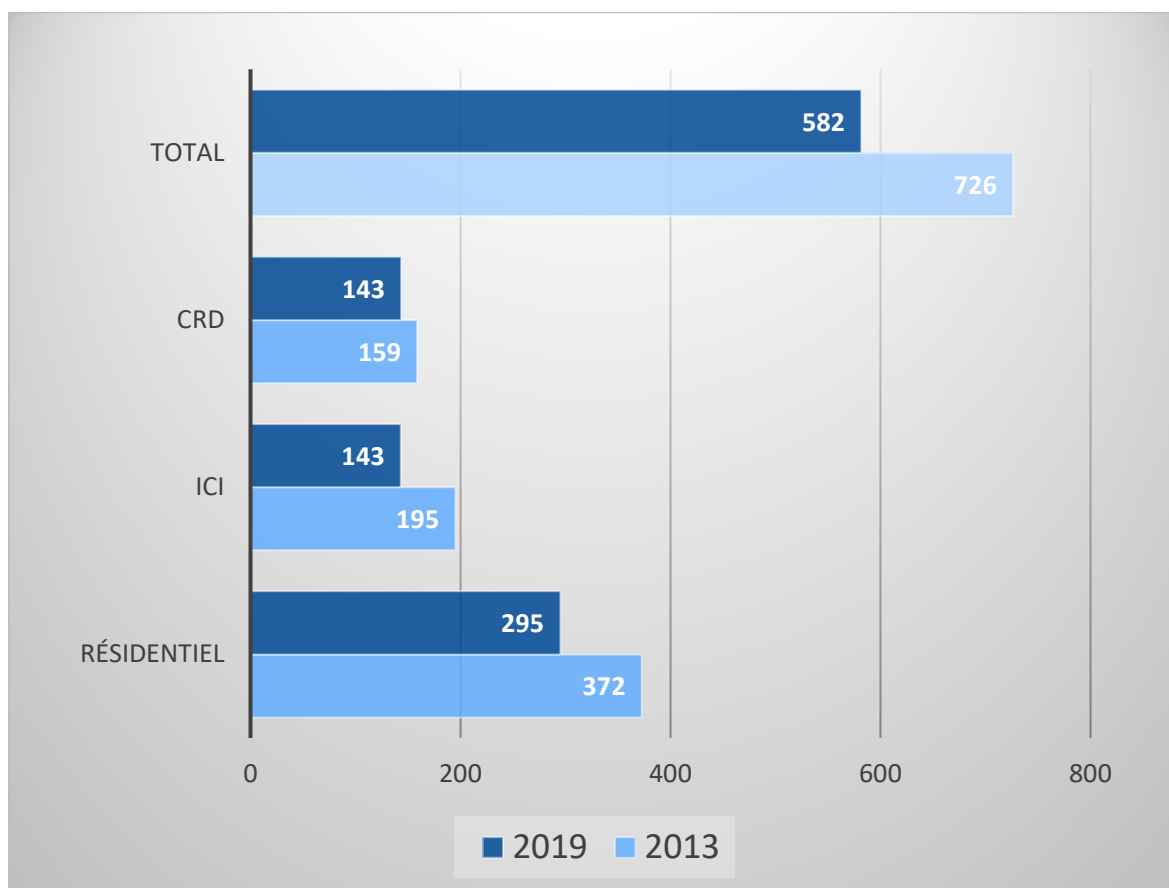


FIGURE 8 : ÉVOLUTION DES MATIÈRES ÉLIMINÉES PAR SECTEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN (EN KG PAR HABITANT)

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.2.2 RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le taux de mise en valeur correspond au pourcentage de matières détournées de l'enfouissement – par le réemploi, le recyclage ou la valorisation – par rapport à la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire. Cet indicateur permet de mesurer l'atteinte ou non des objectifs du précédent PGMR et du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Les taux de mise en valeur de la MRC RDN pour les années 2013 et 2019, tous secteurs confondus, sont présentés au Tableau 14. À cet égard, précisons que les rejets des centres de tri et ceux des centres de compostage ne sont pas pris en compte dans ces calculs puisqu'ils ne sont pas composés de matières recyclables ou compostables. Il s'agit donc de matières éliminées. Le tableau montre que les cibles gouvernementales de recyclage, d'ici 2023, sont déjà atteintes pour les boues municipales et les agrégats (CRD). Pour les autres matières, toutefois, la MRC RDN demeure en deçà des cibles en 2019.

TABLEAU 14 : TAUX GLOBAL DE MISE EN VALEUR DE LA MRC RDN PAR MATIERE EN 2013 ET EN 2019

MATIÈRE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC RDN – 2013	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC RDN – 2019
PAPIER, CARTON, VERRE, METAL, PLASTIQUE	70 %	54 %	75 %	53 %
MO	60 %	35 %	60 %	40 %
BOUES MUNICIPALES	-	31 %	60 %	76 %
RÉSIDUS DE CRD	70 %	78 %	70 %	78 % ¹
• BÉTON, BRIQUE, ASPHALTE	80 %	94 %	70 %	94 %
• GYPSE, BARDEAUX, BOIS ET AUTRES RÉSIDUS DE CRD	70 %	46 %	70 %	46 %

¹ Cible atteinte grâce aux agrégats, principalement ceux récupérés lors des travaux de réfection des routes.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.2.3 BILAN DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le bilan du secteur résidentiel comprend les matières résiduelles de tous les immeubles résidentiels, qu'il s'agisse de résidences unifamiliales, de multilogements ou de chalets. En revanche, les données des ICI intégrés dans les collectes municipales ont été retirées afin de présenter un portrait fidèle du secteur résidentiel. Le Tableau 15 présente les détails de cet inventaire.

TABLEAU 5 : ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL EN 2019

MATIÈRE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
PAPIER ET CARTON ¹	8 295 t	3 417 t	11 712 t	70,8 %
MÉTAL ¹ (INCLUANT CONSIGNE ²)	516 t	716 t	1 232 t	41,9 %
PLASTIQUE ¹ (INCLUANT CONSIGNE ²)	1 303 t	2 636 t	3 938 t	33,1 %
VERRE ¹ (INCLUANT CONSIGNE ²)	2 175 t	911 t	3 086 t	70,5 %
TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE	12 289 t	7 680 t	19 968 t	61,5 %
RÉSIDUS VERTS ^{1,3}	4 673 t	1 168 t	5 841 t	80,0 %
RÉSIDUS ALIMENTAIRES ¹	2 705 t	6 226 t	8 931 t	30,3 %
AUTRES RÉSIDUS ORGANIQUES ¹	2 011 t	4 588 t	6 599 t	30,5 %
TOTAL MO	9 388 t	11 983 t	21 371 t	43,9 %
PNEUS ²	2 408	-	2 408	100,0 %
VHU ²	6 389 t	(dans inventaire ICI)	6 389 t	100,0 %
TEXTILES ²	881 t	1 203 t	2 085 t	42,3 %

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MATIÈRE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
REJETS CENTRE DE TRI ⁴	-	1 519 t	1 519 t	-
REJETS CENTRE DE COMPOSTAGE ⁵	-	382 t	382 t	-
RDD ²	n/d	68 t	68 t	-
ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ²	3 003 t	273 t	3 276 t	91,7 %
ENCOMBRANTS NON MÉTALLIQUES ET AUTRES ²	156 t	300 t	456 t	34,2 %
RÉSIDUS ULTIMES ²	0 t	176 t	176 t	-
BALAYURES DE RUE ⁶	9 119 t	0 t	9 119 t	100,0 %
TOTAL (SANS BOUES)	41 225 t	23 584 t	64 809 t	63,6 %
BOUES MUNICIPALES DE STATIONS D'ÉPURATION MÉCANISÉES (BSM) ⁷	0 tmh	0 tmh	0 tmh	N.A.
BOUES MUNICIPALES D'ÉTANGS AÉRÉS (BEA) ⁷	5 365 tmh	0 tmh	5 365 tmh	100,0 %
BFS ⁷	1 103 tmh	2 013 tmh	3 115 tmh	35,4 %
TOTAL BOUES MUNICIPALES ⁷	6 468 tmh	2 013 tmh	8 481 tmh	76,3 %
GRAND-TOTAL (AVEC BOUES)	45 693 t	25 597 t	71 290 t	64,1 %

¹ Données municipales. Ventilation : Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020.

² Estimation selon l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 en raison de l'absence de données pour les pneus, les contenants consignés, les résidus alimentaires et les autres résidus organiques.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

³ Incluant les collectes ponctuelles de résidus verts par trois municipalités et la collecte de branches par Saint-Jérôme et Sainte-Sophie permettant de produire 589 tonnes de copeaux. Un taux de récupération de 80 % a été utilisé pour les résidus verts.

⁴ Taux de rejets en 2019 au centre de tri Tricentris (11 %).

⁵ Taux de rejet selon l'Outil, version 2020 (4 %).

⁶ Données partielles (informations de Saint-Colomban, Sainte-Sophie et Saint-Jérôme seulement).

⁷ Taux de siccité des boues : 20 %.

Le Tableau 16, présente, à titre informatif, les matières récupérées aux écocentres de la MRC RDN en 2019. Ces quantités permettent d'établir que 75 % des résidus de CRD apportés aux écocentres sont acheminés vers un centre de tri de résidus de CRD. Cela représente environ 5 % des résidus de CRD récupérés par l'ensemble des secteurs. De plus, les écocentres assurent le recyclage d'une quantité importante de métaux et de RDD.

TABLEAU 16 : QUANTITES DE MATIERES COLLECTEES AUX ECOCENTRES EN 2019¹

CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
APPAREILS ÉLECTRONIQUES	180	0	180	100 %
RDD ²	223	0	223	100 %
ENCOMBRANTS	122 t	30 t	152 t	80 %
MÉTAUX	229 t	0 t	229 t	100 %
COMPOSANTES DU BÂTIMENT	65 t	59 t	124 t	53 %
DÉBRIS DE CRD + MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	542 t	181 t	722 t	75 %
OBJETS DIVERS	91 t	199 t	290 t	31 %
DÉCHETS	-	278 t	278 t	-
TOTAL ÉCOCENTRES	1 452 t	746 t	2 199 t	66 %

¹ Ces matières sont comptabilisées dans les tableaux 15 (secteur résidentiel) et 18 (secteur CRD) et sont présentées à titre indicatif.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

² Incluant les matières assujetties à une REP.

Les activités de réduction à la source ne font pas partie des données de récupération des matières. Par exemple, plusieurs municipalités interdisent la vente de produits à usage unique, comme les sacs ou les bouteilles de plastique. Ces actions ont plutôt une incidence sur les taux de génération et d'élimination des matières. Cependant, les quelque 2 300 composteurs domestiques distribués par les municipalités, qui traitent les résidus alimentaires et verts sur place, sont pris en compte dans l'inventaire.

Parmi les matières de la collecte sélective, le papier, le carton et le verre sont récupérés à des taux approchant la cible gouvernementale de 75 % pour 2023. Toutefois, il reste davantage de travail à faire pour améliorer la récupération des métaux et des plastiques. Ces données sont présentées à la Figure 9.

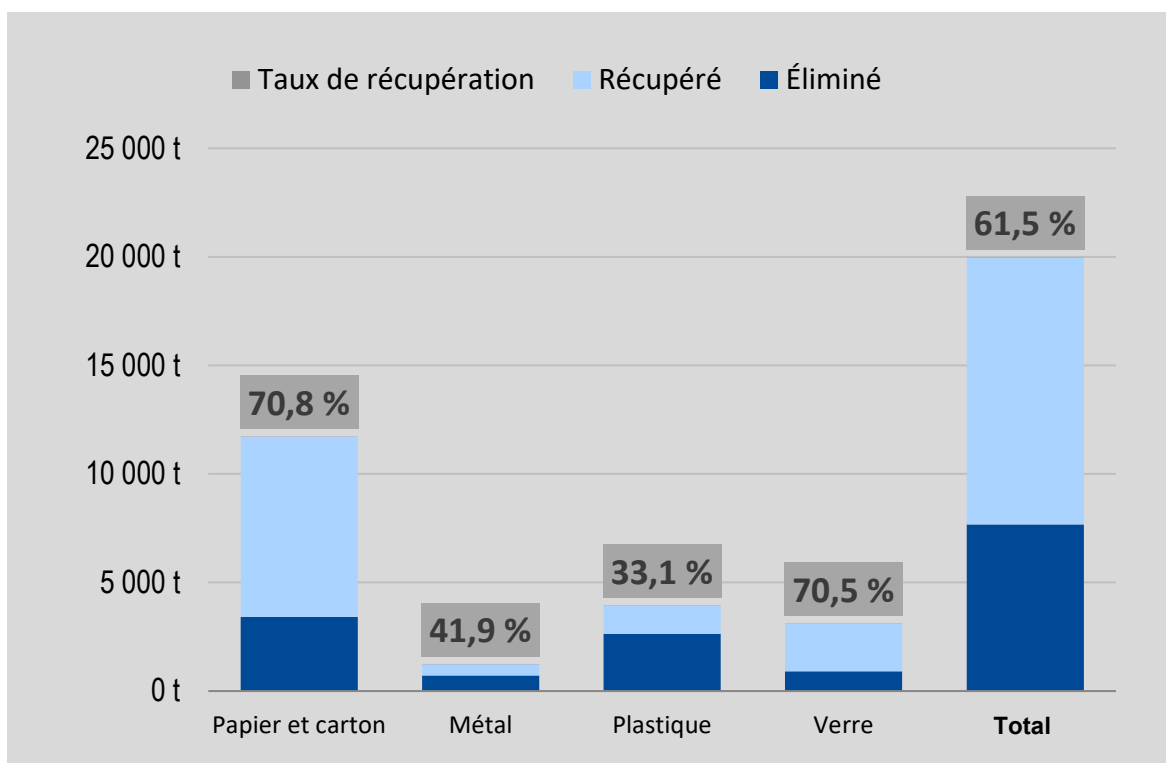


FIGURE 9 : REPARTITION DES MATIERES RECYCLABLES ET LEUR TAUX DE RECUPERATION

La Figure 10 illustre l'importance respective des différentes matières de la collecte sélective sur le plan des quantités récupérées.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

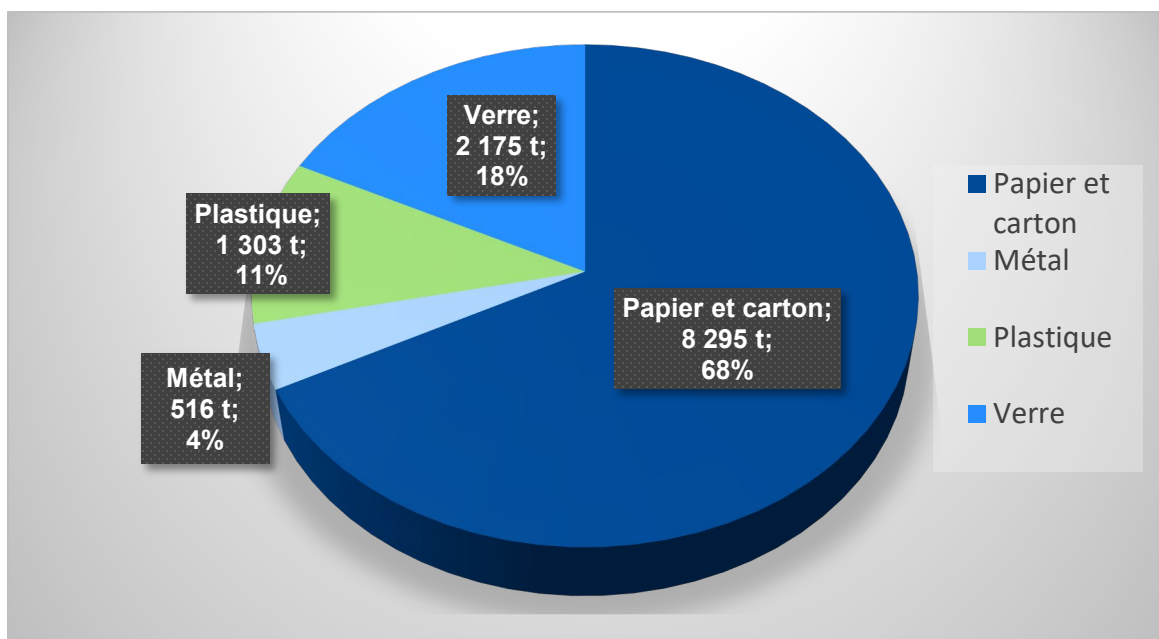


FIGURE 10 : REPARTITION DES MATIERES RECYCLABLES RECUPEREES PAR LA COLLECTE SELECTIVE

La performance de la collecte sélective demeure sujette à des variations saisonnières. En comparant les tonnages récupérés en 2013 et en 2019, on observe des pointes de récupération en janvier, en mai, ainsi qu'en octobre (voir la Figure 11). Ces informations peuvent contribuer à l'élaboration d'outils de communication plus adaptés à certaines réalités. Il en va de même quant au pourcentage de rejets au centre de tri. En identifiant les matières rejetées provenant du territoire de planification, chaque localité pourra notamment peaufiner les activités d'ISÉ.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

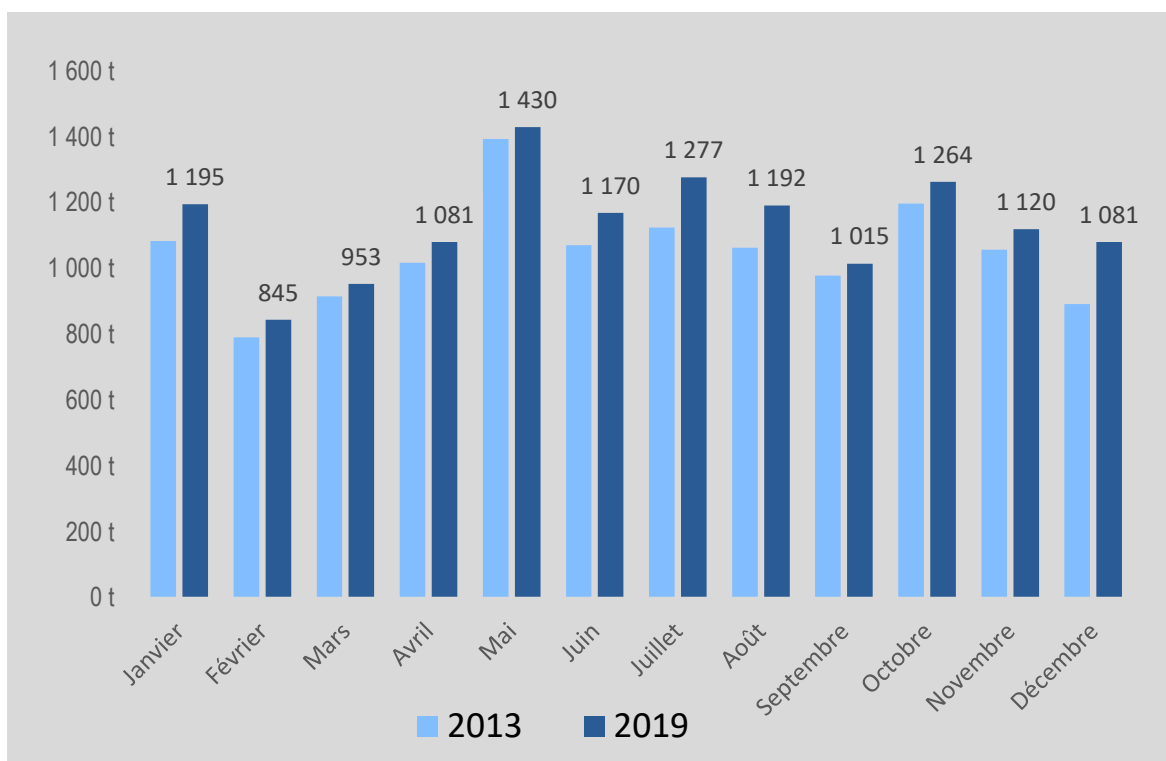


FIGURE 11 : VARIATIONS SAISONNIÈRES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2013 ET 2019 (EN TONNES)

Par ailleurs, la mise en place de la collecte des MO de porte en porte dans l'ensemble des municipalités a permis d'améliorer le taux de valorisation de ces matières. Comme il s'agit d'une initiative assez récente pour la plupart des municipalités, d'autres gains peuvent être attendus au cours des prochaines années, à condition que les activités d'ISÉ soient maintenues.

La Figure 12 illustre les taux de récupération pour les catégories de MO.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

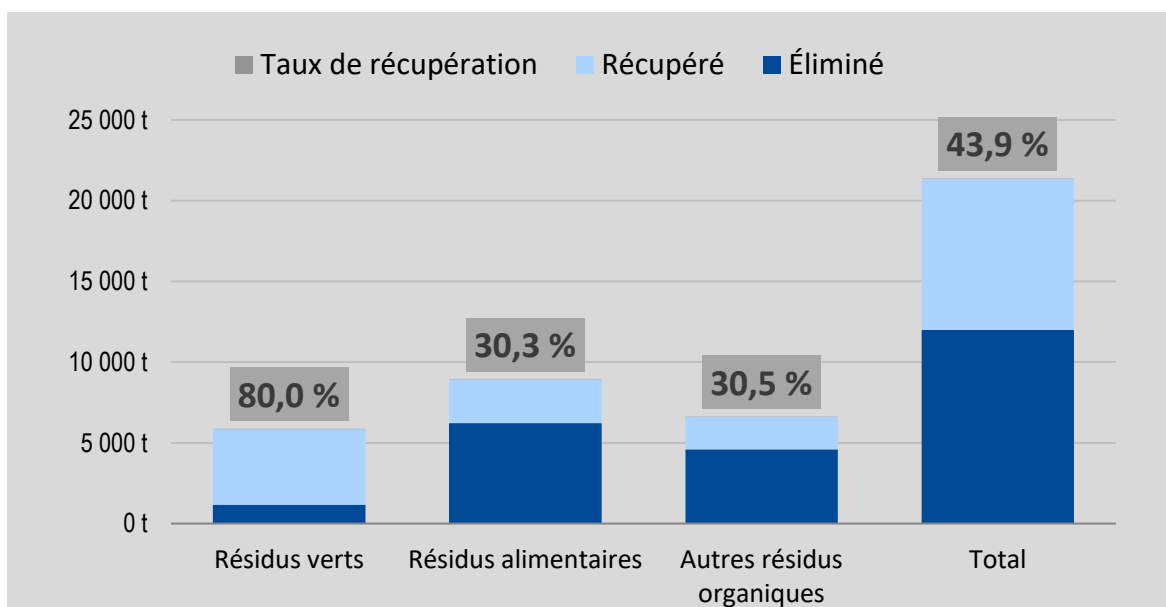


FIGURE 12 : REPARTITION DES MO ET LEUR TAUX DE RECUPERATION

Pour les MO, les variations saisonnières s'illustrent davantage en raison de l'apport des résidus verts au printemps et à l'automne. Cette tendance est doublée par l'introduction des bacs bruns à Saint-Jérôme à compter de septembre 2019, comme le montre la Figure 13.

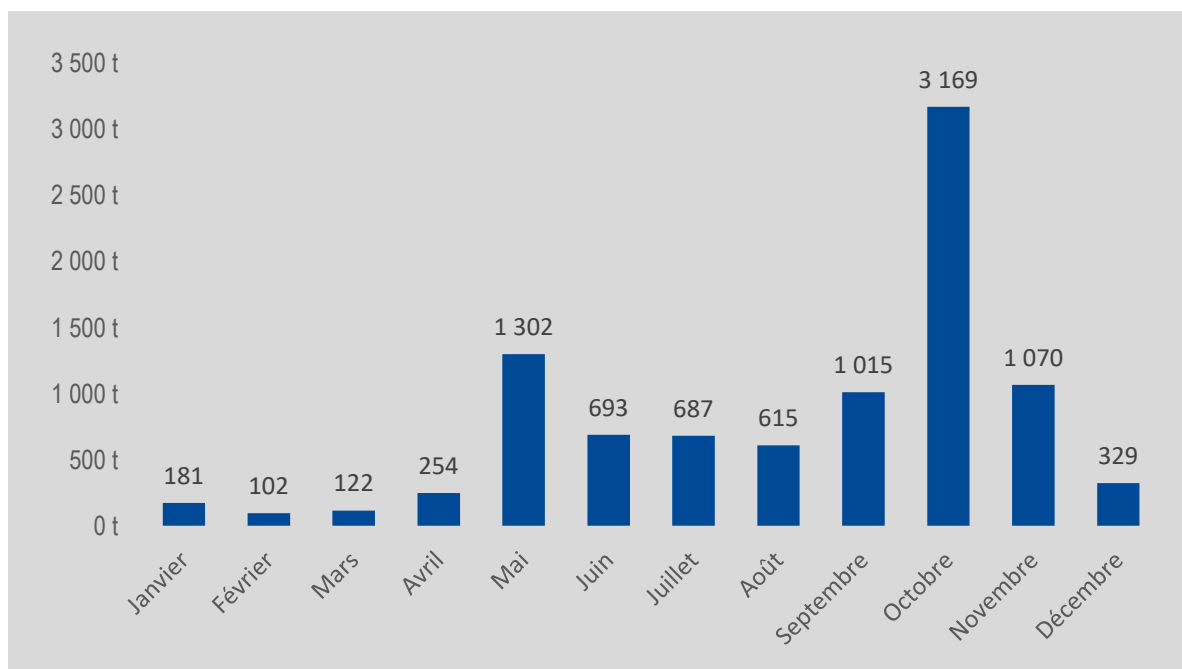


FIGURE 13 : VARIATIONS SAISONNIERES DE LA COLLECTE DES MO EN 2019 (EN TONNES)

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Enfin, les municipalités de la MRC RDN ont significativement amélioré leur performance dans le recyclage des boues tirées des étangs aérés et des fosses septiques. En 2013, seulement 31 % de ces boues (siccité de 20 %) étaient recyclées par l'épandage agricole. Depuis, les municipalités ont mis en place des programmes de mise en valeur de façon à recycler 100 % de boues d'étangs aérés, ainsi que plus du tiers des BFS. Pour ce qui est des stations à étangs aérés, les données des années antérieures ne sont pas suffisamment complètes et homogènes, notamment concernant le nombre d'étangs vidangés, pour établir une moyenne annuelle de la quantité de boues. Ainsi, seule la quantité de boues vidangées en 2019 a été considérée pour l'inventaire (voir la Figure 14).

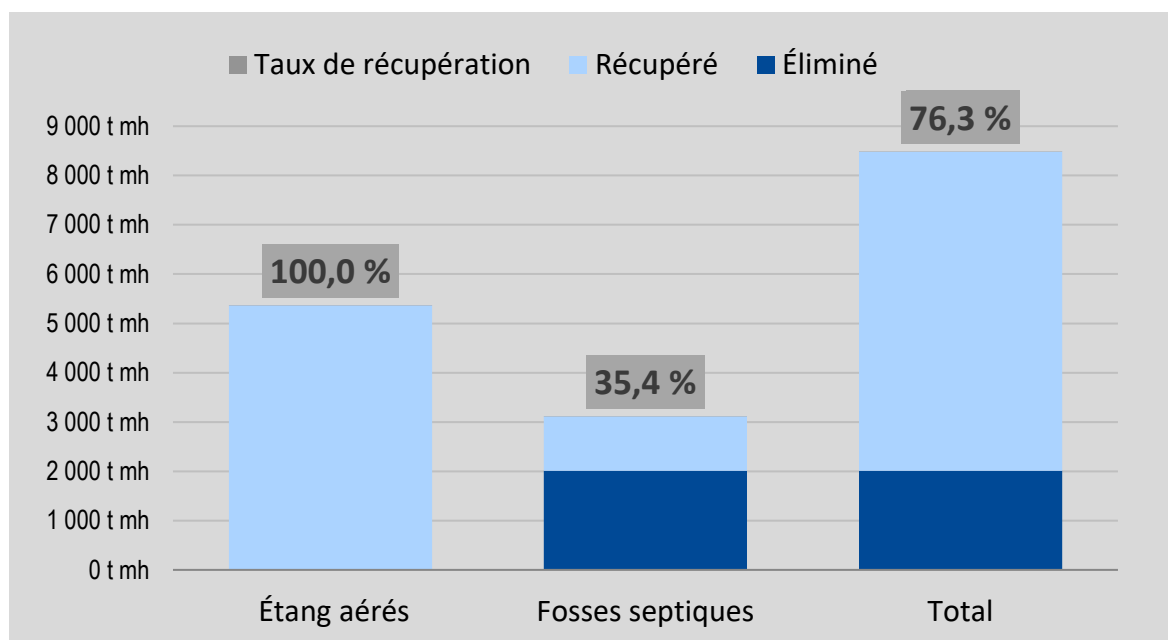


FIGURE 14 : REPARTITION DES BOUES MUNICIPALES

Comme nous l'avons vu, le secteur résidentiel génère un peu plus du quart des matières résiduelles du territoire de la MRC RDN. C'est pourquoi il est crucial d'examiner également l'inventaire des matières des secteurs ICI et CRD, car elles comptent ensemble pour 72 % des matières générées.

4.2.4 BILAN DES SECTEURS ICI ET CRD

L'inventaire des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD repose en grande partie sur les estimations de l'Outil, en plus de données d'élimination publiées annuellement par le MELCC et des données des écocentres relativement à certains résidus de CRD.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

De plus, plusieurs grands ICI ont partagé leurs données d'élimination et de récupération, ce qui a permis de valider, dans une certaine mesure, les estimations élaborées à partir de l'Outil.

SECTEUR ICI

Le Tableau 17 indique la performance du secteur ICI pour la récupération des différentes matières. De façon globale, ce secteur ICI semble moins efficace que le secteur résidentiel à l'égard des matières recyclables. Les données d'élimination (kg/h) du MELCC ne permettent toutefois pas de mesurer la performance réelle des ICI de la MRC RDN.

TABLEAU 17 : ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES POUR LE SECTEUR ICI EN 2019¹

MATIÈRE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
PAPIER ET CARTON	12 865 t	9 284 t	22 149 t	58,1 %
MÉTAL	1 019 t	1 267 t	2 285 t	44,6 %
PLASTIQUE	1 025 t	4 675 t	5 700 t	18,0 %
VERRE	608 t	1 533 t	2 141 t	28,4 %
TOTAL MATIÈRES RECYCLABLES	15 517 t	16 759 t	32 275 t	48,1 %
INDUSTRIES DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE	5 788 t	268 t	6 057 t	95,6 %
RÉSIDUS VERTS	66 t	1 245 t	1 310 t	5,0 %
RÉSIDUS ALIMENTAIRES	456 t	8 660 t	9 116 t	5,0 %
AUTRES RÉSIDUS ORGANIQUES	95 t	1 799 t	1 894 t	5,0 %
TOTAL MO	6 404 t	11 972 t	18 376 t	34,9 %
REJETS CENTRE DE TRI ²	-	1 918 t	1 918 t	-
REJETS CENTRE DE COMPOSTAGE ³	-	26 t	26 t	-
REJETS DES RECYCLEURS DE MÉTAUX (ENCOMBRANTS ET VHU)	-	4 396 t	4 396 t	-
TOTAL RÉSIDUS ULTIMES	-	1 098 t	1 098 t	-

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

TOTAL	21 921 t	36 168 t	58 088 t	37,7 %
-------	----------	----------	----------	--------

¹ Quantités estimées selon l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020.

² Taux de rejets en 2019 au centre de tri Tricentris (11 %).

³ Taux de rejet selon l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 (4 %).

En examinant ces quantités, on constate l'importance du papier et du carton générés par les ICI. Les mesures du Plan d'action visent entre autres à étendre les mesures d'accompagnement des ICI mises en place durant la période 2016-2020. En outre, l'extension de la collecte municipale des ICI et le suivi de ceux qui ont des contrats privés devraient améliorer leur performance. La Figure 15 montre les taux de recyclage estimés pour les matières recyclables des ICI d'après l'Outil.

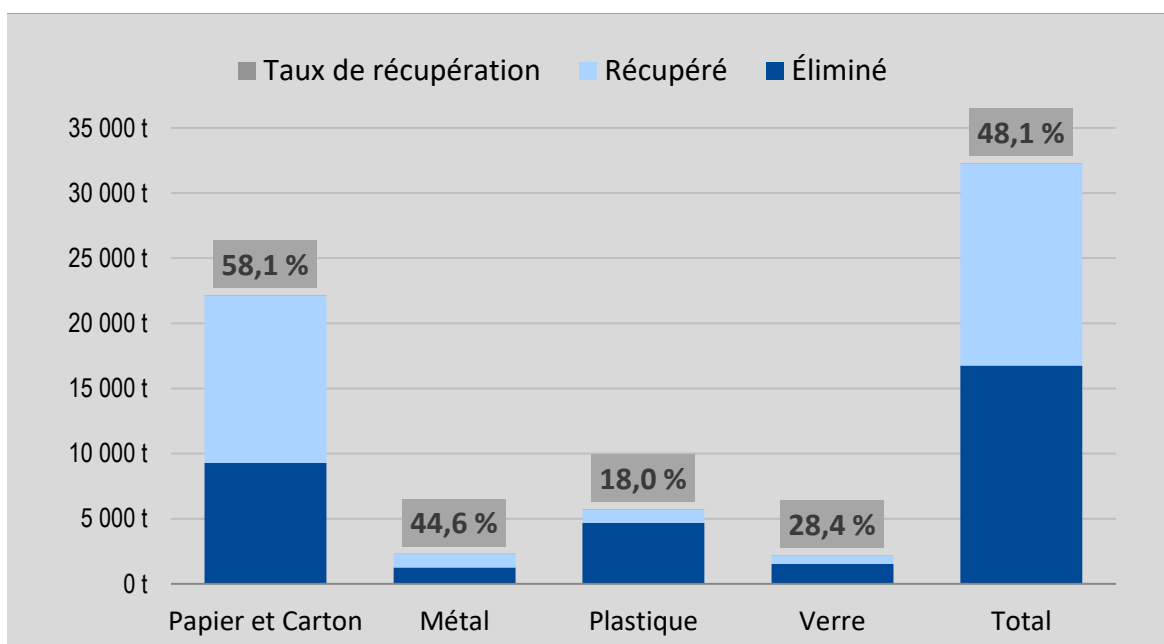


FIGURE 15 : REPARTITION DES MATIERES RECYCLABLES DES ICI

Du côté de la récupération des MO, les ICI se divisent en deux camps : d'une part, l'industrie agroalimentaire recycle la quasi-totalité de ses MO; d'autre part, la grande majorité des autres ICI présentent de faibles résultats dans ce domaine. La Figure 16 le démontre. Ces résultats sont corrélés par les enquêtes menées auprès de grands ICI et les données d'accompagnement obtenues par la MRC RDN.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

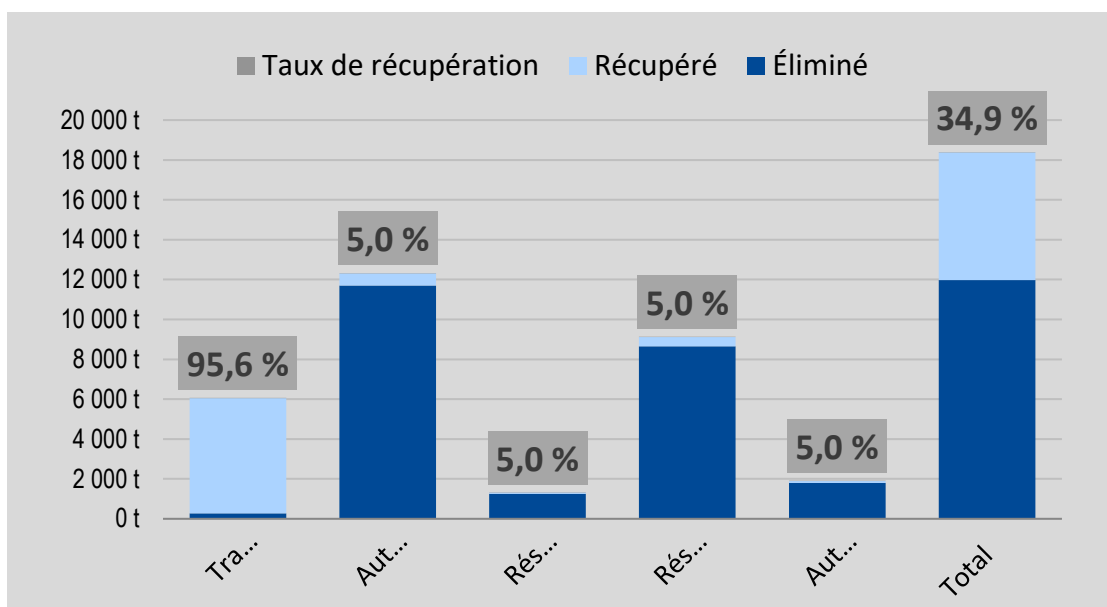


FIGURE 16 : REPARTITION DES MO DES ICI

En excluant l'industrie agroalimentaire, le secteur ICI fera l'objet de mesures du Plan d'action afin que la performance en récupération des MO approche la cible de 60 % établie par le gouvernement du Québec pour l'année 2023.

SECTEUR CRD

Dans le domaine du recyclage des résidus de CRD, on observe une industrie à deux vitesses. D'un côté, les grands chantiers routiers génèrent et récupèrent d'importantes quantités d'agrégats (asphalte, béton, pierre, etc.). De l'autre, le secteur du bâtiment peine à assurer la récupération du gypse et des bardeaux d'asphalte. Cependant, comme le montre le Tableau 18, le taux de récupération du bois de construction approche de la cible gouvernementale de 70 % fixée pour les résidus de CRD en 2023.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

TABLEAU 4 : ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES POUR LE SECTEUR CRD EN 2019 (EN TONNES)

MATIÈRE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
AGRÉGATS	68 760 t	4 244 t	73 005 t	94,2 %
NON-AGRÉGATS	16 876 t	20 204 t	37 080 t	45,5 %
• BOIS DE CONSTRUCTION	16 299 t	9 032 t	25 331 t	64,3 %
• GYPSE	156 t	4 133 t	4 289 t	3,6 %
• BARDEAUX D'ASPHALTE	421 t	3 463 t	3 885 t	10,8 %
• AUTRES RÉSIDUS	-	3 575 t	3 575 t	-
RÉSIDUS DE BOIS DE 2 ^E TRANSFORMATION INDUSTRIELLE ¹	-	-	-	-
TOTAL CRD	85 636 t	24 448 t	110 084 t	77,8 %

¹ Aucune donnée générée par l'Outil ni connue de la MRC RDN.

Le taux de récupération des agrégats, qui se situe à 94 %, n'a pas changé depuis 2013 puisqu'aucune donnée réelle n'est disponible et que les estimations de l'Outil ont été utilisées. Ce résultat donne l'impression que le taux de récupération global des résidus de CRD, à 78 %, est satisfaisant. Or, le rendement élevé dans la récupération des agrégats tend à occulter les faibles taux de récupération des autres matières du secteur CRD. Outre le bois de construction, il demeure difficile de trouver des filières de récupération pour ces matières. La Figure 17 illustre bien ce contraste, où 45,5 % des résidus de CRD issus du segment du bâtiment (résidentiel et commercial) sont récupérés.

Le taux élevé de valorisation des agrégats n'est pas unique à la MRC RDN, ceux-ci étant recyclés couramment dans les travaux de réfection des routes, notamment. Ces quantités sont donc en grande partie indépendantes de la gestion de la MRC RDN.

4. PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

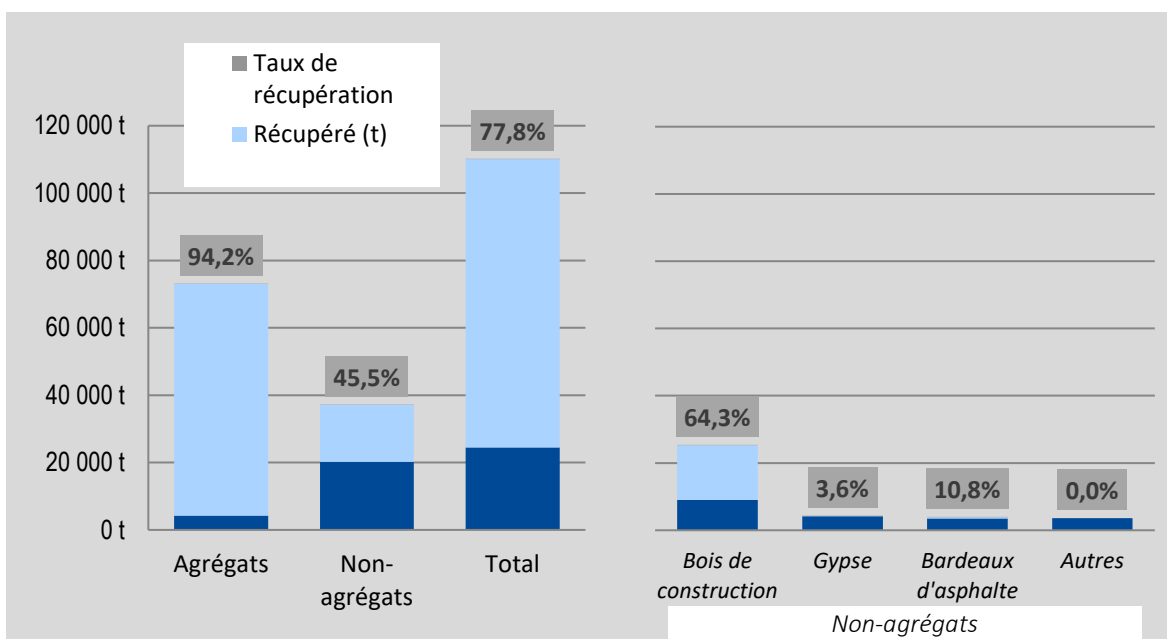


FIGURE 17 : REPARTITION DES RESIDUS DE CRD

Le Plan d'action de ce PGMR présente, entre autres, des mesures pour faciliter la récupération des résidus de CRD dans les écocentres. À cet égard, les citoyens doivent faire leur part en triant adéquatement les matières avant leur arrivée à l'écocentre, puisque les lots non triés vont directement à l'élimination. Les projets d'optimisation des écocentres devraient permettre d'améliorer la quantité et la qualité des résidus de CRD récupérés.

Par ailleurs, des initiatives d'économie circulaire faciliteraient la récupération de matières entre les entreprises en fonction de leurs besoins en ressources. Ainsi, le Plan d'action propose des mesures pour favoriser des filières de récupération dans la MRC RDN, de même qu'avec des entreprises ou des organismes de l'extérieur du territoire. La MRC RDN demeure donc à l'affût des développements concernant la REP qui pourrait s'appliquer à certaines matières, comme les bardeaux d'asphalte. Il paraît en effet logique que les producteurs et les fournisseurs de ces produits aient un intérêt à les récupérer.

5

ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS



5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Ce chapitre présente les différentes tendances propres au territoire de la MRC RDN, ainsi que les orientations et objectifs gouvernementaux relatifs à la GMR.

5.1 BILAN SOMMAIRE DU PGMR 2016-2020

Afin d'informer la population, la MRC RDN présente chaque année un bilan de la réalisation des mesures inscrites au PGMR 2016-2020. Le plus récent bilan couvre l'ensemble de la période d'application du PGMR et permet d'apprécier le niveau de réalisation des orientations, des objectifs et des mesures. De façon générale, la grande majorité des objectifs ont été atteints par la mise en œuvre des mesures associées. D'ailleurs, les réalisations de la période 2016-2020 permettent, dans certains cas, de bonifier le PGMR de la période 2023-2030. Par exemple, le développement d'une base de données centrale en GMR assure un accès facile aux données et favorise la confection d'un portrait précis des quantités générées, recyclées et éliminées par le secteur résidentiel de chaque municipalité.

Pour les besoins du PGMR 2023-2030, les sept orientations retenues lors de la période précédente demeurent pertinentes, bien que certaines adaptations relevant du contexte soient apportées. Des modifications plus importantes touchent les objectifs et les mesures, selon leur niveau de mise en œuvre au cours de la période précédente. Le rapport annuel de suivi déposé en 2019 présente de façon détaillée le niveau de réalisation de chaque mesure. Le Tableau 19 en présente les faits saillants.

Il est à noter que l'Orientation 7 du PGMR 2016-2020, soit *Intégrer les principes de développement durable et de lutte aux changements climatiques dans la GMR*, n'a pas été formellement développée. Des objectifs et des mesures sont présentés plus loin pour ce volet, lequel a été intégré à l'Orientation 6 du nouveau Plan d'action.

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

TABLEAU 5 : PRINCIPALES MESURES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PGMR 2016-2020

ORIENTATION	OBJECTIF(S)	MESURES RÉALISÉES (2016-2020)
1. AMÉLIORER LA GMR SELON LA HIÉRARCHIE DES 3RV	• Réduire la quantité de matières générées par habitant; • Réduire l'enfouissement par habitant de 100 kg par an.	• Formation d'un comité technique permanent; • Promotion du compostage domestique et communautaire; • Points de dépôt pour les RDD lors d'événements publics; • Récupération du polystyrène dans les écocentres.
2. OFFRIR DES SERVICES DE GESTION DES RÉSIDUS DE CRD ET DE LA MO	• Améliorer la récupération des résidus de CRD; • Offrir la collecte des MO pour le secteur résidentiel et les ICI assimilables; • Optimiser la récupération des boues d'épuration et de fosses septiques.	• Résidus de CRD acceptés, au moins en partie, dans chaque écocentre; • Collecte des MO dans toutes les municipalités; • Collectes ponctuelles de résidus verts dans 3 municipalités; • Valorisation de 100 % des boues d'étangs aérés.
3. FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES DE GMR	• Améliorer les services des écocentres; • Faciliter le réemploi; • Améliorer la récupération hors foyer; • Augmenter la récupération des encombrants.	• Tous les produits REP et autres RDD acceptés dans les écocentres; • Soutien aux ventes-débarras et développement du réemploi dans les écocentres; • Ententes avec des services d'entraide pour favoriser le réemploi des encombrants.

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION	OBJECTIF(S)	MESURES RÉALISÉES (2016-2020)
4. POURSUIVRE L'OPTIMISATION DE LA GMR DES SECTEURS RÉSIDENTIEL ET ICI	• Augmenter le taux de récupération des matières recyclables; • Améliorer la qualité des matières recyclables; • Favoriser la récupération des matières résiduelles générées par les ICI.	• Modification réglementaire pour interdire le papier et le carton dans les déchets; • Directives sur les matières acceptées dans la collecte sélective; • Sondage auprès des ICI, suivi téléphonique et obtention de données; • Collaboration avec regroupements d'ICI et accompagnement pour la mise en œuvre de plans d'action.
5. IMPLIQUER TOUS LES GÉNÉRATEURS DANS LA GMR (ISÉ)	• Servir d'exemple comme gouvernement local ou régional; • Inciter les secteurs ICI et CRD à mettre en place des pratiques 3RV; • Promouvoir la réduction à la source et le réemploi; • Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés.	• Trousses de pratiques responsables lors d'événements publics; • Diffusion de bonnes pratiques des secteurs ICI et CRD; • Programme d'ISÉ dans les écoles.
6. PROMOUVOIR LES AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES D'UNE Saine GMR	• Encourager les générateurs à améliorer leur performance en misant sur le renforcement positif.	• Plans d'action GMR des ICI démontrant les économies réalisées grâce aux bonnes pratiques; • Don de compost et de paillis issus des opérations municipales de collecte.

5.2 FORCES ET FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SYSTÈME ACTUEL DE GMR

Le portrait de la MRC RDN a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces du système actuel de GMR. Cet exercice essentiel constitue un préalable à l'élaboration des actions prioritaires à mettre en œuvre et à l'identification des enjeux relatifs à chaque mesure du plan d'action.

Le Tableau 20 résume les forces à mettre de l'avant et les faiblesses dont les impacts sont à minimiser.

TABEAU 20 : FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME ACTUEL DE GMR

FORCES	FAIBLESSES
▶ 5 municipalités seulement : coordination facilitée	▶ Manque d'uniformisation des modes de GMR
▶ Réseau d'écocentres établi; importance du réemploi	▶ Manque de connaissances et de suivi de la performance des ICI (recyclables et MO)
▶ Mesures pour réduire les plastiques à usage unique	▶ Manque d'information sur la récupération des résidus verts
▶ Programmes de collecte sélective consolidés	▶ Faible recyclage des BFS
▶ Activités d'organismes en économie circulaire	▶ Faible récupération des résidus de CRD des secteurs résidentiel et ICI en raison du manque de tri à la source
▶ Collecte à trois voies dans toutes les municipalités	▶ Importance du secteur CRD dans les matières générées
▶ Recyclage à 100 % des boues d'épuration	▶ Faibles coûts d'élimination

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Le tableau 21 synthétise les aspects extérieurs qui peuvent influencer de manière positive ou négative les mesures visant à bonifier le système actuel de GMR de la MRC RDN.

TABEAU 21 : OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SYSTÈME ACTUEL DE GMR

OPPORTUNITÉS	MENACES
► Poursuite des efforts de coordination entre municipalités	► Faible participation des ICI à la récupération des matières recyclables et des MO (sauf agroalimentaire pour les MO)
► Optimisation des écocentres (réemploi, récupération des CRD et des encombrants, suivi des entrées et de sorties, ouverture en hiver)	► Faible coût de l'élimination (contexte territorial)
► REP des appareils de réfrigération/congélation/climatisation (2024) et électroménagers (2026)	► Augmentation des redevances à l'élimination
► Stratégie de valorisation de la matière organique (MELCC) : incitatifs à la performance	► Modernisation de la collecte sélective : contrainte sur la durée des contrats
► Modernisation de la collecte sélective et élargissement de la consigne (2025) : REP des matières de la collecte sélective, regroupements de services de collecte, nouveaux contenants consignés	► Manque d'infrastructures en GMR
► Extension des mesures contre les plastiques à usage unique	
► Optimisation de la collecte sélective des ICI	
► Maintien de la collaboration avec les organismes en économie circulaire	

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

5.3 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

Voici l'état des principaux enjeux en GMR sur le territoire de la MRC RDN.

RÉDUCTION À LA SOURCE

Plusieurs mesures de réduction à la source sont déjà établies dans les municipalités de la MRC RDN. Elles prennent la forme de programmes de subvention applicables à l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène. De plus, des initiatives en appui à l'interdiction du plastique à usage unique sont à souligner, notamment la distribution de sacs à sandwich réutilisables, et de bouteilles d'eau et de gobelets à café réutilisables. Toutes ces mesures sont essentielles à l'amélioration de la GMR et doivent se développer à l'échelle du territoire de la MRC RDN.

AMÉLIORER LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES MO

Les municipalités de la MRC RDN offrent la collecte des MO à leurs résidents. À ce service s'ajoutent plusieurs collectes ponctuelles des résidus verts, lesquelles nécessitent une plus grande participation des citoyens. L'herbicyclage et le feuillicyclage sont des pratiques à promouvoir sur le territoire au moyen de campagnes d'ISÉ.

Pour améliorer la performance en GMR, il est essentiel d'intégrer les ICI au circuit de collecte des MO. Par ailleurs, le secteur résidentiel étant desservi par la vidange de fosses septiques, les devis destinés aux fournisseurs doivent inclure une clause s'assurant que les boues soient valorisées.

POLITIQUES ÉCORESPONSABLES

Quelques bâtiments et édifices municipaux sont membres du programme de reconnaissance ICI On Recycle+. Il est essentiel de répandre cette initiative dans toutes les municipalités de la MRC, mais aussi auprès des autres ICI du territoire.

La mise en place des pratiques écoresponsables lors des événements publics est un moyen de faire figure d'exemple auprès des entreprises et organismes qui œuvrent dans l'événementiel. À ce titre, les municipalités doivent mettre à disposition des

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

organismes qui le souhaitent des outils (guides, charte des événements écoresponsables) et des équipements permettant la récupération des matières recyclables et organiques lors de la tenue d'événements sur le territoire.

ACCESSIBILITÉ ET SUIVI DES ÉCOCENTRES :

L'amélioration des services offerts par les écocentres demeure un enjeu. Il est donc essentiel de favoriser l'accès aux usagers (horaire et jours d'ouverture) et d'augmenter les quantités des matières acceptées, tout en privilégiant lorsque possible le réemploi et le recyclage.

5.4 ÉNONCÉ DES OBJECTIFS ET DES ORIENTATIONS

Le tableau 22 présente le bilan des résultats atteints par la MRC RDN en 2013 et 2019, ainsi que les cibles visées d'ici 2023 en regard des objectifs définis dans la PQGMR et la Stratégie de valorisation de la matière organique.

TABLEAU 22 : RESULTATS 2013 ET 2019 DE LA MRC RDN ET CIBLES 2023 DE LA PQGMR

	2013	OBJECTIFS 2015	2019	OBJECTIFS 2023
QUANTITÉ ÉLIMINÉE (KG/HABITANT/ AN)	726	700	582	525
RECYCLABLES	52 %	70 %	53 %	75 %
ORGANIQUES	34 %	60 %	40 %	60 %
CRD	78 %	70 %	78 %	70 %
CRD (SANS AGRÉGATS)			46 %	70 %

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Les orientations et les objectifs de la MRC RDN sont cohérents avec la PQGMR et les cibles de son plan d'action quinquennal. Toutefois, afin de tenir compte des réalités régionales, la MRC RDN se donne davantage de temps pour atteindre certaines cibles. Les échéanciers d'atteinte des cibles tiennent donc compte autant de la situation actuelle que de la vitesse des progrès réalisés.

Les six orientations retenues ainsi que leurs objectifs respectifs prennent en considération les forces et faiblesses, ainsi que les opportunités et menaces pouvant impacter la performance du système de GMR de la MRC RDN. Le tableau 23 présente les orientations et les objectifs.

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

TABEAU 23 : ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION VENTILEES EN OBJECTIFS

ORIENTATION (2023-2030)	OBJECTIFS (2023-2030)
1. AMÉLIORER LA GMR SELON LA HIÉRARCHIE DES 3RV	• Réduire la quantité de matières générées par habitant (volet réduction à la source); • Réduire la quantité de matières générées par habitant (volet réduction réemploi); • Estimer les quantités réduites grâce à la réduction à la source et au réemploi (5%); • Réduire l'élimination à 525 kg/habitant/an (2025); • Recycler 75 % des matières de la collecte sélective (2028); • Encourager le développement de filières complémentaires de recyclage; • Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR.
2. OPTIMISER LA GESTION DES RESIDUS DE CRD	• Recycler 70 % des résidus de CRD non agrégats (2028); • Améliorer la récupération et la valorisation des résidus de CRD par les écocentres;
3. AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES MO	• Réduire le gaspillage alimentaire; • Recycler 60 % des MO (2026); • Gérer la MO sur 100 % du territoire, incluant les ICI (2025); • Réduire de 10 % la génération de résidus verts et récupérer 90 % des résidus verts résiduels par les collectes ponctuelles et l'apport volontaire; • Recycler 100 % des boues municipales (2026).
4. FACILITER L'ACCES AUX DIFFERENTS SERVICES DE GMR	• Réduire de 20 % les quantités éliminées lors d'événements publics et privés; • Favoriser le tri adéquat des matières dans les lieux publics.
5. ENCOURAGER LES ICI A AMELIORER LEUR GMR	• Accompagner les ICI afin d'améliorer leur performance en GMR; • Sensibiliser les ICI en regard du concept d'économie circulaire.
6. CONTRIBUER À UN ENVIRONNEMENT SAIN ET À LA QUALITE DE VIE DES CITOYENS	• Sensibiliser la population aux bénéfices d'une saine GMR; • Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

5.5 PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2023-2030

Cette section présente le plan d'action qui sera en vigueur de 2023 à 2030 afin de répondre aux orientations régionales de la MRC RDN et de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action de la PQGMR. Au total, 54 mesures sont prévues, lesquelles sont réparties en six secteurs d'intervention, comme le présente la Figure 18.

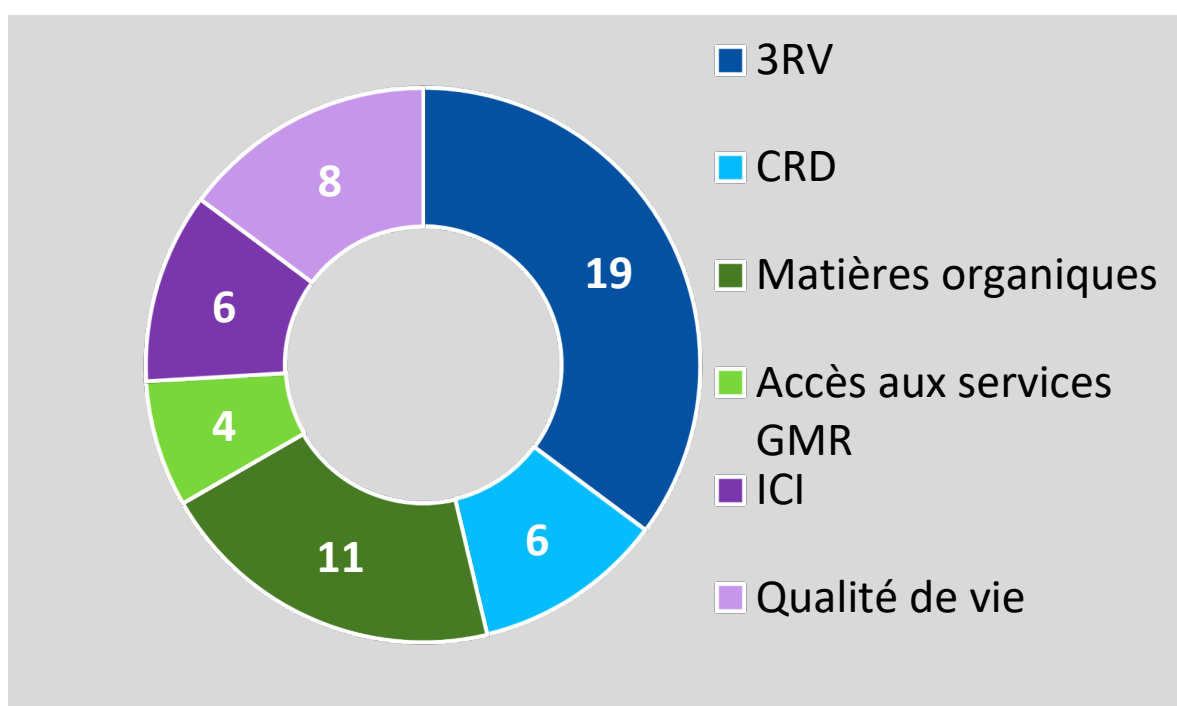


FIGURE 18 : NOMBRE DE MESURES PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Comme le démontre la Figure 18, les actions concernant la hiérarchie des 3RV occupent le premier plan, ce qui permet de mettre l'accent sur les mesures de réduction à la source et de réemploi, puis sur la réduction des quantités éliminées, et enfin sur l'amélioration de la récupération des matières recyclables. Les actions propres aux secteurs des résidus de CRD et aux MO viennent ensuite. De plus, des volets concernent l'accès aux services en GMR et l'accompagnement des ICI dans l'amélioration de leur GMR. Les actions touchant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, par une saine GMR, ferment la marche.

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

La mise en œuvre de l'ensemble des actions proposées se chiffre à 3 305 600 \$. Si l'on exclut les coûts de la main-d'œuvre, le montant total diminue à 2 731 421 \$. Par ailleurs, comme le démontre le Tableau 25, la MRC RDN et les municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant des activités de GMR, lesquels sont estimés à 36 316 690 \$.

Le tableau 24 indique, par orientation, les mesures à réaliser en fonction des objectifs du PGMR 2023-2030 de la MRC RDN. Le tableau plus détaillé se trouve en annexe.

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

TABEAU 24 : MESURES PREVUES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS 2023-2030 DE GMR DE LA MRC RDN

ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA GMR SELON LA HIÉRARCHIE DES 3RV						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◊) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D’IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 1.1 RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR HABITANT (RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉEMPLOI) (Estimer les quantités réduites grâce à la réduction à la source et au réemploi (5%))						
1.1.1	Subventionner l’achat d’au moins deux nouveaux produits réutilisables ou écologiques.	► Nombre de nouveaux produits subventionnés (par municipalités)	Municipalités ◊ MRC ●	2023	En continu	10 360 \$
1.1.2	Diffuser des informations sur le circuit des établissements « Zéro déchet ».	► Répertoire à jour des établissements « Zéro déchet »; ► Nombre d'activités visant à faire connaître ces établissements.	Municipalités ◊ MRC ●	2025	2025-2027	6 440 \$
1.1.3	Réduire ou éliminer la vente de produits à usage unique.	► Nombre d'articles réutilisables distribués; ► Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant la vente de produits à usage unique.	Municipalités ◊ MRC ●	2025	2027	6 855 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA GMR SELON LA HIÉRARCHIE DES 3RV						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◊) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D’IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
1.1.4	Faire connaître les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source (écoconception, etc.).	► Nombre d'activités soulignant les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source.	Municipalités ◊ MRC ●	2025	En continu	5 315 \$
1.1.5	Diffuser des informations sur le recyclage et la valorisation des encombrants.	► Accès à une fiche sur la valorisation des encombrants.	Municipalités ◊ MRC ●	2023	En continu	5 440 \$
1.1.6	Annoncer les activités de réemploi sur les sites Internet et sur les réseaux sociaux (écocentres, ventes-débarras, magasins d’articles usagés, etc.).	► Répertoire public à jour des organismes en réemploi; ► Nombre d'annonces visant des activités de réemploi.	Municipalités ◊ MRC ●	2025	En continu	5 700 \$
1.1.7	Favoriser la mise en place d’ateliers de réparation (petits appareils électroménagers, petits moteurs, etc.) .	► Information publique concernant le réemploi dans les écocentres; ► Nombre d'activités concernant le réemploi organisées par les municipalités; ► Nombre d'activités annonçant des ateliers de réparation et de réemploi.	DDRDN ◊ Municipalités ●	2027	En continu	14 440 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA GMR SELON LA HIÉRARCHIE DES 3RV						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◊) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D’IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 1.2 RÉDUIRE L’ÉLIMINATION À 525 KG/HABITANT/AN (2025)						
1.2.1	Réduire la fréquence de collecte des ordures ou envisager la tarification incitative (résidentiel).	▶ Nombre d'activités de sensibilisation; ▶ Fréquence de collecte réduite; ▶ Mise en place de la tarification incitative.	Municipalités ◊	2023	En continu	40 180 \$
1.2.2	Encadrer la desserte des ICI et envisager la tarification incitative pour les ICI desservis par la collecte municipale.	▶ Réalisation du portrait des ICI; ▶ Résultats de l'étude coûts-bénéfices.	Municipalités ◊	2023	2025	20 180 \$
1.2.3	Mettre en place, en coordination avec les écocentres, un projet pilote de collecte des encombrants.	▶ Calendrier public et à jour des collectes; ▶ Quantité d'encombrants récupérés (en tonnes) et taux de recyclage.	DDRDN ◊ Municipalités ● MRC ●	2025	En continu	202 220 \$
1.2.4	Collaborer à la mise en place de la REP des appareils de réfrigération/congélation/climatisation (2024) et des électroménagers (2026) (ex.: points de dépôts).	▶ Accès, sur les sites Internet municipaux, aux liens des points de dépôt des organismes de gestion REP; ▶ Espace disponible dans les écocentres pour les encombrants de la REP.	DDRDN ◊ Municipalités ●	2024	En continu	740 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA GMR SELON LA HIÉRARCHIE DES 3RV						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◊) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D’IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 1.3 RECYCLER 75 % DES MATIÈRES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (2028)						
1.3.1	Déployer des activités d’ISÉ, incluant la Charte des matières recyclables et l’application Ça va où?, pour améliorer la qualité et la quantité des matières déposées dans le bac bleu.	▶ Embauche des membres de la patrouille verte; ▶ Accès public à des fiches conviviales sur les matières acceptées ou refusées; ▶ Nombre d'événements de sensibilisation.	Municipalités ◊ MRC ●	2023	Renouvelable chaque année	21 000 \$
1.3.2	Mettre en œuvre des solutions pour faciliter l’utilisation des bacs de recyclage dans les multilogements.	▶ Sommaire des commentaires formulés par les citoyens; ▶ Diffusion des fiches informatives auprès des propriétaires et locataires de multilogements; ▶ Mise en œuvre d’un projet pilote et diffusion des résultats.	Municipalités ◊ MRC ●	2025	2028	54 440 \$
1.3.3	Offrir la desserte municipale de la collecte sélective chez certains ICI et faire le suivi des dessertes privées.	▶ Réalisation de l'inventaire des matières des ICI; ▶ Proposition de desserte des ICI; ▶ Mesures de transition vers la REP.	Municipalités ◊ MRC ●	2023	2025	20 740 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA GMR SELON LA HIÉRARCHIE DES 3RV						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◊) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D’IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
1.3.4	Continuer le développement de nouvelles filières de recyclage, notamment au moyen de points de dépôt stratégiques.	► Diffusion des points de dépôts pour les polystyrènes; ► Mise en œuvre d’un projet pilote de récupération d'autres matières.	Municipalités ◊ MRC ●	2025	En continu	14 440 \$
OBJECTIF 1.4 ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES COMPLÉMENTAIRES DE RECYCLAGE						
1.4.1	Faire connaître les activités des organismes de récupération de textiles et d'articles réutilisables.	► Accès public à une liste à jour des ressourceries et organismes de réemploi; ► Nombre d'activités de sensibilisation à la réutilisation des matières (textiles, articles scolaires, etc.).	MRC ◊ Municipalités ● DDRDN ●	2023	En continu	7 180 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA GMR SELON LA HIÉRARCHIE DES 3RV						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◊) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D’IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 1.5 ASSURER LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR						
1.5.1	Poursuivre les activités de concertation entre les municipalités et le suivi de la mise en œuvre du PGMR par l’entremise du comité technique en GMR.	▶ Nombre de rencontres du Comité technique GMR; ▶ Nombre d'activités publiques d'échange ou de collaboration avec des citoyens.	MRC ◊ Municipalités ● DDRDN ●	2023	2 fois/an (2023-2030)	20 720 \$
1.5.2	Examiner la possibilité d’intégrer le rapport annuel de suivi et le bilan GMR.	▶ Proposition de format intégré du bilan/rapport annuel de suivi.	MRC ◊ Municipalités ●	2023	2025	740 \$
1.5.3	Poursuivre l’uniformisation des données de collectes municipales.	▶ Base de données à jour.	MRC ◊ Municipalités ● DDRDN ●	2023	En continu	1 480 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 2 : OPTIMISER LA GESTION DES RÉSIDUS DE CRD						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◊) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D’IMPLANTATIO N	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 2.1 RECYCLER 70 % DES RÉSIDUS DE CRD NON AGRÉGATS (2028)						
2.1.1	Diffuser un guide de gestion écologique des résidus de CRD lors de l’émission des permis.	► Réalisation du guide de gestion des résidus de CRD par la MRC; ► Diffusion du guide auprès des intervenants de secteur CRD; ► Accès au guide en ligne.	Municipalités ◊ MRC ● DDRDN ●	2025	2027	23 480 \$
2.1.2	Fixer des conditions de recyclage des résidus de CRD à l’émission des permis.	► Présentation d'un règlement modèle; ► Nombre de municipalités qui ont adopté un règlement sur les conditions de recyclage des résidus de CRD.	Municipalités ◊ MRC ●	2027	En continu	12 449 \$
2.1.3	Favoriser la saine gestion des résidus de CRD en intégrant un volet GMR dans les devis d’appels d’offres pour des travaux municipaux.	► Dispositions sur le recyclage de résidus de CRD dans les devis d'appel d'offres; ► Nombre de suivis effectués sur les chantiers municipaux.	Municipalités ◊ MRC ●	2025	En continu	7 400 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 2 : OPTIMISER LA GESTION DES RÉSIDUS DE CRD						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◇) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D'IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 2.2 AMÉLIORER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES RÉSIDUS DE CRD PAR LES ÉCOCENTRES						
2.2.1	Permettre aux citoyens (d'ici 2025) et aux ICI (d'ici 2028) de déposer des résidus de CRD dans tous les écocentres munis des infrastructures nécessaires (heures d'ouverture, ouverture en hiver, etc.).	► Accès du public et des ICI à la liste des écocentres et leurs coordonnées; ► Capacité suffisante d'accueil et de traitement des matières des écocentres et ouverture en toutes saisons	DDRDN ◇ Municipalités ● MRC ●	2023	En continu	2 102 590 \$
2.2.2	Favoriser la mise en place des filières de récupération pour les matières difficiles à valoriser (polystyrène, encombrants non métalliques, etc.).	► Liste accessible des entreprises acceptant des matières difficiles à valoriser; ► Section du guide de gestion écologique concernant les coordonnées d'entreprises acceptant des matières difficiles à recycler.	DDRDN ◇ Municipalités ● MRC ●	2023	En continu	7 180 \$
2.2.3	Améliorer le suivi des matières dans la chaîne de valeur des résidus de CRD.	► Disposition dans la formule de demande de permis concernant le recyclage des matières;	Municipalités ◇ DDRDN ● MRC ●	2025	En continu	2 960 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 2 : OPTIMISER LA GESTION DES RÉSIDUS DE CRD						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◇) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D'IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
		► Nombre de détenteurs de permis de construction ayant fourni des preuves de recyclage des matières.				

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◇) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D'IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 3.1 RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE (5 % de moins)						
3.1.1	Encourager les organismes qui récupèrent des aliments comestibles en diffusant leurs points de chute.	▶ Nombre d'activités de diffusion des coordonnées des organismes de récupération et de leurs activités; ▶ Publication annuelle des résultats des activités de lutte au gaspillage alimentaire.	MRC ◇ Municipalités ●	2023	En continu	12 360 \$
3.1.2	Faire connaître les bonnes pratiques pour éviter le gaspillage (ex.: campagne « J'aime manger, pas gaspiller »).	▶ Nombre d'activités visant à faire connaître le programme; ▶ Nombre d'activités dans les établissements scolaires.	MRC ◇ Municipalités ●	2023	En continu	12 360 \$
OBJECTIF 3.2 RECYCLER 60% DES MO D'ICI 2026						
3.2.1	Poursuivre le déploiement des activités d'ISÉ pour améliorer la qualité des matières déposées dans le bac brun.	▶ Nombre d'activités de sensibilisation touchant le bac brun.	Municipalités ◇ MRC ●	2023	En continu	10 500 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◇) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D'IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
3.2.2	Poursuivre le déploiement des patrouilles vertes pour accompagner les citoyens et les ICI ne participant pas à la collecte des MO.	► Embauche des membres de la patrouille verte.	Municipalités ◇ MRC ●	2023	En continu (1 à 2 fois/an)	10 500 \$
3.2.3	En sus des collectes, offrir la desserte par apport volontaire pour les unités d'occupation non desservies par la collecte de porte en porte (ex. : multilogements).	► Sommaire des commentaires formulés par les citoyens ; ► Mise en place des points de dépôt et diffusion de l'information auprès des résidents de multilogements ; ► Mise en œuvre d'un projet pilote et diffusion des résultats.	Municipalités ◇	2025	En continu	17 400 \$
OBJECTIF 3.3 GÉRER LA MO SUR 100 % DU TERRITOIRE, INCLUANT LES ICI (2025)						
3.3.1	Desservir les ICI admissibles à la collecte municipale des MO et faire le suivi de la gestion des MO des ICI non desservis (ex.: résidus de cafétéria de grandes entreprises).	► Réalisation de l'inventaire des MO des ICI admissibles à la collecte municipale; ► Nombre d'ICI supplémentaires desservis par la collecte municipale;	Municipalités ◇	2023	En continu	30 360 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◊) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D'IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
		► Fiche documentant la situation des ICI desservis par des contrats privés.				
OBJECTIF 3.4 RÉDUIRE DE 10% LA GÉNÉRATION DE RÉSIDUS VERTS ET RÉCUPÉRER 90% DES RÉSIDUS VERTS RÉSIDUELS PAR LES COLLECTES PONCTUELLES ET L'APPORT VOLONTAIRE						
3.4.1	Poursuivre les campagnes d'ISÉ à l'herbicyclage et au feuillicyclage.	► Réalisation et diffusion d'une fiche explicative; ► Nombre de formations offertes concernant les pratiques de recyclage des MO à domicile.	Municipalités ◊ MRC ●	2023	Renouvelable chaque année	7 180 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◇) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D’IMPLANTATIO N	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
3.4.2	Maintenir les collectes ponctuelles de résidus verts au printemps et à l’automne et en comptabiliser les quantités, tout en encourageant le compostage domestique lorsque possible.	► Diffusion du calendrier de collecte des résidus verts et du mode de valorisation prévue; ► Publication d'un sommaire des quantités collectées et valorisées (ex.: bilan GMR); ► Diffusion d'un guide du compostage domestique; ► Nombre et lieux des formations offertes sur le compostage domestique.	Municipalités ◇	2023	Renouvelable chaque année	7 180 \$
3.4.3	Interdire par règlement le dépôt de résidus verts dans le bac à déchets.	► Nombre de municipalités ayant adopté un règlement; ► Diffusion des faits saillants du règlement.	Municipalités ◇	2025	2027	7 740 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◇) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D’IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 3.5 RECYCLER 100 % DES BOUES MUNICIPALES (2026)						
3.5.1	Maintenir et développer les filières d’épandage agricole ou de compostage des boues.	► Analyse des méthodes de recyclage: avantages et inconvénients; ► Production d'une liste d'entreprises et d'agriculteurs impliqués dans l'épandage et d'autres méthodes de valorisation des boues.	Municipalités ◇	2023	En continu	10 360 \$
3.5.2	Adopter un règlement municipal ou une disposition dans le devis rendant obligatoire le recyclage des BFS.	► Présentation et diffusion du règlement; ► Disposition rendant le recyclage obligatoire dans le devis de vidange des installations septiques.	Municipalités ◇	2025	2027	10 450 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 4 : FACILITER L'ACCÈS AUX DIFFÉRENTS SERVICES DE GMR						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◇) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D'IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 4.1 RÉDUIRE DE 20% LES QUANTITÉS ÉLIMINÉES LORS D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS						
4.1.1	Offrir des îlots mobiles de récupération à trois voies lors d'événements publics et privés.	► Analyse des besoins en récupération lors d'événements; ► Accès du public à des îlots de récupération lors des événements; ► Nombre d'activités d'information des organisateurs potentiels d'événements.	Municipalités ◇	2023	En continu (promouvoir les pratiques écoresponsables)	7 120 \$
4.1.2	Adopter des politiques d'événements écoresponsables.	► Production et diffusion du guide; ► Bilan écoresponsable des événements organisés par les municipalités et la MRC; ► Nombre d'activités de diffusion auprès des organismes et des entreprises.	Municipalités ◇ MRC ●	2025	En continu (promouvoir les pratiques écoresponsables)	8 480 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 4 : FACILITER L'ACCÈS AUX DIFFÉRENTS SERVICES DE GMR						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◇) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D'IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 4.2 FAVORISER LE TRI ADÉQUAT DES MATIÈRES DANS LES LIEUX PUBLICS						
4.2.1	Lorsque possible, faciliter l'accès aux îlots de récupération dans les lieux publics et en assurer la collecte municipale.	► Réalisation d'une analyse des besoins; ► Nombre de suivis de la collecte municipale dans les lieux publics.	Municipalités ◇	2023		7 480 \$
4.2.2	Sensibiliser les citoyens à rapporter avec eux à la maison les matières qu'ils génèrent dans les lieux publics ou à en disposer de façon adéquate dans les équipements prévus sur place à cet effet.	► Nombre d'activités de sensibilisation menées; ► Embauche et formation des membres de la patrouille verte	Municipalités ◇	2023	En continu	16 000 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 5 : ENCOURAGER LES ICI À AMÉLIORER LEUR GMR						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◊) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D’IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 5.1 ACCOMPAGNER LES ICI AFIN D’AMÉLIORER LEUR PERFORMANCE EN GMR						
5.1.1	Poursuivre l’inscription des édifices et des services municipaux au programme ICI On Recycle+ et inviter les autres ICI à le faire.	▶ Nombre d'activités de sensibilisation à la certification « ICI On Recycle + »; ▶ Nombre de publications concernant des succès de certification; ▶ Nombre d'édifices municipaux inscrits.	Municipalités ◊ MRC ●	2023	En continu	24 360 \$
5.1.2	Viser l’atteinte du niveau Performance + pour tous les édifices municipaux.	▶ Nombre d'édifices municipaux ayant atteint le niveau Performance + de la certification «ICI On Recycle +».	Municipalités ◊ MRC ●	2027	En continu	8 220 \$
5.1.3	Adopter des politiques municipales d’approvisionnement responsable.	▶ Production et diffusion du guide.	Municipalités ◊ MRC ●	2025	En continu (promouvoir les politiques écoresponsables)	3 480 \$
5.1.4	Faire connaître l’approvisionnement responsable auprès des ICI.	▶ Ajustements apportés au guide pour les ICI; ▶ Nombre d'activités de sensibilisation et d'accompagnement.	Municipalités ◊ MRC ●	2025	1 fois	3 480 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 5 : ENCOURAGER LES ICI À AMÉLIORER LEUR GMR						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◇) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D’IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
5.1.5	Accompagner les ICI dans la mise en œuvre de plans d’action en GMR.	► Production d'une stratégie de communication avec les ICI; ► Embauche d'un écoconseiller ou ressource existante dédiée à ce mandat.	MRC ◇ Municipalités ●	2025	En continu	251 480 \$
OBJECTIF 5.2 SENSIBILISER LES ICI EN REGARD DU CONCEPT D’ÉCONOMIE CIRCULAIRE						
5.2.1	Maintenir la collaboration avec les organismes favorisant la synergie entre les entreprises en diffusant leurs activités ou leurs services.	► Sommaire des initiatives d'économie circulaire; ► Nombre d'initiatives de sensibilisation auprès des entreprises.	MRC ◇ Municipalités ●	2023	En continu	12 360 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 6 : CONTRIBUER À UN ENVIRONNEMENT SAIN ET À LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◇) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D'IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 6.1 SENSIBILISER LA POPULATION AUX BÉNÉFICES D'UNE Saine GMR						
6.1.1	Diffuser le bilan GMR annuel sur les réseaux sociaux et favoriser les échanges avec les citoyens.	► Production et diffusion du bilan annuel; ► Nombre d'activités d'échanges.	MRC ◇ Municipalités ●	2023	2 fois/an	22 720 \$
6.1.2	Organiser des visites des installations de GMR pour les écoles et le public (LET, écocentre, centre de tri, centre de compostage).	► Nombre de visites d'installations organisées et nombre de participants.	MRC ◇ Municipalité ● DDRDN ●	2023	1 à 2 fois/an	10 360 \$
6.1.3	Participer à une campagne régionale d'ISÉ citoyenne, notamment la semaine de réduction des déchets.	► Réalisation de la campagne régionale de sensibilisation; ► Nombre de partenaires régionaux impliqués.	MRC ◇ Municipalité ●	2025	1 fois/an	117 400 \$
6.1.4	Poursuivre la distribution du compost produit grâce à la récupération des MO.	► Nombre d'événements de distribution organisés.	Municipalités ◇	2023	En continu	5 180 \$
6.1.5	Encourager la tenue d'activités d'ISÉ dans les écoles primaires, les CPE et les garderies.	► Nombre d'activités dans les écoles, CPE et garderies.	MRC ◇ Municipalité ● DDRDN ●	2025	En continu	21 850 \$

5. ENJEUX, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

ORIENTATION 6 : CONTRIBUER À UN ENVIRONNEMENT SAIN ET À LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS						
N° MESURE	MESURE – DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE	RESPONSABLE (◊) COLLABORATEURS (●)	ANNÉE D'IMPLANTATION	ANNÉE DE RÉALISATION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
OBJECTIF 6.2 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE						
6.2.1	Optimiser les parcours de collecte de façon à réduire les distances.	► Réalisation d'une étude sur l'optimisation des collectes; ► Nombre de kilomètres retranchés des parcours.	Municipalités ◊	2023	Durée du contrat de CT	20 740 \$
6.2.2	Exiger dans les devis qu'un pourcentage des camions soit à faibles émissions atmosphériques (électriques, hybrides, biocarburants, etc.).	► Devis modifiés en conséquence.	Municipalités ◊ MRC ●	2025	Durée du contrat de CT	10 740 \$
6.2.3	Évaluer la possibilité de mettre la collecte des MO aux trois semaines en hiver.	► Réalisation d'une analyse des avantages et inconvénients; ► Réalisation d'un projet pilote dans un secteur ou une municipalité.	Municipalités ◊	2025	1 fois	2 960 \$
TOTAL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES						3 305 600 \$

5.6 REVENUS POTENTIELS POUR FINANCER LES MESURES DU PLAN D'ACTION

Voici les sources de financement possibles pour la mise en œuvre de certaines mesures du plan d'action. Il s'agit des revenus attendus durant la période d'application du PGMR, soit de 2023 à 2030.

TABEAU 6 : SOURCES DE FINANCEMENT POTENTIEL DES MESURES DU PGMR

PROGRAMME	REVENUS ESTIMÉS ¹⁵
Redistribution de la redevance à l'élimination	12 155 641 \$
Régime de compensation des services municipaux de collecte sélective ¹⁶	23 541 049 \$
Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres - Volet 2	270 000 \$
Subvention Tricentris	50 000 \$
Compensation versée par les organismes de gestion de la REP (produits électroniques, peintures, piles, etc.)	100 000 \$
TOTAL	36 116 690 \$

Évidemment, l'ensemble des revenus en GMR n'est pas uniquement consacré à la mise en œuvre du plan d'action du PGMR. Une fraction seulement suffirait pour assurer l'implantation de l'ensemble des mesures.

¹⁵ Les estimations incluent l'indexation des revenus au fil des ans.

¹⁶ Ce régime prendra fin en 2025.

6

SURVEILLANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE



6. SURVEILLANCE ET SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs, de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des actions du plan, et font partie des éléments de description des mesures présentées au Tableau 24. L'objectif 1.5 vise d'ailleurs le suivi de la mise en œuvre du PGMR, lequel est accompagné de plusieurs mesures correspondantes.

Par exemple, les activités de concertation entre les municipalités initiées par le comité de révision du PGMR doivent se poursuivre. L'élaboration d'un plan de suivi annuel et les indicateurs de performance serviront de tableau de bord au comité, lequel se réunira minimalement à chaque trimestre. De cette façon, ce comité pourra mesurer le niveau d'avancement, identifier les points forts et cerner les faiblesses du plan pour ainsi effectuer les ajustements, le cas échéant.

Un rapport annuel sera élaboré afin de présenter les résultats de la MRC RDN en fonction des objectifs et des mesures adoptées dans le cadre du présent PGMR. Les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR seront présentés au Conseil de la MRC RDN de façon ponctuelle. Ce rapport sera également accessible au grand public à partir du site web de la MRC RDN et des municipalités.

TABLEAU 7 : MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU PGMR

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE	ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL
Entrée en vigueur du projet de PGMR révisé 2023-2030	Printemps 2023
Adoption par le Conseil de la MRC d'une résolution de démarrage de la révision du PGMR	Printemps 2028
Consultation publique	Printemps 2029
Approbation par RECYC-QUÉBEC du PGMR révisé 2030-2037 et entrée en vigueur	Printemps-été 2030

7

ANNEXES



ANNEXE 1 : TABLEAUX GÉNÉRÉS PAR L'OUTIL D'INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, VERSION 2020

Secteur Résidentiel - Résultats - La Rivière-du-Nord

Version 2020

MATIÈRES RECYCLABLES

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	8 295 t	3 417 t	11 712 t
Métal	516 t	716 t	1 232 t
Plastique	1 303 t	2 636 t	3 938 t
Verre	2 175 t	911 t	3 086 t
Total	12 289 t	7 680 t	19 968 t

MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël			
Résidus verts	4 673 t	1 168 t	5 841 t
Résidus alimentaires	2 705 t	6 226 t	8 931 t
Autres résidus organiques	2 011 t	4 588 t	6 599 t
Total	9 388 t	11 983 t	21 371 t

SECTEUR RÉSIDENTIEL (SUITE)

BOUES MUNICIPALES
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	5 365 t mh	0 t mh	5 365 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	1 103 t mh	2 013 t mh	3 115 t mh
Total	6 468 t mh	2 013 t mh	8 481 t mh

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	6 389 t	0 t	6 389 t

TEXTILE
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	881 t	1 203 t	2 085 t

SECTEUR RÉSIDENTIEL (SUITE)

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	1 900 t	1 900 t
↳ <i>Centre de tri</i>	0 t	1 519 t	1 519 t
↳ <i>Centre de valorisation des M.O.</i>	0 t	382 t	382 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	0 t	68 t	68 t
Encombrants et autres (Données de l'utilisateur)	3 159 t	573 t	3 733 t
↳ <i>Métalliques</i>	3 003 t	273 t	3 276 t
↳ <i>Non-métal. + autres</i>	156 t	300 t	456 t
Total	3 159 t	2 542 t	5 701 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	176 t

SECTEUR RÉSIDENTIEL (SUITE)

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	8 295 t	3 417 t	11 712 t
Métal	516 t	716 t	1 232 t
Plastique	1 303 t	2 636 t	3 938 t
Verre	2 175 t	911 t	3 086 t
Branches et sapins de Noël			
Résidus verts	4 673 t	1 168 t	5 841 t
Résidus alimentaires	2 705 t	6 226 t	8 931 t
Autres résidus organiques	2 011 t	4 588 t	6 599 t
Véhicules hors d'usage	6 389 t	0 t	6 389 t
Textiles	881 t	1 203 t	2 085 t
Rejets des centres de tri	0 t	1 519 t	1 519 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	382 t	382 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	68 t	68 t
Encombrants métalliques	3 003 t	273 t	3 276 t
Encombrants non-métalliques et autres	156 t	300 t	456 t
Résidus ultimes	0 t	176 t	176 t
TOTAL (sans boues)	32 106 t	23 584 t	55 690 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	29 646 t	22 108 t	51 753 t

SECTEUR RÉSIDENTIEL (SUITE)

Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	5 365 t mh	0 t mh	5 365 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	1 103 t mh	2 013 t mh	3 115 t mh
TOTAL boues	6 468 t mh	2 013 t mh	8 481 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	4 684 t mh	6 570 t mh	11 254 t mh

Note : Il manque les quantités des Balayures de rue récupérées.

Secteur ICI - Résultats - La Rivière-du-Nord

Version 2020

MATIÈRES RECYCLABLES
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	12 865 t	9 284 t	22 149 t
Métal	1 019 t	1 267 t	2 285 t
Plastique	1 025 t	4 675 t	5 700 t
Verre	608 t	1 533 t	2 141 t
Total	15 517 t	16 759 t	32 275 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	5 788 t	268 t	6 057 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'utilisateur)	616 t	11 704 t	12 320 t
↳ Résidus verts (t)	66 t	1 245 t	1 310 t
↳ Résidus alimentaires	456 t	8 660 t	9 116 t
↳ Autres résidus organiques	95 t	1 799 t	1 894 t
Total	6 404 t	11 972 t	18 376 t

SECTEUR ICI (SUITE)

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Total			

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	1 918 t	1 918 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	26 t	26 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	4 396 t	4 396 t
Total	0 t	6 339 t	6 339 t

SECTEUR ICI (SUITE)

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	1 098 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	12 865 t	9 284 t	22 149 t
Métal	1 019 t	1 267 t	2 285 t
Plastique	1 025 t	4 675 t	5 700 t
Verre	608 t	1 533 t	2 141 t
Industries de transformation agroalimentaire	5 788 t	268 t	6 057 t
Résidus verts (t)	66 t	1 245 t	1 310 t
Résidus alimentaires	456 t	8 660 t	9 116 t
Autres résidus organiques	95 t	1 799 t	1 894 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	1 918 t	1 918 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	26 t	26 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	4 396 t	4 396 t
Résidus ultimes	0 t	1 098 t	1 098 t
TOTAL	21 921 t	36 168 t	58 088 t
TOTAL estimé par l'outil	21 305 t	36 807 t	58 112 t

Secteur CRD - Résultats - La Rivière-du-Nord

Version 2020

RÉSIDUS DE CRD
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	68 760 t	4 244 t	73 005 t
Non-agrégats :	16 876 t	20 204 t	37 080 t
↳ Bois de construction	16 299 t	9 032 t	25 331 t
↳ Gypse	156 t	4 133 t	4 289 t
↳ Bardeaux d'asphalte	421 t	3 463 t	3 885 t
↳ Autres	0 t	3 575 t	3 575 t
Total	85 636 t	24 448 t	110 084 t

Autres types de bois (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	0 t	0 t	0 t

SECTEUR CRD (SUITE)

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré		Éliminé		Généré
Agrégats	68 760 t		4 244 t		73 005 t
Gypse	156 t		4 133 t		4 289 t
Bardeaux d'asphalte	421 t		3 463 t		3 885 t
Autres	0 t		3 575 t		3 575 t
Bois de construction	16 299 t		9 032 t		25 331 t
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t		0 t		0 t
TOTAL	85 636 t		24 448 t		110 084 t
TOTAL estimé par l'outil	85 636 t		24 448 t		110 084 t

ANNEXE 2 : LISTE DES MRC DESSERVIES (LET À SAINTE-SOPHIE)

MRC Antoine-Labelle
MRC Argenteuil
MRC Beauharnois-Salaberry
Communauté métropolitaine de Montréal
MRC D’Autray
MRC Deux-Montagnes
MRC Gatineau (Ville)
MRC Joliette
MRC La Vallée-du-Richelieu
MRC L’Assomption
MRC Le Haut-Richelieu
MRC Le Haut-St-Laurent
MRC Les Collines-de-l’Outaouais
MRC Les Jardins-de-Napierville
MRC Les Laurentides
MRC Les Moulins
MRC Les Pays-d’en-Haut
MRC Marguerite-D’Youville
MRC Matawinie
MRC Montcalm
MRC Mirabel (Ville)
MRC Papineau
MRC Roussillon
MRC Thérèse-de-Blainville
MRC Vaudreuil-Soulanges

ANNEXE 3 : SOURCES D'INFORMATION

agriRÉCUP (2021). Programmes et Événements au Québec.

Banque du Canada (2021). L'indice du prix à la consommation depuis 2000.

Emploi-Québec (2021). Information sur le marché du travail (IMT). Répertoire d'entreprises de 5 employés et plus.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021). Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021). Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Aide aux composteurs domestiques et communautaires.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2015). Lieux d'enfouissement technique autorisés et exploités.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020). Décret de population (applicable à la population des municipalités en 2019).

MRC de La Rivière-du-Nord (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.

MRC de La Rivière-du-Nord (2018). Schéma d'aménagement et de développement révisé.

MRC de La Rivière-du-Nord (2021). Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de La Rivière-du-Nord -2020.

Municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord et DDRDN (2021). Données fournies concernant les quantités de déchets, de matières recyclables, de matières organiques, de résidus de CRD, de boues de fosses septiques et de boues de stations d'épuration éliminées et récupérées en 2019.

Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).

Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1).

RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ».

RECYC-QUÉBEC (2021). Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2019.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – Version 2 (octobre 2020).

RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.

RECYC-QUÉBEC et Chamard stratégies environnementales (2021). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, août 2021.

SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412.

Statistiques Canada (2019). Profil du recensement, recensement de 2016 – MRC de La Rivière-du-Nord.

WM (2022). WM : Partenaire dans l'atteinte des objectifs de la MRC en matière de gestion environnementale et d'économie circulaire. Mémoire présenté dans le cadre de l'étude du PGMR révisé 2023-2030 de la MRC de La Rivière-du-Nord.

ANNEXE 4 : PLAN D’ACTION COMPLET

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUvre	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (◊) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRDN, etc.)	Année d'im-plantation	Année de réalisa-tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan-tation	Coût d'explo-i-tation	Coût total
																	Heures	Montant				
1.1 Réduire la quantité de matières générées et éliminées de façon à limiter la quantité éliminée par habitant à 525 kg/an d'ici 2025 (volet: réduction à la source et réemploi) (Estimer les quantités réduites grâce à la réduction à la source et au réemploi (5%))																						
1.1.1 Subventionner l'achat d'au moins deux nouveaux produits réutilisables ou écologiques	- Produire une fiche concernant les produits visés - Déterminer le montant de la subvention (% de réduction, remboursement, rabais?) - Diffuser l'information via le bulletin municipal, par exemple	Nombre de nouveaux produits subventionnés (par municipalités)	◊			●	●			●		●	◊		2023	En continu	280	10 360 \$	0 \$			10 360 \$
1.1.2 Diffuser des informations sur le circuit des établissements « Zéro déchet »	- Recenser tous les établissements «zéro déchets» présents sur le territoire - Produire une fiche pour informer les citoyens - Diffuser l'information via le bulletin municipal	Répertoire à jour des établissements «Zéro déchet» Nombre d'activités visant à faire connaître ces établissements	◊	◊		●	●		●	●		●	◊		2025	2025-2027	120	4 440 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	6 440 \$
1.1.3 Réduire ou éliminer la vente de produits à usage unique	- Sensibiliser les citoyens à cet effet - Distribuer les sacs ou gobelets réutilisables à l'effigie de la ville, par exemple - Adopter un règlement interdisant la vente et la distribution de produits à usage unique (si applicable)	Nombre d'articles réutilisables distribués Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant la vente de produits à usage unique		◊		●	●			●	●	●	◊		2025	2027	40	1 480 \$	5 375 \$	0 \$	0 \$	6 855 \$
1.1.4 Faire connaître les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source (écoconception, etc.)	- Souligner les initiatives des entreprises dans le bulletin municipal, site web de la MRC	Nombre d'activités soulignant les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source		◊		●	●					●	◊		2025	En continu	50	1 850 \$	2 465 \$	1 000 \$	- \$	5 315 \$
1.1.5 Diffuser des informations sur le recyclage et la valorisation des encombrants	- Produire ou diffuser une fiche sur le devenir des encombrants (voir fiche Recyc-Québec)	Accès à une fiche sur la valorisation des encombrants	◊			●	●		●			●	◊	●	2023	En continu	120	4 440 \$	- \$	1 000 \$	- \$	5 440 \$

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (○) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRD, etc.)	Année d'im-plantation	Année de réalisa-tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan-tation	Coût d'explo-itation	Coût total
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1.1.6 Annoncer les activités de réemploi sur les sites Internet et sur les réseaux sociaux (écocentres, ventes de garage, magasins d’articles usagés, etc.)	- Recenser les organismes qui oeuvrent dans le réemploi sur le territoire - Produire un bottin des organismes de réemploi, ressourceries - Rendre accessible l'info sur le site web municipal, MRC, écocentre, etc.	Répertoire public à jour des organismes en réemploi Nombre d'annonces visant des activités de réemploi	○			●	●	●	●	●		●	◇	●	2025	En continu	100	3 700 \$	- \$	2 000 \$	- \$	5 700 \$
1.1.7 Favoriser la mise en place d’ateliers de réparation (petits appareils électroménagers, petits moteurs, etc.)	- Planifier des événements municipaux concernant des kiosques de réparation - Promouvoir les activités de réemploi dans les écocentres de la MRC - Implanter des "cafés réparation" sur le territoire - Diffuser l'info auprès des citoyens: bulletin municipal, réseaux sociaux, etc.	Information publique concernant le réemploi dans les écocentres Nombre d'activités concernant le réemploi organisées par les municipalités Nombre d'activités annonçant des ateliers de réparation et de réemploi	○			●	●	●		●			●	◇	2027	En continu	120	4 440 \$	- \$	10 000 \$	- \$	14 440 \$
1.2 Réduire l'élimination à 525 kg/hab/an (2025)																						
1.2.1 Réduire la fréquence de collecte des ordures ou envisager la tarification incitative (résidentiel)	- Examen des résultats des municipalités ayant réduit la fréquence de collecte - Prévoir une analyse coûts-bénéfices de l'implantation d'une tarification incitative (résidentiel) - Mesures de sensibilisation à la réduction de fréquence de collecte ou la tarification incitative	Nombre d'activités de sensibilisation Fréquence de collecte réduite Mise en place de la tarification incitative	○	○		●	●	●	●	●			◇		2023	En continu	140	5 180 \$	25 000 \$	10 000 \$	- \$	40 180 \$
1.2.2 Encadrer la desserte des ICI et envisager la tarification incitative pour les ICI desservis par la collecte municipale	- Réaliser un portrait des ICI (desserte municipale, desserte privée) - Prévoir une analyse coûts-bénéfices de l'implantation d'une tarification incitative (ICI)	Réalisation du portrait des ICI Résultats de l'étude coûts-bénéfices		○		●		●	●	●	●		◇		2023	2025	140	5 180 \$	15 000 \$	- \$	- \$	20 180 \$

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (○) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRD, etc.)	Année d'im- plan- ta- tion	Année de réalisa- tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan- tation	Coût d'explo- tation	Coût total
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1.2.3 Mettre en place, en coordination avec les écocentres, un projet pilote de collecte des encombrants	- Mettre en place ou consolider les filières de valorisation - Établir un calendrier de collecte	Calendrier public et à jour des collectes Quantité d'encombrants récupérés (en tonnes) et taux de recyclage	○			●	●	●		●		●	●	◇	2025	En continu	60	2 220 \$	- \$	200 000 \$	- \$	202 220 \$
1.2.4 Collaborer à la mise en place de la REP des appareils de réfrigération/congélation/climatisation (2024), des produits agricoles (2023-2025) et des électroménagers (2026) (ex.: points de dépôts)	- Fournir la liste des points de dépôts des produits visés - Aménager de l'espace dans les écocentres	Accès, sur les sites Internet municipaux, aux liens des points de dépôt des organismes de gestion REP Espace disponible dans les écocentres pour les encombrants de la REP	○	○		●		●		●			●	◇	2024	En continu	20	740 \$	- \$	- \$	- \$	740 \$
1.3 Recycler 75% des matières de la collecte sélective (2028) – (mesures devant faire l'objet d'une entente avec l'organisme de gestion désigné)																						
1.3.1 Déployer des activités d'ISÉ, incluant la Charte des matières recyclables et l'application « Ça va où? », pour améliorer la qualité et la quantité des matières déposées dans le bac bleu	- Implanter la patrouille verte (période estivale): recrutement des stagiaires - Produire des fiches claires et précises sur les matières acceptées dans le bac bleu - Organiser des campagnes de sensibilisation (kiosque en été)	Embauche des membres de la patrouille verte Accès public à des fiches conviviales sur les matières acceptées ou refusées Nombre d'événements de sensibilisation	○	○		●	●		●	●		●	◇		2023	Renouvelable chaque année	1050	21 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	21 000 \$
1.3.2 Mettre en œuvre des solutions pour faciliter l'utilisation des bacs de recyclage dans les multilogements	Consulter les propriétaires et locataires de multilogements quant aux avenues possibles - Produire des fiches informatives Mettre en œuvre des projets pilotes	Sommaire des commentaires formulés durant la consultation Diffusion des fiches informatives auprès des propriétaires et locataires de multilogements Mise en œuvre du projet pilote et diffusion des résultats	○			●	●	●	●	●		●	◇		2025	2028	120	4 440 \$	- \$	50 000 \$	- \$	54 440 \$

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (○) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRD, etc.)	Année d'im- planta- tion	Année de réalisa- tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan- tation	Coût d'explo- tation	Coût total
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1.3.3 Offrir la desserte municipale de la collecte sélective chez certains ICI et faire le suivi des dessertes privées	- Réaliser un inventaire des matières résiduelles générées par les ICI du territoire (desserte municipale, sous contrat) - Identifier les modalités de collecte envisageables pour les ICI - Tenir compte de la REP en 2025	Résultats de l'inventaire des matières des ICI Proposition de desserte des ICI Mesures de transition vers la REP		○		●		●	●	●		●	◇		2023	2025	20	740 \$	20 000 \$	- \$	- \$	20 740 \$
1.4 Encourager le développement de filières complémentaires de recyclage																						
1.4.1 Faire connaître les activités des organismes de récupération des textiles et des articles réutilisables	- Mettre à jour et diffuser la liste des ressourceries, organismes de réemploi présents sur le territoire - Promouvoir la réutilisation à travers les réseaux sociaux, le bulletin municipal, le site de la MRC, etc.	Accès public à une liste à jour des ressourceries et organismes de réemploi Nombre d'activités de sensibilisation à la réutilisation des matières (textiles, articles scolaires, etc.)	○	○		●	●	●		●		◇	●	●	2023	En continu	140	5 180 \$	- \$	2 000 \$	- \$	7 180 \$
1.4.2 Continuer le développement de nouvelles filières de recyclage, notamment au moyen de points de dépôt stratégiques	Faire connaître les points de dépôt pour les polystyrènes (styromousse) Développer des projets pilotes d’îlots de récupération pour d'autres matières (stylos, attaches à pain, etc.)	Diffusion des points de dépôts pour les polystyrènes Mise en œuvre de projet pilote de récupération d'autres matières	○	○		●	●	●	●	●		●	◇		2025	En continu	120	4 440 \$	- \$	10 000 \$	- \$	14 440 \$
1.5 Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR																						
1.5.1 Poursuivre les activités de concertation entre les municipalités et le suivi de la mise en œuvre du PGMR par l’entremise du comité technique en GMR	- Établir un calendrier annuel de rencontre des membres du comité technique en GMR - Prévoir des présentations et discussions avec les citoyens concernant les initiatives où leur collaboration est requise	Nombre de rencontres du Comité technique GMR Nombre d'activités publiques d'échange ou de collaboration avec des citoyens	○	○	○		●			●		◇	●	●	2023	4 fois/ an (2023-2030)	560	20 720 \$	- \$	- \$	- \$	20 720 \$
1.5.2 Examiner la possibilité d’intégrer le rapport annuel de suivi et le bilan GMR	- Sujet de discussion à prévoir lors de la rencontre du comité technique en GMR - Validation avec le MELCC et RECYC-QUÉBEC quant au format du rapport annuel de suivi	Proposition de format intégré du bilan/rapport annuel de suivi	○	○	○					●		◇	●		2023	2025	20	740 \$	- \$	- \$	- \$	740 \$

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (◊) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRD, etc.)	Année d'im-plantation	Année de réalisa-tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan-tation	Coût d'explo-i-tation	Coût total
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1.5.3 Poursuivre l'uniformisation des données de collectes municipales (METRIO)	- Mettre à jour la base METRIO avec les nouvelles données	Base de données METRIO à jour	○	○	○				●	●		◊	●	●	2023	En continu	40	1 480 \$	- \$	- \$	- \$	1 480 \$
Total heure																	3 260	Coût total (Orientation 1)			458 600 \$	

Orientation 2 : Optimiser la gestion des résidus de CRD																						
2.1 Recycler 70% des résidus non agrégats (2028)																						
2.1.1 Diffuser un guide de gestion écologique des résidus de CRD lors de l'émission des permis	- Produire une fiche ou un guide sur la gestion écologique des résidus CRD	Réalisation du guide de gestion des résidus de CRD par la MRC																				
	- Diffuser le guide auprès des personnes chargées de l'émission des permis et le rendre accessible sur le site web des municipalités et de la MRC	Diffusion du guide auprès des intervenants de secteur CRD	○	○	○	●	●			●		●	◇	●	2025	2027	40	1 480 \$	20 000 \$	2 000 \$	- \$	23 480 \$
		Accès au guide en ligne																				
2.1.2 Fixer des conditions de recyclage des résidus de CRD à l'émission des permis	- Confection règlement modèle par la MRC	Présentation d'un règlement modèle																				
	- Adopter un règlement sur la gestion écologique des résidus CRD applicable dans toutes les municipalités	Nombre de municipalités qui ont adopté un règlement sur les conditions de recyclage des résidus de CRD	○	○	○	●	●		●	●	●	●	◇		2027	En continu	40	1 480 \$	8 969 \$	2 000 \$	- \$	12 449 \$
2.1.3 Favoriser la saine gestion des résidus de CRD en intégrant un volet GMR dans les devis d'appels d'offres pour des travaux municipaux	- Prévoir une clause de gestion écologique des résidus CRD dans les devis de travaux municipaux	Dispositions sur le recyclage de résidus de CRD dans les devis d'appel d'offres																				
	- Rendre obligatoire la valorisation des résidus de CRD issus des travaux municipaux																					
	- Diffuser les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD par les municipalités	Nombre de suivis effectués sur les chantiers municipaux		○	○	●	●		●	●	●	◇		2025	En continu	200	7 400 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	7 400 \$

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (◊) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts						
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRDN, etc.)	Année d'im-plantation	Année de réalisa-tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan-tation	Coût d'explo-i-tation	Coût total	
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	
2.2 Améliorer la récupération et la valorisation des résidus CRD par les écocentres																							
2.2.1 Permettre aux citoyens et aux ICI de déposer des résidus CRD dans tous les écocentres munis des infrastructures nécessaires (heures d’ouverture, ouverture en hiver, etc.)	- Produire ou mettre à jour la liste des écocentres présents sur le territoire (adresses, horaire d'ouverture, public cible) - Assurer l'accès des citoyens et des ICI aux écocentres (capacité d'accueil, heures d'ouverture)	Accès du public et des ICI à la liste des écocentres et leurs coordonnées (imprimé et en ligne) Capacité suffisante d'accueil et de traitement des matières des écocentres et ouverture en toutes saisons	◊	◊	◊	●	●	●	●	●		●	●	◊	2023	En continu	70	2 590 \$	- \$	- \$	2 100 000 \$	2 102 590 \$	
2.2.2 Favoriser la mise en place des filières de récupération pour les matières difficiles à valoriser (polystyrène, encombrants non métalliques, etc.)	- Identifier les entreprises de récupération des matières difficiles à valoriser sur le territoire - Intégrer les informations dans le guide de gestion écologique des résidus de CRD	Liste accessible (ex.: sites Internet) des entreprises acceptant des matières difficiles à valoriser Section du guide de gestion écologique concernant les coordonnées d'entreprises acceptant des matières difficiles à recycler	◊	◊	◊	●	●	●	●	●		●	●	◊	2023	En continu	140	5 180 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	7 180 \$	
2.2.3 Améliorer le suivi des matières dans la chaine de valeur des résidus de CRD.	- Produire un formulaire qui engage le demandeur de permis à faire une saine gestion des résidus CRD - Exiger des preuves de valorisation des résidus CRD lors des demandes de permis de construction, rénovation, etc.	Disposition dans la formule de demande de permis concernant le recyclage des matières Nombre de détenteurs de permis de construction ayant fourni des preuves de recyclage des matières	◊	◊	◊	●	●		●	●	●	●	◊	●	2025	En continu	80	2 960 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 960 \$	
Total heure																	570	Coût total (Orientation 2)			2 156 100 \$		

Orientation 3 : Améliorer la collecte et le recyclage des matières organiques (MO)																						
3.1 Réduire le gaspillage alimentaire (5 % de moins)																						
3.1.1 Encourager les organismes qui récupèrent des aliments comestibles en diffusant leurs points de chute	- Faire connaître les organismes de récupération des aliments (diffuser les points de chute) - Publier les données sur les aliments	Nombre d'activités de diffusion des coordonnées des organismes de récupération et de leurs activités Publication annuelle (ex.: dans le	○	○		●	●		●	●		◇	●		2023	En continu	280	10 360 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	12 360 \$

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (○) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRD, etc.)	Année d'im-plantation	Année de réalisa-tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan-tation	Coût d'explo-i-tation	Coût total
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
	détournés du gaspillage au moins une fois par année	bilan GMR) des résultats des activités de lutte au gaspillage alimentaire																				
3.1.2 Faire connaître les bonnes pratiques pour éviter le gaspillage (ex.: campagne « J'aime manger, pas gaspiller »)	- Produire une fiche explicative du programme « J'aime manger, pas gaspiller » et la diffuser - Renouveler ce type de campagne de sensibilisation sur le territoire - Possibilité d'impliquer les établissements scolaires	Nombre d'activités visant à faire connaître le programme Nombre d'activités dans les établissements scolaires	○	○		●	●					◊	●		2023	En continu	280	10 360 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	12 360 \$
3.2 Assurer 100 % de desserte en MO du secteur résidentiel et des ICI assimilables d'ici 2025 et recycler 60% des MO d'ici 2026																						
3.2.1 Poursuivre le déploiement des activités d'ISÉ pour améliorer la qualité des matières déposées dans le bac brun	- Renouveler les campagnes de sensibilisation sur le territoire - Rappeler régulièrement aux citoyens les matières acceptées dans le bac brun - Patrouilles vertes	Nombre d'activités de sensibilisation touchant le bac brun	○	○		●	●			●		●	◊		2023	En continu	525	10 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 500 \$
3.2.2 Poursuivre le déploiement des patrouilles vertes pour accompagner les citoyens et les ICI ne participant pas à la collecte des MO	- Renouveler les patrouilles vertes (voir la possibilité de l'étendre au-delà de la période estivale?)	Embauche des membres de la patrouille verte	○	○		●	●			●		●	◊		2023	En continu (1 à 2 fois/an)	525	10 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 500 \$
3.2.3 En sus des collectes, offrir, en sus de la collecte, la desserte par apport volontaire pour les multilogements	- Consulter les propriétaires et locataires pour connaître leurs intérêts - Identifier les points de dépôts	Sommaire des commentaires formulés durant la consultation Mise en place des points de dépôt et diffusion de l'information auprès des résidents de multilogements Mise en œuvre du projet pilote et diffusion des résultats	○	○		●	●	●	●	●			◊		2025	En continu	200	7 400 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$	17 400 \$

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (◊) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRDN, etc.)	Année d'im-plantation	Année de réalisa-tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan-tation	Coût d'explo-i-tation	Coût total
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
3.3 Gérer la MO sur 100% du territoire, incluant les ICI, d'ici 2025																						
3.3.1 Desservir les ICI admissibles à la collecte municipale des MO et faire le suivi de la gestion des MO d'industries non desservies (ex.: résidus de cafétéria de grandes entreprises)	- Réaliser un inventaire des potentiels ICI admissibles à la collecte municipale des MO (adresse, volume généré, type de contenant) - Planifier la collecte - Établir un registre des ICI non desservies, documenter le type de contrat, volume généré, mode de traitement, etc.)	Réalisation de l'inventaire des MO des ICI admissibles à la collecte municipale Nombre d'ICI supplémentaires desservis par la collecte municipale Fiche documentant la situation des ICI desservis par des contrats privés		◊		●	●	●	●	●			◊		2023	En continu	280	10 360 \$	15 000 \$	5 000 \$	0 \$	30 360 \$
3.4 Réduire de 10% la génération de résidus verts et récupérer 90% des résidus verts résiduels par les collectes ponctuelles et l'apport volontaire																						
3.4.1 Poursuivre les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage et au feuillicyclage	- Produire une fiche explicative sur l'herbicyclage, le feuillicyclage et le rendre accessible: site web des municipalités, MRC - Offrir des formations occasionnelles sur les pratiques de l'herbicyclage et du feuillicyclage (1 fois/an)	Réalisation et diffusion de la fiche explicative Nombre de formations offertes concernant les pratiques de recyclage des MO à domicile	◊			●	●		●	●		●	◊		2023	En continu	140	5 180 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	7 180 \$
3.4.2 Maintenir les collectes ponctuelles de résidus verts au printemps et à l'automne et en comptabiliser les quantités, tout en encourageant le compostage domestique lorsque possible	- Mettre à jour et diffuser le calendrier de collecte des résidus verts printemps/automne - Informer la population des modes de valorisation des résidus verts - Compiler les données collectées et valorisées - Produire un document explicatif sur le compostage domestique et le rendre accessible: site web des municipalités, MRC - Offrir des formations, animations (1 fois/an) sur le compostage domestique (citoyens, établissements scolaires)	Diffusion du calendrier de collecte des résidus verts et du mode de valorisation prévue Publication d'un sommaire des quantités collectées et valorisées (ex.: bilan GMR) Diffusion d'un guide du compostage domestique Nombre et lieux des formations offertes sur le compostage domestique	◊			●	●	●	●	●		◊	●		2023	Renouve lable chaque année	140	5 180 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	7 180 \$

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUvre	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (◊) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRDN, etc.)	Année d'im-plantation	Année de réalisa-tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan-tation	Coût d'explo-i-tation	Coût total
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
3.4.3 Interdire par règlement le dépôt de résidus verts dans le bac à déchets	- Confectionner et faire connaître le règlement	Nombre de municipalités ayant adopté un règlement Diffusion des faits saillants du règlement dans les médias imprimés et en ligne	◊			●		●		●	●		◊		2025	2027	20	740 \$	5 000 \$	2 000 \$	0 \$	7 740 \$
3.5 Recycler 100% des boues municipales (2026)																						
3.5.1 Maintenir et développer les filières d'épandage agricole ou de compostage des boues	- Documenter les méthodes de recyclage des boues: comparaison des options de traitement - Recenser les acteurs intéressés par l'épandage des boues sur le territoire	Analyse des méthodes de recyclage: avantages et inconvénients Production d'une liste d'entreprises et d'agriculteurs impliqués dans l'épandage et d'autres méthodes de valorisation des boues	◊	◊				●	●	●			◊		2023	En continu	280	10 360 \$	- \$	- \$	- \$	10 360 \$
3.5.2 Adopter un règlement municipal ou une disposition dans le devis rendant obligatoire le recyclage des boues de fosses septiques	- Rédiger le règlement - Prévoir une clause à intégrer dans le devis de vidange des fosses septiques	Présentation et diffusion du règlement Disposition rendant le recyclage obligatoire dans le devis de vidange des installations septiques	◊	◊		●	●	●		●	●		◊		2025	2027	40	1 480 \$	8 969 \$	- \$	- \$	10 450 \$
Total heure																	2 710	Coût total (Orientation 3)			136 400 \$	

Orientation 4 : Faciliter l'accès aux différents services de GMR																						
4.1 Réduire de 20% les quantités éliminées lors d'événements publics et privés																						
4.1.1 Offrir des îlots mobiles de récupération à trois voies lors d'événements publics et privés	- Déterminer le nombre d'îlots mobiles à fournir par événement - Faire un inventaire des îlots disponibles; en rajouter le cas échéant - Diffuser l'information concernant la disponibilité des îlots de récupération	Analyse des besoins en récupération lors d'événements Accès du public à des îlots de récupération lors des événements Nombre d'activités d'information des organisateurs potentiels d'événements	◊	◊		●	●	●		●			◊		2023	En continu (promouvoir les pratiques écoresponsables)	40	1 480 \$	- \$	5 644 \$	- \$	7 120 \$

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (○) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRD, etc.)	Année d'im- planta- tion	Année de réalisa- tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan- tation	Coût d'explo- tation	Coût total
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
	mobiles auprès des organisateurs d'événements																					
4.1.2 Adopter des politiques d'événements écoresponsables	- Produire un guide d'événements écoresponsables et le rendre accessible (achat des produits durables et réutilisables; interdire les produits à usage unique, compensation GES, etc.) - Montrer l'exemple en appliquant le guide aux événements organisés par les municipalités - Inviter les autres organismes à le faire	Production et diffusion du guide Bilan écoresponsable des événements organisés par les municipalités et la MRC Nombre d'activités de diffusion auprès des organismes et des entreprises	○	○		●	●		●	●		●	◇		2025	En continu (promouv oir les pratiques écorespo nsables)	40	1 480 \$	5 000 \$	2 000 \$	- \$	8 480 \$
4.2 Réduire de 20 % la quantité de déchets éliminés dans les lieux publics																						
4.2.1 Lorsque possible, faciliter l'accès aux îlots de récupération dans les lieux publics et en assurer la collecte municipale	- Évaluer le besoin en îlots de récupération dans les lieux publics - Prévoir la collecte municipale	Publication de l'analyse de la répartition des îlots de récupération et des besoins Nombre de suivis de la collecte municipale dans les lieux publics	○			●		●	●	●			◇		2023		40	1 480 \$	5 000 \$	1 000 \$	- \$	7 480 \$
4.2.2 Sensibiliser les citoyens à rapporter chez eux les matières qu'ils génèrent dans les lieux publics ou à en disposer de façon adéquate dans les équipements prévus à cet effet	- Produire des affiches signalétiques et les apposer dans les lieux publics - Organiser des patrouilles vertes	Nombre d'activités de sensibilisation menées Embauche et formation des membres de la patrouille verte	○			●	●			●			◇		2023	En continu	800	16 000 \$	- \$	- \$	- \$	16 000 \$
Total heure																	920	Coût total (Orientation 4)			39 100 \$	

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (◊) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRDN, etc.)	Année d'im-plantation	Année de réalisa-tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan-tation	Coût d'explo-i-tation	Coût total
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Orientation 5 : Encourager les ICI à améliorer leur gestion des matières résiduelles																						
5.1 Accompagner les ICI afin d’améliorer leur performance en GMR																						
5.1.1 Poursuivre l’inscription des édifices et des services municipaux au programme ICI On Recycle+ et inviter les autres ICI à le faire	- Diffuser l'information au sujet du programme ICI ON RECYCLE + - Diffuser les initiatives et les cas de succès sur le territoire - Inscrire les édifices municipaux qui ne sont pas encore membre du programme	Nombre d'activités de sensibilisation à la certification « ICI On Recycle + » Nombre de publications concernant des succès de certification Nombre d'édifices municipaux inscrits		○		●	●		●	●		●	◊		2023	En continu	280	10 360 \$	- \$	14 000 \$		24 360 \$
5.1.2 Viser l’atteinte du niveau Performance + pour tous les édifices municipaux	- Inscrire tous les bâtiments municipaux au programme ICI ON RECYCLE +	Nombre d'édifices municipaux ayant atteint le niveau Performance + de la certification «ICI On Recycle +»		○		●	●		●	●		●	◊		2027	En continu	60	2 220 \$	- \$	6 000 \$		8 220 \$
5.1.3 Adopter des politiques municipales d’approvisionnement responsable	- Produire un guide d'approvisionnement responsable: Achat de fournitures de bureau durables et réutilisables (crayon rechargeable, papier recyclé, etc.); privilégier les fournisseurs qui adoptent une pratique responsable (réduction de l'empreinte écologique)	Production et diffusion du guide		○		●	●		●	●		●	◊		2025	En continu (promouv oir les politiques écorespo nsables)	40	1 480 \$	- \$	2 000 \$	Inclus dans budget d'approvi sionneme nt	3 480 \$
5.1.4 Faire connaître l’approvisionnement responsable auprès des ICI	- Diffuser le guide auprès des ICI - Adapter au besoin le guide au contexte des ICI	Ajustements apportés au guide pour les ICI Nombre d'activités de sensibilisation et d'accompagnement		○		●	●		●	●		●	◊		2025	1 fois	40	1 480 \$	- \$	2 000 \$	- \$	3 480 \$
5.1.5 Accompagner les ICI dans la mise en œuvre de plans d’action en GMR	- Prévoir des outils de communication destinés aux ICI - Prévoir une ressource dédiée à accompagner les ICI dans la mise en oeuvre du plan d'action en GMR (écoconseiller)	Production d'une stratégie de communication avec les ICI Embauche d'un écoconseiller		○		●	●		●	●		◊	●		2025	En continu	40	251 480 \$	- \$	- \$	- \$	251 480 \$

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (◊) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts						
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRDN, etc.)	Année d'im-plantation	Année de réalisa-tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan-tation	Coût d'explo-i-tation	Coût total	
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	
5.2 Sensibiliser les ICI en regard du concept d'économie circulaire																							
5.2.1 Maintenir la collaboration avec les organismes favorisant la synergie entre les entreprises en diffusant leurs activités ou leurs services	- Documenter les initiatives d'économie circulaire sur le territoire - Diffuser l'information auprès des entreprises intéressées	Sommaire des initiatives d'économie circulaire (peut faire partie du bilan GMR) Nombre d'initiatives de sensibilisation auprès des entreprises		○	○	●	●		●	●		◊	●		2023	En continu	280	10 360 \$	- \$	2 000 \$	- \$	12 360 \$	
Total heure																	740	Coût total (Orientation 5)			303 400 \$		

Orientation 6 : Contribuer à un environnement sain et à la qualité de vie des citoyens																						
6.1 Sensibiliser la population aux bénéfices d'une saine GMR																						
6.1.1 Diffuser le bilan GMR annuel sur les réseaux sociaux et favoriser les échanges avec les citoyens	- Cibler les indicateurs à diffuser (tonnage annuel/ matières, kg/hbt/U.O généré, récupéré) - Organiser les ateliers de discussion avec les acteurs du milieu pour faire état de l'avancement du PGMR	Production et diffusion du bilan annuel Nombre d'activités d'échange avec des acteurs du milieu	○	○	○		●		●	●		◊	●		2023	2 fois/ an	560	20 720 \$	- \$	2 000 \$	- \$	22 720 \$
6.1.2 Organiser des visites des installations de GMR pour les écoles et le public (LET, écocentre, centre de tri, centre de compostage)	- Prévoir un calendrier de visite - Faire passer l'info dans le bulletin municipal, site web des municipalités, MRC, réseaux sociaux	Nombre de visites d'installations organisées et nombre de participants	○	○	○		●		●	●		◊	●	●	2023	1 à 2 fois /an	280	10 360 \$	- \$	- \$	- \$	10 360 \$
6.1.3 Participer à une campagne régionale de sensibilisation citoyenne, notamment la semaine de réduction des déchets	- Organiser des ateliers d'information et sensibilisation sur les différents programmes de GMR - Recruter un agent de sensibilisation/ stagiaire (période estivale)	Réalisation de la campagne régionale de sensibilisation Nombre de partenaires régionaux impliqués	○	○		●	●			●		◊	●		2025	1 fois/ an	200	7 400 \$	- \$	10 000 \$	100 000 \$	117 400 \$
6.1.4 Poursuivre la distribution du compost produit grâce à la récupération des MO	- organiser les points de distribution des MO	Nombre d'événements de distribution organisés	○			●	●						◊		2023	En continu	140	5 180 \$	- \$	- \$	- \$	5 180 \$

MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Secteur d'intervention			Type de mesure						Responsable (◊) collaborateurs (●)			Échéancier		Coûts					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services et installations	Acquisition de connaissances	Administration et suivi	Politique et réglementation	MRC	Municipalités	Autres (DDRDN, etc.)	Année d'im- plan- ta- tion	Année de réalisa- tion	Coût de ressources humaines (interne)		Coût d'études et analyses	Coût d'implan- tation	Coût d'explo- itation	Coût total
																	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
6.1.5 Encourager la tenue d'activités de sensibilisation dans les écoles primaires, les CPE et les garderies	- Diffuser l'information et inviter les établissements scolaires à s'inscrire - Embauche d'une ressource externe en sensibilisation des jeunes	Sélection et embauche de la ressource Nombre d'activités dans les écoles, CPE et garderies		◊			●			●		●	◊	●	2025	En continu	50	21 850 \$	- \$	- \$	- \$	21 850 \$
6.2 Réduire les émissions de GES																						
6.2.1 Optimiser les parcours de collecte de façon à réduire les distances	- Commande d'une étude concernant l'optimisation des parcours - Dispositions à prévoir lors de la rédaction du devis de l'AOP	Publication de l'étude sur l'optimisation des collectes Dispositions de l'AOP favorisant l'optimisation des collectes Nombre de kilomètres retranchés des parcours	◊	◊				●	●	●			◊		2023	Durée du contrat de CT	20	740 \$	20 000 \$	- \$	- \$	20 740 \$
6.2.2 Exiger dans les devis qu'un pourcentage des camions soient à faibles émissions atmosphériques (électriques, hybrides, biocarburants, etc.)	- Commande d'une étude concernant les options de réductions des GES de véhicules - Disposition à prévoir lors de la rédaction du devis de l'AOP	Dispositions de l'AOP favorisant la réduction des émissions de GES des camions	◊	◊				●		●		●	◊		2025	Durée du contrat de CT	20	740 \$	10 000 \$	- \$	- \$	10 740 \$
6.2.3 Évaluer la possibilité de mettre la collecte des MO aux trois semaines en hiver	- Étude sur les avantages et les inconvénients d'une telle mesure (débordement des bacs?) - Projet pilote	Publication de l'analyse des avantages et inconvénients Publication des résultats du projet pilote mené dans un secteur ou une municipalité	◊	◊		●		●	●	●			◊		2025	1 fois	80	2 960 \$	- \$	- \$	- \$	2 960 \$
Total heure																	1 350	Coût total (Orientation 1)			212 000 \$	
GRAND TOTAL - HEURES																	9 550	GRAND TOTAL - COÛTS			3 305 600 \$	